Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8170447
Centre d'intérêt: 17

Gagnon, Gabriel.

Le processus de régionalisation scolaire dans l'est du Québec / Gabriel Gagnon, Claude Gousse. -- [Mont-Joli, Québec] : Bureau d'aménagement de l'est du Québec, 1965.
iv, 204 p. ; 28 cm.

Notes (part. bibliographiques) au bas des p.

Cote Dewey: 370.97147/G135p Cote LC: LA/418/.Q3

Descripteur(s): *Régionalisation *Commission scolaire régionale *Opinion publique *Attitude du public *Secondaire (Niveau)

Le document étudie le processus de formation des six commissions scolaires régionales (C.D.M.) prévues pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Cette régionalisation de l'enseignement secondaire, qui en est encore à ses débuts en 1964, lorsque la recherche est entreprise, est décrite en quatre chapitres. L'historique du phénomène et les dimensions socio-économiques des régions concernées sont d'abord présentées. On dégage ensuite la structure du processus de régionalisation, vu comme un affrontement de stratégies de groupes. Suit un portrait général des leaders scolaires et des idéologies en présence. Enfin, l'étude tente de cerner quelques dimensions de l'opinion et des attitudes de la population face au phénomène de la régionalisation.

Plusieurs méthodes complémentaires ont servi. Six étudiants ont effectué un stage de trois mois dans chacune des régionales afin d'en observer le cheminement. Un questionnaire a été administré à un échantillon représentatif de la population. Une analyse systématique des documents locaux sur le sujet a été faite. Enfin, on a réalisé des entrevues avec une quarantaine de personnes dans chacune des régionales, personnes susceptibles d'avoir participé au processus étudié. Les études de cas rédigées pour rendre compte de la situation dans chacune des C.S.R. apparaissent en annexe.

La conclusion souligne le retentissement social du processus de régionalisation et les résistances qu'il suscite de la part des structures traditionnelles. Il semble perçu de façon ambivalente, à la fois comme un mode dangereux d'organisation sociale et comme une source bénéfique d'investissements économiques. L'aspect politique de la question est évoqué et des recommandations quant à la planification scolaire régionale terminent le tout.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 01
Auteur de l'analyse: ar

EDUQ 8170447

annexe technique

au plan de développement 1967-1972
du bas st-laurent, de la gaspésie
et des iles-de-la-madeleine

(un projet arda)

le processus de régionalisation scolaire dans l'est du québec

gabriel gagnon et claude gousse

décembre 1965

E D U Q 8170447

LE PROCESSUS DE REGIONALISATION SCOLAIRE DANS L'EST DU QUEBEC

Gabriel Gagnon
Département d'Anthropologie
Université de Montréal

Claude Gousse
Chargé de recherche, BAEQ
(Etude de cas)

Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec Inc. - Déc. 1965

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I: HISTORIQUE	9
A- EVOLUTION	10
B- ECOLOGIE	17
CHAPITRE II: ANALYSE D'UN PROCESSUS DE DECISION	25
SECTION I: Les six cas	25
A- PENINSULE	25
B- CHALEURS	27
C- MATAPEDIA	30
D- DES-MONTS	33
E- BAS-ST-LAURENT	35
F- GRAND-PORTAGE	37
SECTION II: Tentative d'explication	40
A- GOUVERNEMENT ET POPULATION	40
B- LES COMMISSIONS SCOLAIRES	43
C- LES ASSOCIATIONS	44

CHAPITRE III: LES LEADERS SCOLAIRES ET LEUR IDEOLOGIE 49

A- LES LEADERS SCOLAIRES 49

B- LES IDEOLOGIES 52

1- L'opposant systématique 53
2- Le promoteur systématique 54
3- Le promoteur de fait 56
4- L'opposant de fait 57

CHAPITRE IV: LA POPULATION 60

A- POPULATION URBAINE 61

B- POPULATION RURALE 66

CONCLUSION 72

APPENDICES - ETUDES DE CAS

Appendice 1 - Régionale de la Péninsule 85
" 2 - Régionale de la Baie-des-Chaleurs 105
" 3 - Régionale de la Matapédia 126
" 4 - Régionale des-Monts 146
" 5 - Régionale du Bas-St-Laurent 161
" 6 - Régionale du Grand-Portage 182

INTRODUCTION

Parallèlement au travail de Guy Bourassa sur la formation de conseils économiques dans le territoire-pilote (1), la présente étude s'attachera exclusivement à l'autre tentative de régionalisation que le B.A.E.Q. avait décidé d'analyser: la formation de commissions scolaires régionales pour l'organisation de l'enseignement secondaire.

Il existe au moins une grande différence entre les deux processus: alors que les conseils économiques fonctionnaient depuis quelques années déjà, la régionalisation scolaire commençait à peine au moment de notre étude, à l'été 1964. Les sept commissions scolaires régionales prévues pour le Bas-St-Laurent et la Gaspésie (2) n'en étaient d'ailleurs pas toutes au même stade de leur développement: trois étaient déjà en fonction (Péninsule, des-Monts, Iles-de-la-Madeleine); trois autres, sanctionnées par le lieutenant-gouverneur en conseil, étaient en voie de constitution (Chaleur, Matapédia, Bas-St-Laurent); la dernière (Grand-Portage) ne devait être sanctionnée qu'au cours de l'automne.

Selon l'hypothèse de Robert Dahl discutée dans le rapport de Guy Bourassa (3), nous supposions, au départ, qu'il pouvait exister des leaders et des processus de décision différents selon les secteurs de la réalité sociale: la comparaison portera essentiellement, ici, cependant, sur

---

(1) BOURASSA, G., Les Conseils d'Orientation Economique. B.A.E.Q., juin 1965.

(2) Si l'on inclut celle des Iles-de-la-Madeleine que nous n'avons pas étudiée.

(3) BOURASSA, G., ibid, p. 4.

les domaines scolaire et économique où la régionalisation semble avoir d'abord émergé. Par ailleurs, Dahl nous fournit très peu de détails sur les décisions d'ordre scolaire étudiées à New-Haven: retenons surtout son insistance sur l'aspect dynamique de la décision, vue comme un affrontement entre leaders et associations en coalition ou en conflit.

Nous disposons cependant d'une étude plus précise sur le sujet qui nous intéresse: le travail du sociologue Hubert Guindon sur la régionalisation scolaire dans la région du Témiscamingue. Dans une perspective clinique, l'auteur insiste surtout sur deux aspects intimement reliés:

- la structure écologique et socio-économique des municipalités et de la région lui permet de cerner une certaine "ambivalence vis-à-vis le chef-lieu";

- la structure de leadership, les stratégies externes et internes des individus et des groupes, sont ensuite mises en relation avec les données objectives.

Nous nous inspirerons en gros de cette dernière étude, tout en essayant d'approfondir notre information et de pousser plus loin la formalisation des résultats: quant aux données objectives, leur élaboration nous sera facilitée par les travaux déjà accomplis par le B.A.E.Q.

La régionalisation scolaire nous apparaît essentiellement comme une macro-décision composée d'un ensemble de décisions plus restreintes que nous avons essayé d'analyser: chacune de ces micro-décisions pouvait constituer un révélateur partiel de la structure du pouvoir, des coalitions et des conflits potentiels entre individus, associations et localités. Au début du processus, c'est le principe de régionalisation lui-même qui joue le rôle de catalyseur: par la suite, le principe recevant l'appui de la majorité, l'intérêt se déplace vers la localisation des pôles où seront

situées les écoles secondaires, la répartition des sièges à la commission scolaire régionale, la nomination de ses principaux administrateurs, les négociations collectives avec les professeurs, etc. Un nouveau joueur entre en lice avec la formation des comités de planification scolaire au cours de l'automne: notre étude s'étant terminée en septembre, nous n'avons malheureusement pu observer leur fonctionnement.

Cette méthode dynamique nous a semblé la meilleure pour analyser le processus de décision en matière scolaire comme pour en identifier les principaux acteurs.

La régionalisation scolaire permet-elle l'émergence de nouveaux leaders plus adaptés aux nouvelles structures? Est-elle, au contraire, contrôlée par les personnalités locales traditionnellement mêlées aux problèmes de l'éducation? Quelles sont les caractéristiques comparatives des détenteurs du pouvoir régional en matière scolaire et économique? L'idéologie dégagée au cours des divers processus de régionalisation au niveau municipal, scolaire, économique, coopératif, est-elle la même? Voilà autant de vastes questions auxquelles notre recherche voulait tenter de répondre.

Plusieurs méthodes complémentaires nous ont servi à cerner cette réalité.

Il s'agissait d'abord d'observer de près le cheminement des différentes décisions mentionnées plus haut: à cette fin, les six régionales du territoire ont été attribuées à six étudiants de la faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal qui y ont séjourné pendant trois mois (juin à septembre 1964) en essayant d'y participer à la plupart des activités scolaires tout en établissant des contacts suivis avec la population.

Pour rendre plus rigoureuse cette méthode globale, nous y avons ajouté l'analyse de contenu et les entrevues systématiques.

Nous avons aussi intégré à notre travail les résultats d'un questionnaire administré à un échantillon représentatif de la population pour connaître son degré d'information et ses attitudes vis-à-vis la régionalisation. Limité d'abord au milieu rural, ce qui restreignait considérablement sa signification, ce questionnaire a été ensuite étendu au milieu urbain. Nous en rendons compte au chapitre IV.

Notre premier matériel était donc l'ensemble des documents écrits ayant trait à la régionalisation scolaire et au problème de l'éducation en général. Nous avons ainsi effectué tour à tour l'analyse systématique de certains journaux régionaux (l'Echo du Bas-St-Laurent et le Soleil régional des deux dernières années) des procès-verbaux des commissions scolaires, des mémoires et de la correspondance touchant de près ou de loin à notre problème.

Grâce aux renseignements ainsi recueillis, nous avons pu reconstituer le contexte global du processus de régionalisation pour passer ensuite à la phase centrale de notre travail, celle des entrevues: nous en avons effectuées environ quarante dans chacune des régionales, auprès de gens susceptibles d'avoir participé d'une façon quelconque au processus étudié.

Pour choisir les personnes à interroger, nous distinguions entre quatre catégories d'informateurs susceptibles d'entrer dans notre échantillon.

Les personnes qui détiennent un poste officiel en matière d'éducation (commissaires, inspecteurs, directeurs d'études, secrétaires de commissions scolaires, leaders de syndicats d'enseignants)se divisent en "détenteurs de pouvoir" ou "leaders formels" selon qu'ils se servent ou non de leur position pour exercer de l'influence sur les décisions adoptées.

Parmi les personnes susceptibles d'exercer une influence sans détenir de poste officiel dans la structure scolaire, nous distinguons les "leaders informels" des "éminences grises": les premiers occupent une position dans une structure extérieure au domaine scolaire (curé, maire, chef d'entreprise, directeur d'association) qui leur permet d'y intervenir indirectement alors que les seconds jouissent de la confiance d'un leader formel à titre de conseiller, rédacteur, etc...

Nous avons donc essayé de rejoindre ces quatre catégories de personnes par des entrevues orientées en gros selon le schéma suivant:

<u>Caractéristiques de l'individu</u>

<u>Opinion et Attitudes sur la régionalisation</u>

<u>Rôle personnel</u>

<u>Perception des promoteurs et des résistants</u>

<u>Idéologie</u>:

a) Conception de l'éducation

b) Vision de la société et des groupes qui la composent en termes de conflit ou d'unanimité.

Nous espérions arriver, grâce à ces instruments, à une typologie qui nous fournirait un schéma dynamique valable pour le principe de régionalisation comme pour les micro-décisions qui s'ensuivent. On pourrait détecter ainsi parmi les individus et les groupes (associations, municipalités):

- <u>Les opposants systématiques</u> au principe même de la régionalisation, v.g. les créditistes de Gilberte Côté-Mercier.

- Les promoteurs systématiques, v.g. certains inspecteurs régionaux.

- Les opposants de fait, favorables en principe mais opposés à certaines micro-décisions, v.g. le "mouvement du Témiscouata" désireux de diviser en deux la régionale de Rivière-du-Loup.

- Les promoteurs de fait. Cette catégorie, difficile à distinguer de la seconde, comprend surtout les gens qui, sans prendre parti sur le principe de la régionalisation, y sont favorables pour des raisons d'un autre ordre, v.g. les habitants d'un pôle scolaire qui appuyent l'établissement d'une école secondaire chez-eux.

Ce parallélogramme de forces qui constitue le processus de décision, il nous fallait le constituer dans chacune des régionales: il nous fallait ensuite expliquer les concordances ou variations en faisant appel à d'autres dimensions.

D'abord l'évolution historique: les divers canaux par lesquels l'idée de régionalisation fut introduite dans le territoire-pilote ne pouvaient manquer d'influencer le processus de décision en cours à l'été 1964. Il nous fallait donc retracer les définitions successives de la régionalisation, leur cheminement, l'identité de leurs promoteurs.

Par ailleurs, la structure socio-économique des divers territoires intéressés, leur plus ou moins grande homogénéité, leur intégration faible ou forte, exerçaient sûrement une influence prépondérante dans la régionalisation scolaire. Nous disposions au B.A.E.Q. de deux importantes études, l'une de Gilles Picard, l'autre de Pierre Lamonde (1), déterminant respectivement des zones

---

(1) LAMONDE, P., Rapport de recherche sur les
(Voir suite de la note à la page suivante)

homogènes et polaires à l'intérieur du territoire-pilote: nous avons pu ainsi reconstituer l'allure écologique de chacune des régionales.

Enfin, il pouvait être intéressant de voir à quel type d'idéologie on faisait appel pour expliquer les diverses prises de position dans le domaine scolaire à quel point ces idéologies correspondaient réellement aux actions entreprises ou n'en étaient au contraire qu'une rationalisation.

C'est en tenant compte surtout des rapports entre processus de décision et structure socio-économique qu'un premier rapport fut rédigé par Claude Gousse à l'automne 1964. Ce rapport, que l'on retrouvera en annexe à celui-ci, tout en essayant de sauvegarder l'anomymat, fournit une description clinique détaillée de chacun des six cas de régionalisation scolaire: nous aurons à y référer constamment le lecteur dans ce second rapport.

Il nous est, en effet, apparu nécessaire d'opérer maintenant une synthèse plus abstraite de matériel recueilli de façon à en dégager des considérations générales sur la structure du pouvoir et des recommandations pratiques en vue de l'aménagement et de la planification.

Nous établirons donc d'abord, les lignes de force de l'évolution de la régionalisation scolaire dans la région-pilote, en débouchant sur la structure socio-économique actuelle des régionales.

(Suite de la note de la page précédente)

<u>zones d'influence</u>. B.A.E.Q., janvier 1965.
PICARD, G., <u>Zones Homogènes, 3ième étape</u>, B.A.E.Q., 1964.

Au chapitre deux, nous dégagerons du matériel accumulé, la structure du processus de régionalisation vu comme un affrontement de stragégie de groupes en conflit ou en coalition.

Nous pourrons ensuite essayer de dégager un portrait général des leaders scolaires tout en analysant les idéologies qui animent les processus abstraits que nous venons d'étudier (chapitre III).

Le chapitre quatre, grâce aux résultats du questionnaire général de la section sociologique, tente de cerner quelques dimensions de l'opinion et des attitudes de la population.

Nous en arrivons ainsi à une conclusion partielle mettant en relation les diverses dimensions dégagées, avant de passer à la conclusion générale où nous comparerons nos résultats à ceux obtenus par Guy Bourassa afin de dégager un certain nombre de recommandations.

Je tiens ici à remercier Claude Gousse, qui a bien voulu rédiger le premier rapport, et les six étudiants qui ont effectué l'enquête sur le terrain: Jean Payette, Nicolas Rolland, Jean Samson, Marc-André Morency, Bertrand Lebel et Pierre Paquet: les deux derniers ont aussi participé à la rédaction du rapport final.

CHAPITRE I

Historique

Nous ne tenterons pas ici de retracer l'origine d'un processus de régionalisation scolaire qui, parti de Chambly en 1958, s'est étendu ensuite à toute la province grâce à l'Opération 55. Ce que nous chercherons plutôt à voir c'est comment les politiques élaborées au niveau de l'ensemble de la province ont été appliquées dans la région qui nous intéresse, quelles sont les modalités qui ont présidé à leur implantation graduelle, quelles sont les difficultés qu'elles ont rencontrées.

Rappelons d'abord qu'au moment de notre étude (été '64) l'Opération 55 était loin d'avoir pris toute l'envergure qu'elle devait atteindre au cours de l'automne suivant. D'ailleurs le processus de régionalisation lui-même était à peine entamé puisque 5 des régionales venaient à peine d'obtenir une sanction (en février et en mai) que la dernière devait attendre jusqu'au 15 novembre. Les régionales, même sanctionnées, étaient loin de faire l'accord des diverses unités locales prévues à l'intérieur de leur territoire. Inutile de dire qu'aucune de ces commissions scolaires ne prévoyait fonctionner effectivement avant au moins une année. Au cours de l'été d'ailleurs, seules les commissions des unités "Péninsule" et "des-Monts" avaient commencé à se réunir.

Il découle de cette analyse que notre travail pouvait et devait surtout s'occuper des bouleversements suscités par les débuts d'un processus de régionalisation plutôt que du fonctionnement interne d'organisations encore sans personnel administratif et sans locaux.

Notre étude, où l'emportent les stratégies du ministère de l'Education et de ses fonc-

tionnaires vis-à-vis les diverses commissions scolaires locales, devrait être transformée, dans une étape suivante, en une analyse interne de l'opération de régionalisation elle-même. Les stratégies particulières des divers groupes en présence sont ici dominées par des querelles en vue d'obtenir le centre scolaire, menées au nom de l'ensemble de la population des municipalités concernées. Plusieurs aspects resteront donc à explorer dans des études ultérieures.

A- EVOLUTION

Ces prémisses étant posées, cherchons à voir comment l'idée de régionalisation est parvenue sur le territoire-pilote.

Il est à peu près certain que le modèle en soit venu de l'extérieur, inspiré des expériences de la région métropolitaine de Montréal.

Poussées par le désir accru de scolarisation des familles et leurs difficultés pécuniaires les commissions scolaires acceptent, dès 1959, un régime d'ententes qui sauvegarde leur autonomie tout en permettant à leurs élèves de poursuivre des études au-delà du niveau primaire.

Ce régime, encore en vigueur en beaucoup d'endroits au moment de notre étude, permettait aux petites commissions scolaires situées autour d'un centre urbain d'y envoyer des élèves poursuivre leur éducation secondaire, à la suite d'une entente sur le coût d'administration per capita et sur le nombre d'élèves à accommoder. On retrouve, très tôt ce système autour de villes comme Trois-Pistoles, Rivière-du-Loup, Matane, Mont-Joli, Rimouski, Amqui Sayabec, Causapscal et dans quelques centres gaspésiens.

Lorsqu'on a commencé à parler de régionalisation scolaire, plusieurs municipalités, fournissant déjà ainsi l'enseignement secondaire à leurs voisines, se sont opposées à un système susceptible de leur enlever le contrôle absolu d'une activité qui continuerait à se faire chez elles. Pourquoi, disaient-elles, changer un système qui a déjà fait ses preuves.

D'autre part, l'annonce de la régionalisation suscita, dans les petites villes, la tentation de contracter des ententes de plus en plus nombreuses afin de prouver leur capacité d'accueillir un centre ou sous-centre d'enseignement secondaire.

Le premier véritable promoteur de la régionalisation scolaire dans le territoire-pilote semble avoir été, cependant, le président d'alors de la Fédération des Commissions Scolaires, M. Paul Desrochers. Il tenta de convaincre ses affiliés locaux de la valeur des nouvelles lois permettant à des unités scolaires regroupant une population minimum de 20 à 25,000 habitants de s'unir dans une "corporation d'écoles secondaires".

Cette première conception, qui devait vite évoluer dans le sens d'unités beaucoup plus grandes, souleva un grand intérêt, d'autant plus qu'elle s'adaptait assez bien au régime des ententes déjà en vigueur.

Les inspecteurs d'écoles emboîtèrent le pas et tentèrent de propager la formule, non sans un certain succès, puisque des centres comme Cabano Notre-Dame-du-Lac, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Mont-Joli, Rimouski, Matane, Ste-Anne-des-Monts, Grande-Rivière, Gaspé, Chandler, Bonaventure, Carleton, Causapscal, Amqui et Sayabec se mirent à travailler dans ce sens.

La centralisation des écoles de rang dans les villages se poursuivait parallèlement au premier processus: plusieurs petites localités avaient cependant beaucoup de difficultés à accepter les deux

mouvements, prétendant maintenir l'école le plus près possible du consommateur et, donc, garder chez elles tout l'enseignement secondaire. Le principal porte-parole de cette idéologie était la plupart du temps le curé de ces villages qui craignait de voir disparaître ainsi une partie de son pouvoir, basé sur une organisation communautaire de type traditionnel.

On assiste alors dans les villes à une action en deux étapes, presque partout conçue sur le même modèle:

- on tente de réaliser une coalition des commissions scolaires voisines;

- on prépare des mémoires pour obtenir le pôle de la future régionale et l'école secondaire centrale.

Certaines municipalités comme Amqui vont même jusqu'à former un comité provisoire dans ce but, à l'instigation de la Chambre de Commerce. Le même processus est entamé autour de Rimouski par l'inspecteur régional: 14 commissions scolaires des alentours donnent une adhésion que Rimouski s'obstine à refuser, préférant le système des ententes.

Si cette première version de la régionalisation ne suscite pas trop de remous, c'est d'abord que sa définition est ambigue, laissant place aux stratégies de l'ensemble des petits centres de la région: elle ne brise pas trop le réseau habituel des relations sociales et économiques d'autant plus qu'elle reste peu coercitive.

Mais le travail des planificateurs du ministère allait bientôt aboutir à une politique de régionalisation mieux structurée et revêtant un caractère de beaucoup plus grande obligation.

Cette politique parvient dans la région lors d'une réunion à huis clos tenue en octobre 1962 à Rivière-du-Loup pour le dévoilement de la nouvelle carte scolaire.

Il s'agissait avant tout pour les fonctionnaires du ministère de la Jeunesse d'informer les inspecteurs régionaux et les membres des Fédérations Diocésaines de Commissions Scolaires d'un changement dans les normes du gouvernement. On s'était aperçu, en effet, étant donné les nouveaux programmes d'enseignement secondaire polyvalent qui se profilaient déjà à l'horizon, qu'il y aurait de grands avantages économiques à regrouper des territoires englobant autour de 50,000 personnes. C'est donc une carte prévoyant des unités de ce genre qu'on dévoila aux principaux dirigeants scolaires: ce document eut ensuite une circulation limitée pour éviter d'effrayer une opinion publique déjà habituée à une autre formule.

A partir de ce moment, il s'agissait essentiellement de convaincre la population et ses commissions scolaires de la nouvelle politique et d'obtenir leur adhésion aux nouvelles unités régionales. Le processus devait être assez long puisqu'encore à l'été 1964, l'adhésion des populations semblait encore assez peu assurée: il fallut le livre blanc du 18 juin 1964 et l'Opération 55 qui suivit pour forcer la main aux dernières localités réticentes et compléter la constitution de commissions scolaires régionales correspondant, sauf pour quelques détails, à la carte dévoilée en 1962.

Ce long processus, amorcé lentement durant l'hiver 1962-63, fut plus directement abordé au cours de l'été 1963 lors d'une visite dans la région du ministre de la Jeunesse et de plusieurs des planificateurs de son entourage.

Cette visite avait officiellement pour but de convaincre les population de la nécessité du ministère de l'Education recommandé par la commission Parent: on vit aussi à promouvoir la politique de régionalisation scolaire en levant certains obstacles psychologiques grâce à des promesses faites plus ou moins ouvertement par le ministre

ou certains de ses proches à quelques-uns des protagonistes (1).

Les promesses, réelles ou fictives, arrachées à ce moment contribuèrent à envenimer les débats subséquents autour des pôles scolaires et de la représentation des diverses unités locales.

Car les nouvelles normes transformaient complètement les stratégies déjà élaborées: à une régionalisation opérée selon les clivages traditionnels entre petits centres et leur hinterland, elles substituaient un nouveau cadre de structuration beaucoup plus vaste que l'horizon traditionnel et obligeaient à une coopération suivie des centres jusqu'alors en rivalité. Le problème se fit particulièrement sentir dans la régionale Grand-Portage où l'on cherchait à faire collaborer deux zones socio-économiques jusqu'alors assez distinctes.

Le vocabulaire employé contribuait aussi à envenimer le débat. La première confusion se faisait autour des deux termes "commission scolaire régionale" et "écoles secondaires régionales". Plusieurs individus crurent alors, en effet, que la nouvelle institution consisterait à concentrer dans une localité du territoire englobé appelée pôle la grande majorité sinon la totalité des écoles secondaires: dans les territoires trop étendus, certaines unités secondaires,les sous-centres, pourraient conserver soit quelques degrés (8e et 9e) soit quelques sections.

A l'été 1964, un rajustement tardif du vocabulaire, où il n'était plus question de pôle et de sous-centres mais de secteurs, montre les régionales sous le jour d'unités administratives sans

---

(1) Certains exemples sont fournis dans les études de cas qu'on retrouve en annexes.

centre totalement privilégié. Les conflits soulevés autour de la désignation du pôle continueront cependant à survivre à ces précisions linguistiques.

L'hiver 1963-64 se passa donc à organiser les premières régionales nouvelles et à préparer leur sanction. Le décalage alors existant au ministère de la Jeunesse entre l'ancienne structure DIP et la nouvelle structure concentrée autour du bureau de planification se répercutait dans la région où les inspecteurs étaient perçus comme rattachés à l'une ou l'autre clique. Le travail d'organisation fut ainsi retardé puisque certains inspecteurs, réputés opposés à la régionalisation, ne reçurent pas les informations nécessaires sur la question; elles n'étaient pas refusées aux supposés partisans dont certains, devenus conseillers en organisation scolaire, furent, ensuite, affectés exclusivement au travail de régionalisation scolaire. Nous reviendrons plus loin sur l'ambiguïté du rôle de l'inspecteur à cette époque.

Si l'on oublie la régionale "des Iles", sanctionnée le 16 août 1962, c'est le 26 février 1964 que sont effectuées les premières sanctions sur le territoire-pilote: il s'agit alors des régionales "Matapédia" avec 32,979 habitants en 1961 et "Péninsule" avec 43,430. Deux jours après venait le tour des régionales "Chaleurs" et "des-Monts" avec respectivement 39,118 et 47,107 habitants.

La sanction, ordinairement accordée lorsqu'un nombre suffisant d'unités locales manifestaient leur adhésion, était loin de signifier fonctionnement d'une régionale puisqu'en septembre 1964, au terme de notre travail sur le terrain, les régionales "Chaleurs" et "Matapédia" n'avaient pas encore désigné leurs officiers.

La régionale du Bas-St-Laurent avec 58,834 personnes fut sanctionnée le 6 mai, mais, certaines erreurs de l'arrêté en conseil servant de prétexte aux rivalités locales, elle ne se réunit qu'à l'automne. Quant au "Grand-Portage", comprenant 93,560

personnes les difficultés déjà mentionnées retardèrent sa sanction au 4 novembre, alors qu'il ne restait plus que dix régionales à constituer dans l'ensemble de la Province.

Quant à leur date de sanction, les régionales que nous étudions apparaissent assez tard puisque leur rang sur 55, déterminé par cette date, est respectivement de 34, 35, 36, 37, 38 et 45.

Quant aux populations englobées, elles se classent respectivement au 7e (Grand-Portage, 24e (Bas-St-Laurent), 29e (des-Monts), 35e (Péninsule), 39e (Chaleurs), et 46e (Matapédia): il s'agit donc d'une grande régionale, de quatre moyennes et d'une petite.

L'été 1964 fut donc le moment de la mise en marche de deux de ces régionales, des derniers efforts d'organisation de 3 autres et de la lutte finale autour de la régionale du Grand-Portage. Ce fut là notre champ d'observation: de cette coupe statique, nous avons essayé d'éclairer le processus de régionalisation scolaire et, par ricochet la structure du pouvoir dans le territoire.

La période suivante, que nous n'avons pu étudier et sur laquelle nous possédons asses peu de renseignements détaillés, vit la formation définitive des six régionales et des comités régionaux de planification scolaire de même que la préparation des plans régionaux d'équipement. La sortie de ces plans au printemps '65, loin de marquer la consolidation des nouvelles structures, semble avoir suscité de nouvelles tendances centrifuges particulièrement dans les régionales "Matapédia" et "des-Monts".

Sans analyser cette période dans le territoire-pilote, nous l'avons, cependant, suivie de très près dans une régionale de la banlieue de Montréal, qui fait l'objet d'un autre rapport.

B- ECOLOGIE

Avant de terminer ce premier chapitre et d'en entamer un second qui portera sur le processus de régionalisation lui-même, essayons, grâce aux travaux du B.A.E.Q. sur les zones polaires et homogènes, de caractériser écologiquement le territoire de chacune des régionales. Nous verrons par la suite, comment ce facteur a pu avoir une influence prépondérante sur un des principaux points en litige durant l'été 1964, la localisation du pôle scolaire.

Dans la partie de la régionale du Grand-Portage située dans le territoire-pilote, 71.8% de la population habite dans les zones de prospérité élevée et 28.2% dans une zone de prospérité basse, située surtout dans le Témiscouata (1). Un pôle important, Rivière-du-Loup (68.4%), Cabano (11.0) et Notre-Dame-du-Lac (9.8), les deux derniers étant en concurrence (2).

---

(1) La catégorie de prospérité élevée comprend les zones homogènes - I et II, celle de prospérité moyenne, les zones homogènes IV, IX et VI, et celle de prospérité basse, les zones homogènes III, VIII, VII, XI, V, et X. Pour plus de détails, voir l'annexe de ce travail et l'étude de Gilles Picard, Zones homogènes 3ième étape. B.A.E.Q., 1964.

(2) Les chiffres entre parenthèses sont un indice d'équipement urbain calculé pour les pôles du territoire-pilote par Pierre Lamonde de la section économique du B.A.E.Q. LAMONDE, P. op. cit.

La régionale du Bas-St-Laurent est la plus prospère de toutes puisque 71% de sa population habite une zone prospère, 26% des localités à prospérité moyenne et 3% des zones pauvres. Deux pôles importants y coexistent (ils occupent le 1er et le 4e rang quant à l'équipement urbain): Rimouski (85.9) dépasse cependant nettement Mont-Joli (38.5) quant à la population et à l'influence exercée.

La régionale des Monts comprend aussi deux pôles concurrents distants de soixante milles: Matane (40.4) et Ste-Anne-des-Monts (20.9), 6.4% de sa population habite une zone de prospérité élevée, 79.1% une zone moyenne et 14.5% les zones pauvres.

La population de la Matapédia se partage presque également entre zones moyennes (49.9%) et zones pauvres (50.1%). Un seul pôle important, Amqui (20.3) y domine deux micro-pôles, Causapscal (8.6) et Sayabec (6.18).

Dans la régionale "Chaleurs", la population des zones moyennes (82.2%) l'emporte sur celle des zones pauvres (17.8%). On n'y discerne pas de pôle dominant: seul Carleton (14.3) y émerge légèrement par rapport à l'ensemble.

La régionale "Péninsule" se révèle la plus pauvre de toutes puisque seulement 3.6% de sa population y habite des zones moyennes, le reste étant exclusivement inclus dans les secteurs pauvres. Nous retrouvons ici le schéma des deux pôles concurrents, presque égaux cette fois, Gaspé (22.1) et Chandler (19.3).

Ce bref profil de la structure écologique des régionales qui lient des ensembles jusqu'alors concurrents indique déjà dans quel sens vont se profiler les premiers conflits.

TABLEAU I: LES 6 REGIONALES: POPULATION ENGLOBEE, DATE DE SANCTION ET RANG PROVINCIAL PAR RAPPORT A CES DEUX DIMENTIONS.

	Population	Date de sanction	Rang provincial (sanction)	Rang provincial (population)
Péninsule	43,430	26/2/64	34	35
Chaleurs	39,118	28/2/64	36	39
Matapédia	32,979	26/2/64	35	46
Des-Monts	47,107	28/2/64	37	29
Bas-St-Laurent	58,834	6/5/64	38	24
Grand-Portage	93,560	4/11/64	45	7

TABLEAU II: LES 6 REGIONALES: % DE LA POPULATION HABITANT DES ZONES DE PROSPERITE ELEVEE, MOYENNE ET BASSE.

	Prospérité élevée	Prospérité moyenne	Prospérité basse
Péninsule		3.6	96.4
Chaleurs		82.2	17.8
Matapédia		49.9	50.1
Des-Monts	6.4	79.1	14.5
Bas-St-Laurent	71.	26.	3.
Grand-Portage	71.8		28.2

N.B. Insérer ici les cartes suivantes:

1- Carte de fond avec les noms des municipalités

N.B. Insérer ici les cartes suivantes:

2- Carte des zones homogènes (moins fécondité)

N.B. Insérer ici les cartes suivantes:

3- Carte des zones polaires

N.B. Insérer ici les cartes suivantes:

4- Carte des régionales du territoire-pilote (elle a été confectionnée au B.A.E.Q. à l'été 1964)

Cartes 2, 3 et 4 peuvent être en superposition sur 1

CHAPITRE II

Analyse d'un processus de décision

Nous arrivons ici au coeur de notre étude puisqu'il s'agit, à l'aide des six cas analysés par Claude Gousse et publiés en annexe de ce rapport, de chercher les caractéristiques spécifiques communes au processus de régionalisation scolaire dans le territoire pour en dégager certains facteurs d'explication.

SECTION I: Les six cas (1)

A- PENINSULE

Cette régionale commença à fonctionner dès le début de l'été 1964. La résistance au principe de la régionalisation, d'abord très forte, s'y était suffisamment atténuée pour que les deux pôles principaux acceptent une collaboration provisoire au sein d'une même organisation.

L'opposition à la régionalisation semble ici essentiellement le fait de l'évêché et de la majorité du clergé: il s'agit d'une résistance avant tout idéologique, basée sur la primauté de la communauté paroissiale qui doit intégrer tous les individus de la naissance à la mort. Ce type d'opposition semble avoir eu sa source à Gaspé, ville

---

(1) Pour les détails, consulter les appendices.

épiscopale fondée sur les services et les institutions. L'autre pôle, Chandler, organisé autour d'une usine, semble avoir opté plus rapidement pour une régionalisation qui pouvait lui procurer un avantage sur un concurrent réticent.

Devant l'attitude ferme du gouvernement, confirmée lors de la visite du ministre Gérin-Lajoie à l'été 1963, le leadership de Gaspé fait volte-face et songe à dominer à son profit une institution où Chandler devrait aussi s'engager: il s'agit à ce moment de s'assurer le contrôle d'un pôle scolaire que l'on prévoit unique. La reconversion ne s'opère pas facilement puisque plusieurs curés sentent une opposition entre cette attitude pragmatique et l'idéologie communautaire prêchées jusqu'alors.

Les premières reunions voient s'affronter les deux pôles: ils cherchent à coaliser les autres municipalités jusqu'alors négligées surtout par Chandler qui avait imposé des conditions draconiennes à ses voisines desireuses de passer avec elle des ententes sur l'enseignement secondaire. Gaspé emporte une première manche en faisant élire un des siens président de la régionale; Chandler entraine ensuite quelques commissions scolaires à passer des résolutions de retrait de la régionale afin d'en former une à son profit: cette tentative entraine peu de gens et semble abandonnée lorsque s'atténue la notion du pôle scolaire unique.

Un autre clivage semble aussi s'opérer au sein de la régionale entre les principaux leaders urbains, surtout professionnels, et le monde rural dont les représentants, mal informés, participent peu au processus de régionalisation et aux réunions tenues en ce sens. Ils se sentent démunis vis-à-vis le changement et doute souvent de l'avenir de la commission scolaire locale.

On semble ici, au-delà de l'opposition des pôles, en face de deux joueurs privilégiés agissant par personnes interposées, l'évêché et la Cie Gaspésia, le premier l'emportant nettement par

le nombre de ses alliances et la force de son idéologie. Il a le sentiment d'avoir la main forcée par l'autorité gouvernementale mais l'accepte pour la mieux contrôler grâce au rôle des institutions indépendantes au secondaire.

Les autres protagonistes possibles semblent absents: les associations volontaires, sans politique régionale commune, adhèrent plutôt aux politiques des leaders de leur localité: d'ailleurs, seule la Chambre de Commerce semble prendre un certain intérêt dans la question. Les professeurs, peu informés, ne participent pas au processus de régionalisation: ils maintiennent une attitude strictement corporatiste.

Les inspecteurs d'écoles gardent une attitude ambiguë, partagée entre leur double allégeance aux politiques du ministère et à leur communauté locale: cette dernière l'emporte le plus souvent.

Quant aux influences politiques, elles semblent assez faibles puisque plusieurs leaders scolaires appartiennent ouvertement au parti d'opposition.

Dans cette région pauvre, c'est finalement surtout sous son aspect d'investissement profitable qu'on considère la nouvelle politique d'éducation: si on oublie ainsi les dangers qu'elle comporte pour la mentalité traditionnelle, on refuse, cependant, de dépasser la structure territoriale à laquelle on est habitué.

B- CHALEURS

Cette régionale, non encore en opération lors de notre étude, servait de champ de bataille à une série de localités dont aucune ne s'imposait d'emblée comme susceptible de recevoir les nouvelles

écoles secondaires: la multiplicité des pôles secondaires et l'absence d'un élément intégrateur facilitaient l'intervention de facteurs externes à l'organisation scolaire, la politique en particulier.

Dès le début, deux joueurs privilégiés émergent: Bonaventure est favorisée par les investissements scolaires qui y existent déjà et par un poids politique plus important alors que, dès l'abord, Carleton semble susceptible de gagner plus de municipalités à son éventuelle candidature comme pôle scolaire. Au cours de l'été 1964, Carleton possède déjà l'appui de 18 des 28 commissions scolaires du territoire mais Bonaventure reçoit l'autorisation de construire une école de Métiers.

Les autres municipalités importantes ont tendance à s'opposer d'autant plus à la désignation de Carleton ou de Bonaventure comme pôle scolaire qu'elles en sont plus rapprochées: ainsi Maria s'oppose à Carleton et Paspébiac à Bonaventure. Ces localités, advenant le choix du concurrent éloigné, espèrent, en effet, jouir de sa faveur et devenir sous-centre: cette stratégie se représentera assez souvent dans les autres régionales. Seule, New-Richmond, malgré de nouveaux investissements industriels, ne semble pas avoir de stratégie propre en cette affaire.

Au moment de notre étude, l'opposition antérieure au principe de la régionalisation semble en voie d'extinction. Elle était basée d'une part sur l'idéologie de l'évêché de Gaspé dont nous avons déjà parlé et aussi sur l'hostilité plus ou moins déclarée de certains curés des colonies et même de paroisses de la côte, peu désireux de voir s'amenuiser le pouvoir de leur localité. Le leadership clérical étant assez important dans cette région, les populations semblent avoir été fortement influencées par cette attitude, allant même jusqu'à décréter des grèves scolaires. On a l'impression, cependant, comme dans la régionale voisine, de voir l'idéologie céder devant la possibilité d'avoir soi-même un pôle scolaire: c'est le cas de

Carleton où le curé semble une éminence grise derrière le processus de régionalisation.

Quant à la question du pôle, les stratégies des deux principaux protagonistes, Carleton et Bonaventure, diffèrent du tout au tout. Aux stratégies horizontales du premier joueur, dirigées vers l'ensemble des localités avoisinantes, correspondent les stratégies verticales du second, dirigées vers les instances politiques et administratives situées à Québec.

Le principal problème en question, en plus de la localisation du pôle, était la représentation des divers secteurs dans l'administration de la régionale. L'arrêté en conseil initial, prévoyant 7 administrateurs, était mis en question: on voulait en obtenir 9 de façon à mieux respecter l'ensemble des unités importantes.

Encore ici, l'intérieur, les colonies, semble négligé: on l'informe peu et on ne se soucie guère de son avis. Un clivage écologique se dessine ainsi: il correspond aux deux zones homogènes dégagées, la côte et l'intérieur (IV et X).

Ici encore, les associations paraissent peu actives sinon inexistantes. Seules les Chambres de Commerce de Paspébiac et Bonaventure semblent avoir une certaine influence en essayant de faire de ces localités un pôle scolaire.

Les professeurs sont, ici encore, absents du conflit, préférant s'en tenir à l'aspect revendicatif: leur préférence pour les centres importants semble en faire des partisans implicites de la régionalisation. Leur attitude syndicale est, cependant, peu prisée des leaders scolaires.

Nous assistons donc, ici encore, à une lutte entre municipalités rivales qui essaient de constituer des coalitions. Cette hostilité semble encore loin d'être résorbée puisque la publication du rapport du comité de planification scolaire, en avril 1965, suscitait encore des réticences. Ce

rapport suggérait, provisoirement, Matapedia, Carleton et Bonaventure comme sites d'écoles secondaires régionales: profitant de l'adhésion tardive de Port-Daniel à la régionale, Paspébiac et New-Carlisle s'élevèrent contre cette décision en souhaitant que la troisième école soit construite entre les deux dernières municipalités. On constate ainsi que, même actuellement, l'opposition entre pôles constitue une dimension dominante du problème de la régionalisation scolaire.

C- MATAPEDIA

Cette régionale, la plus petite du territoire-pilote quant à la superficie et à la population, présente un cas particulièrement complexe et intéressant puisque, encore à l'été de 1965, le plan de son comité de planification était refusé par le ministère de l'Education.

Contrairement aux deux commissions scolaires précédentes, le principe de régionalisation semble y avoir été accepté localement dès 1960. Les premières initiatives vinrent d'Amqui grâce à un inspecteur qui présidait aux destinées d'une Chambre de Commerce regroupant l'hinterland de cette ville: comme on était à l'ère des petites régionales, les deux principaux concurrents d'Amqui, Sayabec et Causapscal, emboitèrent le pas en passant, eux aussi, des résolutions en vue de l'obtention d'une école secondaire régionale. Les autres municipalités semblent avoir ignoré le problème à ce moment, les résistances s'y limitant à un nombre restreint d'individus.

Mais le dévoilement de la carte scolaire devait bientôt indiquer aux trois principaux protagonistes la nécessité de ne former entre eux qu'une seule régionale. Les rivalités s'aiguisent alors et chaque municipalité joue d'une stratégie différente pour obtenir sinon le pôle scolaire, du moins

une école secondaire même si la distance entre Sayabec, Causapscal et Amqui n'est respectivement que de 15 et 16 milles.

Amqui réunit autour de son leadership, grâce surtout à sa Chambre de Commerce, 9 commissions scolaires de son hinterland immédiat et, grâce à l'appui de son député-ministre, réussit à faire sanctionner une régionale faisant abstraction de ses deux concurrents.

Causapscal, fière d'une promesse d'Ecole d'Arts et Métiers datant de 1958 et reprise chaque année depuis, tient à cet investissement et ne veut pas entendre parler de la régionale tant que la question ne sera pas réglée. Des pressions verticales sont donc exercées par les leaders scolaires vers les instances québécoises; le curé, par ailleurs opposé à la régionalisation, appuie aussi la demande des leaders scolaires. La situation se complique lorsqu'on apprend que le gouvernement n'accordera l'école désirée que contre l'acceptation de la régionale. C'est alors qu'intervient l'association des femmes libérales qui, par son action auprès de la population, du député et des planificateurs, emporte la décision d'adhésion des leaders scolaires à 3 conditions acceptées par les instances supérieures:

- Construction de l'Ecole des Métiers.
- Choix de trois pôles: Amqui, Sayabec et Causapscal.
- Que 3 commissaires sur 9 représentent le district de Causapscal.

Sayabec qui, jusqu'à date, avait, pour des raisons différentes, formé coalition avec Causapscal, se retrouve alors isolée à l'extérieur de la régionale. Le principal leader, à la fois avocat et cultivateur, administrateur de l'UCC, avait été élu à la présidence de la commission scolaire locale pour sauver le cours secondaire de la municipalité: il fut ainsi amené à s'opposer à la

candidature d'Amqui, allant même jusqu'à vouloir s'affilier à la régionale du Bas-St-Laurent, de façon à obtenir un sous-centre grâce à l'éloignement du pôle principal. D'abord favorisée par l'alliance avec Causapscal, la stratégie de Sayabec tenta ensuite de s'appuyer sur une coalition des localités avoisinantes qui, peu intégrées à cette localité, refusèrent de la suivre jusqu'au bout dans sa dissidence. La régionalisation devenant inévitable à l'automne 1964, le leader de Sayabec accepte finalement d'adhérer à une régionale dont, jouant sans doute sur l'opposition du monde rural à l'hégémonie d'Amqui, il devient président contre le candidat d'Amqui. A partir de ce moment, l'opposition Amqui-Sayabec se perpétuera à l'intérieur même de la régionale où le président continue à poursuivre sa stratégie principale: "sauver le secondaire de Sayabec". On aboutit au rejet par le ministère de l'Education du rapport du comité de planification qui suggère trois écoles polyvalentes à Sayabec, Amqui, et Causapscal: ce geste, motivé par un gonflement important des effectifs du secondaire, cache sans doute un refus de la stratégie de Sayabec, qui aboutit à un sur-investissement. Peut-être avons-nous un cas où s'opposèrent les politiques du ministère et des institutions démocratiques établies dans le but inavoué de les voir confirmer par les populations.

Les initiatives ont donc été, ici largement locales: par le biais politique, elles semblent même avoir réussi à assouplir les politiques conçues par les planificateurs scolaires. Les associations privilégiées ont été, ici, la Chambre de Commerce qui, au-delà de ses buts apparents, semble avoir servi de lien entre les leaders de la région d'Amqui, et les Femmes Libérales de Causapscal. Les professeurs sont restés sans voix alors que le clergé se manifestait beaucoup moins qu'en Gaspésie. Les associations ont bien sûr cédé à l'esprit de clocher plus qu'à des buts qui leur appartiendraient en propre. On peut se demander cependant si le conflit actuel ne transformera pas l'affrontement des municipalités en une lutte entre le pôle économique dominant et l'ensemble d'un hinterland qui refuse de se voir distancer encore plus.

D- DES-MONTS

Cette régionale, en fonction depuis juillet '64, est celle qui semble avoir soulevé le moins de conflits. Les principaux pôles sont ici éloignés de 60 milles: intégrés jusqu'alors dans deux comtés et deux diocèses différents, ils n'ont pas érigé entre eux cette rivalité qu'on retrouve dans les autres régionales. C'est pourquoi, dès mars 1963, tout était en place pour une régionalisation qui ne devait pourtant s'effectuer que quinze mois plus tard.

Les principaux instigateurs semblent avoir été exclusivement recrutés au sein des administrations scolaires. L'idée, propagée par l'inspecteur régional, est ensuite adoptée par Ste-Anne-des-Monts qui forme bientôt une coalition avec Matane, ville où s'affirme, au sein d'un leadership scolaire complexe, l'influence grandissante des fonctionnaires de la commission scolaire locale. Le seul perdant dans cette coalition semble avoir été Cap-Chat, séparée de Ste-Anne par 9 milles seulement: son adhésion réticente fut suivie d'une entente avec son voisin sur une cité scolaire située entre les deux municipalités. Ste-Anne ayant ensuite voulu, à l'été 1965, reconsidérer sa décision et construire en son centre les bâtiments projetés, Cap-Chat demandait officiellement de se retirer de la régionale des Monts.

Un autre secteur négligé semble avoir été la dixième zone de prospérité socio-économique du B.A.E.Q., celle des colonies. Ce secteur, consciemment négligé par les inspecteurs dans leurs campagnes d'information, ignorait tout d'une régionalisation scolaire dans laquelle on l'engageait presque malgré lui. C'est, dans ce secteur, que l'on trouve vivante une idéologie d'opposition à l'éducation en général: "A quoi bon former des chômeurs instruits qui ne trouveront aucun emploi dans notre région défavorisée?" Cette idéologie pessimiste n'a rien à voir avec certaines oppositions cléricales

à la régionalisation scolaire, basées avant tout sur la perte de l'esprit paroissial. La crainte de perdre un investissement scolaire, si petit soit-il, se greffe, ici, sur l'idéologie antiéducation.

Ni le clergé, ni aucune association extérieure au secteur scolaire ne semblent avoir joué quelque rôle dans le processus tranquille de la régionalisation. Les professeurs n'ont pris, officiellement, conscience du problème que fin 1964 alors que des tentatives sont faites pour adapter leurs structures syndicales à la régionale en fusionnant les associations de Matane et de Gaspé-Nord.

Une certaine opposition se dessine un peu plus tard, au comité de planification, entre l'élément religieux et certains fonctionnaires scolaires lorsqu'il est question d'enseignement secondaire mixte. Nous n'avons pu savoir jusqu'à quel point les oppositions potentielles entre les deux pôles et surtout entre la côte et les colonies avaient aussi pu se faire jour dans les travaux de ce comité. Le monde des colonies nous a paru très désorganisé: disposant de peu de leaders à part ses curés, il semble plutôt en processus de disparition que de coalition efficace.

Le leadership de Matane est confirmé par l'élection du président de cette commission scolaire à la présidence de la régionale et, par l'emploi de certains de ses fonctionnaires par la même institution. La division en quatre secteurs (Matane, Ste-Anne, Méchins, Mont-Louis) pour l'enseignement secondaire ne semble pas devoir nuire à ce leadership.

Soulignons donc en terminant le clivage potentiel côte-colonies dans la régionale des-Monts et l'opposition d'une influence déterminante de la bureaucratie scolaire. Le leadership scolaire semble, cependant, avoir été renouvelé complètement en 1960, pour satisfaire à cette exigence traditionnelle qui veut que, dans un système de patronage, seuls les commissaires "rouges" puissent obtenir des octrois d'un gouvernement de même couleur.

E- BAS-ST-LAURENT

Cette régionale, qui ne fut définitivement organisée qu'à l'automne 1964, était au moment de notre étude divisée entre deux groupes en conflit: d'une part les villes-pôles de Rimouski et de Mont-Joli et, de l'autre, la majorité des localités "rurales", le mot étant entendu, ici, dans le sens de petites localités dont quelques-unes comme Price ont un caractère industriel.

Vers 1960, le régime des ententes avait été florissant autour de Rimouski et de Mont-Joli. La première formule de régionalisation stimula les efforts des leaders scolaires de Mont-Joli alors qu'à Rimouski, les efforts de l'inspecteur régional durent faire face à l'indifférence d'une commission scolaire préférant des ententes où elle gardait l'initiative à une régionalisation qui l'obligerait à partager son pouvoir.

La publication en octobre 1962 de la carte scolaire et des nouvelles normes de régionalisation devait susciter un réalignement des forces. Les nouveaux leaders scolaires de Rimouski acceptent finalement une régionalisation qui ne peut que les favoriser alors qu'à Mont-Joli, la lutte s'organise d'abord pour conserver la petite régionale projetée puis, pour obtenir une représentation égale à celle de Rimouski au conseil d'administration de la grande unité.

La stratégie de Mont-Joli est d'abord verticale: deux mémoires, préparés en 1963 à l'initiative de la Chambre de Commerce et de la commission scolaire, sont approuvés par l'ensemble des associations locales puis, présentés au gouvernement par une délégation où voisinent leaders scolaires officiels et partisans libéraux. Une visite des planificateurs scolaires en janvier 1964, permet un compromis: Mont-Joli aura une école secondaire mais ne sera représentée que par deux commissaires. Rimouski est d'accord et accepte de travailler en ce sens avec Mont-Joli.

Le monde "rural" entre alors en lice: acceptant en gros une régionalisation qui lui apparaît inévitable et même parfois avantageuse, il s'oppose cependant à un mode de représentation qui accorde la majorité des commissaires, 5 sur 9, aux deux villes qui ne comptent qu'environ 39% de la population. Cette coalition, réunie autour de Luceville, propose 6 commissaires pour le monde rural, 2 pour Rimouski et un pour Mont-Joli. Elle ne réussit pas, cependant, à faire l'unanimité puisque 3 localités de l'ouest du territoire refusent d'entrer dans la coalition. Il semble s'agir avant tout, ici, d'une coalition d'élites locales, peu rurales dans leur composition, mais cherchant à se servir de l'opposition rural-urbain pour conserver leur leadership. La conjonction ne semble pas se faire cependant avec l'UCC qui se plaint de la basse participation des cultivateurs aux commissions scolaires locales ni avec l'idéologie ruraliste venue de l'archevêché et partagée par la majorité du clergé.

Le 19 octobre 1964, un accord de principe sur la régionale consacre la dissolution de cette coalition qui accepte la répartition suggérée et prétend se rallier à l'intérêt régional: il faut remarquer l'absence d'au moins 5 municipalités rurales à la réunion. La régionale est ensuite formée et le comité de planification suggère en avril, en plus des écoles polyvalentes de Mont-Joli et Rimouski, des sous-centres pour le premier cycle (7e et 8e année) à Price et St-Gabriel qui groupent un nombre suffisant d'enfants et "pour des raisons d'ordre géographique et humain" à Luceville et St-Fabien ou Bic. Si l'on sait que les deux principaux leaders "ruraux" habitent justement Luceville et St-Fabien, peut-être comprendra-t-on une partie des raisons de la reddition d'octobre 1964.

Durant toute cette période, la seule opposition sous-jacente au principe de la régionalisation semble être venue de l'archevêché soucieux de préserver l'intégrité du mode de vie rural: nous reviendrons sur cette idéologie déjà rencontrée autour de l'évêché de Gaspé. Encore proposée aux assises de 1964 de l'UCC diocésaine, elle ne semble

avoir suscité de la part de cette organisation aucune résistance active à la régionalisation: l'attitude reste d'expectative. De même, les autorités du séminaire ont opté pour une attitude plus positive, susceptible de leur voir confier une part des nouvelles responsabilités régionales: cette stratégie semble avoir été couronnée de succès puisqu'un ancien professeur ecclésiastique du Séminaire occupe actuellement le poste de directeur régional des écoles.

Peu d'associations sont encore ici intervenues dans le secteur scolaire sauf la Chambre de Commerce de Mont-Joli. Les employés du ministère ont de nouveau joué un rôle prépondérant autour de Rimouski où l'inspecteur est en grande partie responsable de l'adhésion du secteur rural.

Une présence plus grande du corps professoral se fait ici sentir: son rôle n'est plus strictement corporatif. Le représentant de la CIC prend, en effet, l'initiative en 1963, d'un conseil diocésain de l'éducation qui se transforme, fin 1964, en Conseil de l'Education du Bas-St-Laurent groupant les parents, l'Eglise, les éducateurs, les administrateurs scolaires et les associations sociales économiques ou culturelles des quatre régionales du territoire. De plus, un éducateur est lui-même commissaire d'école à Rimouski, fait rare dans la région.

Nous nous retrouvons donc en face d'une régionale fonctionnelle en voie de bureaucratisation où les conflits latents rural-urbain, secteur public-secteur privé, semblent en voie de solution grâce à des compromis élaborés à l'intérieur des structures régionales prevues à cet effet.

F- GRAND-PORTAGE

Cette régionale, la plus grande du territoire, a été sanctionnée la dernière, à la fin de 1964. Même à ce moment, elle n'englobait encore

que 34 des 58 commissions scolaires prévues par le bureau de planification.

Avant le dévoilement de la carte scolaire en 1962, au moins cinq centres de ce territoire avaient songé à une micro-régionale: il s'agit de Rivière-du-Loup, St-Pascal, Trois-Pistoles, Cabano et Notre-Dame-du-Lac. A partir de ce moment, St-Pascal choisit la régionale de Rivière-du-Loup plutôt que celle de Montmagny, alors que Trois-Pistoles la préfère à celle de Rimouski: ces deux centres semblent alors mus par le désir d'avoir des sous-centres plus importants. La région de Témiscouata s'oppose dès le début à cette grande régionale, désireuse de garder son autonomie. La rivalité traditionnelle entre Cabano et Notre-Dame-du-Lac finira, cependant, par rompre l'unanimité et faire triompher l'idée de régionalisation malgré l'opposition irréductible de plusieurs commissions scolaires.

En plus de sa prépondérance au niveau économique, l'initiative prise par Rivière-du-Loup d'établir un pensionnat, le Foyer-Patro, permettait d'en faire le siège d'une cité de jeunes desservant une population très considérable. Au conseil d'administration du Foyer-Patro siègent des représentants des divers secteurs importants du leadership local (scolaire, municipal, religieux, commercial): c'est de ce centre qu'ont émané la plupart des initiatives horizontales vis-à-vis les localités avoisinantes. L'importance de cet investissement scolaire a sans doute incité les planificateurs québécois à assurer à Rivière-du-Loup un hinterland suffisant pour assurer sa survie, d'où l'inclusion entre autres du Témiscouata dont la population aurait pu, théoriquement, justifier une régionale comparable à d'autres unités de même dimension situées ailleurs dans la Province.

C'est fort de cette analyse et des efforts déjà entrepris que naquit le "Mouvement de Promotion de l'Education au Témiscouata". Regroupant d'abord l'ensemble des localités de ce territoire, le mouvement, grâce à la stratégie de Rivière-du-Loup, perd,

dès décembre 1963, l'appui de la commission scolaire de Cabano dont le président devient président du conseil provisoire de la grande régionale projetée; les rivalités locales triomphent ainsi de l'unité régionale postulée. Cabano espérait obtenir un sous-centre scolaire et triompher ainsi plus aisément de sa rivale (1).

Malgré cet échec important, le comité inspiré par Notre-Dame-du-Lac continue ses efforts. Le leadership de cette localité réunit autour d'une éminence grise n'occupant aucun poste officiel des membres des deux partis politiques et des principales associations. Il s'agit, encore ici, d'une véritable promotion de la localité au-delà de tous les autres clivages possibles: l'élément intégrateur est toujours la Chambre de Commerce qui, dès 1956, possédait un comité d'éducation. Le 20 octobre 1964, 11 commissions scolaires adhéraient encore à cette coalition et cherchaient à retarder la constitution définitive de la grande régionale: elles durent ensuite accepter graduellement le fait accompli.

Le problème de la régionalisation semble, ici, avoir suscité un grand intérêt: il a permis, dans la plupart des localités importantes, l'arrivée dans le secteur scolaire de véritables leaders locaux polyvalents, pour la plupart industriels ou professionnels. L'action du clergé, divisé entre deux allégeances diocésaines, se distingue peu de celle de ses localités d'adoption: on remarque cependant à Notre-Dame-du-Lac, plusieurs aspects de l'idéologie ruraliste de l'archevêché de Rimouski.

---

(1) Ce fut encore son leader qui devint le 21 décembre 1964 le premier président de la Régionale du Grand-Portage; puis son directeur exécutif: il fut alors remplacé par le président de la commission scolaire de Rivière-du-Loup.

Les professeurs sont presque absents (d'un d'entre eux occupe exceptionnellement la présidence de la régionale) alors que les Chambres de Commerce constituent, ici encore, le lieu de rencontre des divers leaders locaux.

Après le dévoilement de 1962, qui est essentiellement le fait du gouvernement, Rivière-du-Loup semble avoir opté surtout pour des stratégies horizontales vis-à-vis ses voisins alors que Notre-Dame-du-Lac, jouant sur les deux tableaux, espérait perpétuer à son profit les relations de patronage l'unissant jusqu'alors à Québec.

En définitive, on semble avoir assisté, ici, au triomphe de la "carte scolaire", si l'on peut s'exprimer ainsi, sur les oppositions les plus déterminées. En aurait-il été de même sans la défection de Cabano?

SECTION II: Tentative d'explication

Après avoir dégagé les grandes lignes des conflits et coalitions sous-jacentes à la régionalisation scolaire et en avoir identifié les principaux protagonistes, tentons maintenant de rassembler les caractéristiques communes de ce processus de décision.

A- GOUVERNEMENT ET POPULATION

Autant le conseil d'orientation économique du Bas-St-Laurent fut une création régionale, fruit des initiatives des leaders de ce territoire, autant les commissions scolaires régionales à leurs débuts apparaissent téléguidées par l'action gouvernementale. Un processus lent, amorcé par le

régime des ententes, s'accélèrera avec la publication de la carte scolaire puis grâce à l'Opération 55, conçue en grande partie pour absorber le plus rapidement possible des montants rendus disponibles par une entente fédérale-provinciale sur l'éducation professionnelle valable jusqu'en 1967. C'est ainsi que, si les régionales de premier type ont semblé se mouler facilement sur les réseaux traditionnels, les grandes régionales sont apparues comme des créations des planificateurs et ont difficilement fait l'accord des populations et même des représentants locaux du ministère de l'Education, les inspecteurs.

D'ailleurs, de 1962 à l'automne 1964, la conception de la régionalisation scolaire semble avoir été continuellement en processus d'élaboration même aux plus hauts niveaux du ministère. Cette incertitude se répercuta sur le territoire où plusieurs inspecteurs, manquant d'information, eurent tendance à demeurer dans l'expectative sinon à s'opposer en sourdine aux nouvelles structures.

Le manque de distinctions claires entre régionalisation scolaire avec son pôle et écoles secondaires semble avoir contribué aussi à susciter de nombreuses inquiétudes qui furent à la base de bien des oppositions.

Il est assez curieux de noter les nombreux contacts directs entre commissaires d'écoles et planificateurs scolaires, effectués sans l'intermédiaire des inspecteurs, pourtant représentants locaux du ministère. Le dévoilement de la carte scolaire en octobre 1962 se fait ainsi en l'absence de plusieurs inspecteurs qui n'avaient tout simplement pas été invités. Leur inaction durant cette période peut s'expliquer pourtant autant par la fluidité des politiques et le passage accéléré des micro aux macro-régionales que par une attitude d'opposition systématique.

L'impression créée par la notion d'un pôle et de sous-centres qui jalonneraient le territoire de chaque régionale semble avoir eu un double effet: tout en appuyant les réticences de plusieurs,

elle semble avoir suscité de nombreuses initiatives de la part de municipalités pauvres désireuses d'acquérir le prestigieux investissement scolaire qui les ferait triompher du voisin. Cette attitude inspirée par l'"esprit de clocher", contribua insensiblement à susciter un esprit régional puisque les localités intéressées durent rechercher l'appui de puissantes coalitions pour obtenir les investissements désirés.

Les planificateurs semblent en effet, avoir presque toujours cherché à transformer les rapports verticaux localités-ministre ou localités-fonctionnaires en rapports horizontaux entre commissions scolaires. Le principe semble avoir été cependant oublié dans certains cas où l'adhésion à la régionale ne fut obtenue qu'après des promesses faites par le ministre ou ses planificateurs au sujet de la représentation ou des investissements futurs. La majorité des promesses de ce genre furent cependant effectuées par les commissaires locaux vis-à-vis certaines localités susceptibles d'entrer dans leur coalition.

En ce sens, tout le processus semble avoir été plutôt restreint à un certain nombre de joueurs privilégiés: les centres urbains importants. Le monde de ceux qui ne pouvaient espérer obtenir d'école secondaire fut négligé tant par les inspecteurs que par les localités importantes: l'opposition de ces localités, acceptée d'emblée, comme inévitable, devait se dissiper par la contrainte et le temps. Cet oubli de zones rurales qui englobent une bonne partie de la population du territoire soulève encore des réticences chez ceux qui sont finalement amenés à souffrir le plus d'une régionalisation faite un peu sans eux. Ceci se remarque dans certaines régionales par une coalition actuelle ou latente des secteurs ruraux contre le ou les pôles scolaires: une jonction pourrait se faire entre ces opposants et l'UCC qui reste, elle aussi, réticente vis-à-vis un processus où elle eut finalement peu de part, ou même un certain parti politique qui affiche comme partie importante de son programme la lutte contre la régionalisation scolaire et les fusions municipales.

B- LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Dans le Bas-St-Laurent, la régionalisation paraît avoir redonné une nouvelle importance aux commissions scolaires locales qui ont cherché à faire face aux nouveaux problèmes; en Gaspésie, il semble au contraire que, dans beaucoup de cas, on se soit mis à douter de ces structures démocratiques et à prévoir sinon souhaiter leur remplacement par des fonctionnaires permanents. On a remarqué un peu partout le désir de la population d'ajuster ces structures de base aux changements politiques survenus au niveau de la province en 1960: c'est ainsi que des partisans plus ou moins avoués du parti libéral, plus susceptibles d'efficacité dans la structure de patronage jusqu'alors en vigueur, semblent avoir été mis en place dans les commissions scolaires à partir de ce moment. D'autre part, dans certains cas, la nouvelle formule de régionalisation dévoilée en 1962 amena le remplacement des leaders jusqu'alors engagés trop à fond dans la réalisation de la première formule. Nous aurons à reparler de ces commissaires d'écoles dans le prochain chapitre qui traitera les leaders et de leur idéologie.

Mais, devant les dangers de la régionalisation, plusieurs commissions scolaires ont cherché à s'appuyer sur des personnalités extérieures susceptibles de les éclairer. Deux groupes principaux de personnalités se dégagent ici: les curés en Gaspésie et dans les petites localités, les administrateurs scolaires dans les grandes localités du Bas-St-Laurent. Avec la constitution des régionales, l'influence du second groupe aura peut-être tendance à devenir prépondérante. De toute façon, l'action de ces divers éléments pourra se faire sentir plus ouvertement grâce aux comités régionaux de planification scolaire. Ces comités sont susceptibles de formaliser l'influence des groupes de pression agissant dans le domaine scolaire tout en favorisant l'émergence de nouveaux leaders ignorés par les structures traditionnelles. Si nous n'avons

pu observer le fonctionnement de ces comités dans l'Est du Québec, nous comptons cependant en traiter dans un autre rapport sur une régionale du Montréal métropolitain.

Retenons donc pour l'instant que les commissions scolaires ont été surtout importantes et valorisées dans le processus de régionalisation lorsqu'elles émanaient de localités importantes susceptibles d'y perdre ou d'y gagner d'importants investissements.

C- LES ASSOCIATIONS

Lorsqu'il s'agissait pour une localité d'essayer d'obtenir un investissement scolaire incertain par des stratégies verticales, sa commission scolaire avait tout intérêt à coaliser l'ensemble des réseaux constitués par les associations pour faire pression sur l'administration centrale. On retrouve presque toujours dans ces cas l'action de la Chambre de Commerce locale qui, souvent, possède même un comité d'éducation.

Dans la région qui nous intéresse, les Chambres de Commerce, plutôt que de représenter les intérêts d'une classe particulière de la population, s'érigent en organismes polyvalents, sortes de clubs sociaux où se rencontrent les principaux leaders d'une petite ville pour en promouvoir les intérêts. Dans bien des cas, l'action de ces organismes apolitiques semble prévaloir sur celle des structures plus formalisées du conseil municipal et de la commission scolaire lorsqu'il s'agit de prendre contact avec l'ensemble de la population.

Toutes les interventions des Chambres de Commerce dans le domaine scolaire ont eu pour but, soit de coaliser des municipalités autour d'un pôle scolaire potentiel, soit de préparer des mémoires en ce sens, soit enfin de réunir l'ensemble des

associations d'une municipalité en vue de pressions concertées. C'est donc avant tout sur la question du pôle scolaire avec ses implications économiques qu'elles se sont prononcées: leurs prises de position n'allaient absolument pas à l'encontre des intérêts commerciaux théoriquement à la base de leurs activités.

Une autre association polyvalente, hésitant entre l'organisation syndicale des cultivateurs et des bûcherons et la défense de l'ensemble du monde rural, ne semble pas avoir participé aux débuts de la régionalisation. Malgré les appels de l'archevêque de Rimouski en faveur du mode de vie traditionnel et l'opposition des localités rurales dans la régionale du Bas-St-Laurent, l'UCC ne semble pas avoir voulu prendre parti: on a cependant cru remarquer au cours de la formation des comités de planification, son opposition à une représentation trop restreinte du monde rural. L'ambiguité tient au fait que beaucoup de résistances faites à la régionalisation au nom du "rural" émanèrent soit du clergé soit de leaders non eux-mêmes issus de la classe agricole.

On s'étonne, au long de ce travail, de ne noter aucune action d'un des milieux les plus directement intéressés à la régionalisation scolaire, celui des professeurs. Ces derniers, affiliés en grande partie à la CIC, étaient regroupés sur la base du diocèse divisé en secteurs correspondant en gros aux pôles retenus lors de la première formule de régionalisation. Faisant face à d'innombrables difficultés syndicales, dues surtout à la tendance des commissions scolaires à accélérer indûment la mobilité de leur personnel pour ne pas avoir à lui accorder d'augmentation de salaires, les professeurs ont peu songé au début à la régionalisation scolaire. Malgré l'abstention officielle de leur organisation régionale, plusieurs professeurs accordent leurs suffrages à une régionalisation qui, au secondaire, leur permettrait de résider dans les plus grands centres et de négocier avec un seul interlocuteur. D'ailleurs, dès l'automne 1964, des efforts ont été faits pour restruc-

turer la CIC, comme la Fédération de Commissions Scolaires, en fonction des régionales plutôt que des diocèses. Il faut distinguer évidemment, ici, entre professeurs religieux et laïques: les premiers semblent avoir cherché avant tout l'intérêt de leurs communautés respectives en tirant le meilleur parti possible d'une régionalisation inévitable.

C'est surtout sur le principe de la régionalisation que le clergé s'est manifesté par la voix des chefs des deux diocèses du territoire. L'opposition est, ici, avant tout idéologique et nous y reviendrons au chapitre suivant. Les oppositions des évêques se répercutent différemment auprès des curés selon les localités qu'ils dirigent: les pasteurs des municipalités rurales acceptent cette idéologie qui justifie l'autonomie locale base de leur pouvoir spirituel et temporel alors que les curés des cités et villes ont plutôt tendance à se faire les promoteurs de fait d'une organisation qui aura, au contraire, pour effet d'affermir les bases de leur leadership: on voit ainsi certains curés changer d'opinion comme ils changent de village.

Les députés comme les partis politiques semblent avoir été mis à l'écart dans cette tentative de bureaucratisation: à long terme, en affermissant les structures scolaires régionales, elle devrait même miner le système de patronage reliant jusqu'alors les commissions scolaires locales à l'administration centrale par l'intermédiaire des organisations partisanes. Sauf les créditistes de Gilberte Côté-Mercier qui, par des tracts, des assemblées et des émissions radiophoniques, tentèrent une action concertée contre la régionalisation, les deux principaux partis semblent s'être abstenus d'une action de promotion ou de resistance: ceci tient encore à l'aspect économique du phénomène qui fait qu'on ne peut refuser l'investissement proposé, quelles qu'en soient les conséquences.

La seule intervention manifeste d'une organisation partisane eut lieu dans une localité où un leadership d'Union Nationale s'opposait à la régionalisation sous prétexte qu'elle enlèverait à la ville au profit d'une voisine un investissement promis depuis longtemps: pour couper l'herbe sous le pied à ces adversaires, l'association locale des Femmes Libérales établit alors le contact entre la population et les planificateurs, obtient l'investissement proposé et oblige ainsi le leadership en place à accepter la régionalisation.

Mais, dans les quelques cas où les planificateurs semblent s'être pliés aux promesses des politiciens, ils ont quand même dû faire approuver ensuite leurs initiatives par les commissions régionales elles-mêmes: le processus semble donc évoluer vers une dépolitisation graduelle, au sens traditionnel du terme.

Peu d'autres influences ont pu être mises à jour sauf celles de deux compagnies dans des villes où elles contrôlent indirectement le leadership formé en grande partie de leurs employés.

Pour résumer, le processus de régionalisation, au moment où nous l'avons étudié, consistait essentiellement en trois micro-décisions successives mettant en jeu des joueurs différents dotés d'idéologies opposées.

- Le principe de la régionalisation oppose d'abord dans la région les autorités religieuses aux planificateurs gouvernementaux, les premiers se faisant définiteurs d'une société rurale et les seconds du passage à la société industrielle: l'opposition apparait ici plus nette, dans un territoire rural et sous-développé comme la Gaspésie.

- Dans une seconde phase, le principe de la régionalisation l'ayant emporté grâce à ses avantages économiques, la lutte se fait autour des nouveaux investissements entre les principaux pôles urbains du territoire susceptibles de les

obtenir. C'est la phase de la lutte des pôles entre "promoteurs de fait": le conflit se maintient alors à l'intérieur d'un groupe de dirigeants de même strate socio-économique.

- Une troisième micro-décision se greffe sur la précédente: il s'agit de la représentation dans les organismes prévus pour diriger au profit de l'ensemble de la population les pôles scolaires choisis. Une opposition se dessine alors, parfois latente parfois organisée, entre le monde des "sans pôle" et celui des localités urbaines maintenant coalisées autour de compromis acceptables pour elles. Le monde rural devient à son tour"promoteur de fait" pour essayer de participer lui aussi à un processus inévitable. Le conflit ainsi amorcé pourrait se poursuivre à l'intérieur des régionales et faire évoluer une opposition rural-urbain en un conflit de classes sociales axées sur d'autres bases idéologiques que celles proposées par la hiérarchie religieuse (1).

---

(1) Cf. Fortin G., "Milieu rural et milieu ouvrier: deux classes virtuelles". Cahiers Internationaux de Sociologie. Vol. XXXVIII - 1965.

CHAPITRE III

Les leaders scolaires et leur idéologie

Après avoir analysé le processus de régionalisation scolaire sous plusieurs de ses aspects, nous voulons maintenant essayer de mieux connaître les caractéristiques de ses principaux protagonistes de même que les idéologies qui les animent.

A- LES LEADERS SCOLAIRES

Pour être précis, il nous aurait fallu faire une analyse poussée des caractéristiques socio-économiques des commissaires locaux, des commissaires régionaux et des membres des comités de planification scolaire. La chose ne nous a pas été possible: dans le premier cas, elle aurait nécessité une étude de l'ensemble des commissions scolaires locales que le temps prévu pour la recherche ne nous permettait pas. D'autre part, seules deux commissions scolaires régionales étaient en fonction au moment de notre étude, une analyse systématique des commissaires régionaux s'avérait impossible. Nous devrons donc nous contenter, ici, d'une approche plus intuitive.

Une étude effectuée en 1962 sur les commissaires d'écoles d'une partie de la région-pilote (1), nous fournit, cependant, certains renseignements sur ces personnages qui sont encore à la

(1) Région scolaire VI englobant tout le territoire situé à l'est de Rimouski, soit 135 commissions scolaires.

base de la nouvelle structure scolaire puisqu'ils désignent les délégués au sein desquels sont choisis les commissaires régionaux.

Sur 569 commissaires interrogés (84.6% de l'ensemble des commissaires de la région scolaire étudiée), 146 (25%) ont moins de 40 ans, 232 (41%) de 40 à 49 ans et 191 (34%) plus de 50 ans: le commissaire est donc un homme plutôt âgé.

Dans cette partie plus rurale de la région-pilote, 280 commissaires (49%) sont cultivateurs; la plupart des autres sont des commerçants, des administrateurs, des professionnels ou des artisans. Dans l'ensemble du territoire, cependant, la division entre paroisse et village, fréquente dans le domaine scolaire, éloigne les cultivateurs de la gestion des commissions scolaires villageoises et urbaines, les plus importantes dans la plupart des cas. Les ouvriers et les collets-blancs restent dans l'ensemble sous-représentés; exceptionnellement, dans les centres urbains du Bas-St-Laurent, on retrouve certains professeurs parmi les commissaires.

Toujours d'après notre échantillon, le commissaire n'a généralement pas poussé très loin sa fréquentation scolaire: 68.8% d'entre eux n'ont pas dépassé la sixième année et 29 (99%) seulement ont poursuivi leurs études au-delà de la onzième année. Cet état des élus explique en partie le sentiment d'impuissance manifesté par plusieurs commissaires vis-à-vis les nouvelles institutions scolaires plus complexes et plus bureaucratisées.

En 1962, 274 (48%) commissaires occupent leur fonction depuis deux ans ou moins: ce chiffre souligne bien le changement de personnel important effectué à la suite des élections de 1960 dans cette région où domine encore l'organisation traditionnelle à base de patronage politique. Un autre trait de la mentalité traditionnelle est mis en lumière par le fait que 291 (51%) leaders scolaires admettent consulter souvent leur curé sur les questions d'éducation.

Parmi les diverses associations auxquelles les commissaires participent, mentionnons les ligues du Sacré-Coeur avec 260 adhésions (45%), les Caisses Populaires avec 246 (43%), l'UCC avec 152 (27%) et les Sociétés Saint-Jean-Baptiste avec 112 (19%).

Au sujet de la centralisation des écoles au village, l'échantillon se divise en deux: 283 (49.5%) commissaires la favorisent et 282 (49.5%) s'y opposent. La régionalisation du secondaire fait un peu plus d'adeptes, 334 (58%) contre 204 (36%) opposants: il ne s'agit, cependant, à cette époque que des petites régionales décrites plus haut.

Ces quelques traits nous permettent de mieux situer l'ensemble des leaders locaux d'où émergeront les dirigeants scolaires régionaux.

Ces commissaires régionaux représentent beaucoup plus que les élus locaux, la strate des professionnels et des commerçants. Ils sont plus instruits en moyenne que les commissaires locaux et ont une plus longue expérience de la chose scolaire: des partisans politiques reconnus y côtoient des personnalités neutres.

Les présidents de ces organismes sont 2 médecins, 1 avocat, 1 notaire, un industriel et un avocat-cultivateur; ils représentent dans quatre cas, le pôle principal de la régionale et, dans les deux autres, le principal pôle secondaire. Aucune homogénéité quant à l'appartenance politique ne se dégage de ce leadership: à une exception près, les présidents ont été parmi les principaux promoteurs de la régionalisation dans leurs territoires respectifs.

Nous pouvons donc affirmer qu'au terme de notre étude, le processus de régionalisation scolaire n'avait pas encore permis l'émergence de nouveaux leaders. Quant à la transformation de la mentalité de ce leadership traditionnel, notre travail, effectué au tout début du processus, n'a mis en évidence aucune tendance significative.

Les comités de planification scolaire, imposés aux commissions scolaires régionales dès l'automne 1964, avaient justement pour but d'intéresser à la régionalisation scolaire plusieurs secteurs essentiels restés indifférents jusqu'alors et non-représentés dans la structure scolaire par le processus traditionnel d'élection. Ces comités n'existaient pas au moment de notre étude: les renseignements que nous possédons maintenant à leur sujet semblent montrer qu'ils ont rejoint un grand nombre de gens, ce qui donne à leurs rapports sur les investissements scolaires publiés au printemps un poids d'autant plus grand. Comme dans le cas des commissaires régionaux, il serait fort intéressant de distribuer aux membres de ces comités un questionnaire qui nous renseignerait sur leurs principales caractéristiques socio-économiques (1).

B- LES IDEOLOGIES

Nous basant sur l'ensemble de nos entrevues, nous allons maintenant essayer d'en dégager, à partir de l'attitude vis-à-vis la régionalisation, ce que nous appelons l'idéologie de nos leaders, c'est-à-dire leur conception de l'éducation et de la société globale à laquelle ils nous référaient constamment.

De divers recoupements tentés pour rendre compte de l'hétérogénéité du matériel idéologique, nous avons retenu le milieu d'après les zones homogènes du B.A.E.Q., la strate sociale (revenu, éducation, occupation) et l'attitude vis-à-vis la régionalisation (opposants systématiques ou de fait,

---

(1) Consulter à ce sujet SAMSON, J., Le pouvoir scolaire dans Vaudreuil - Soulanges. Dept. d'Anthropologie, Université de Montréal, décembre 1965.

promoteurs systématiques ou de fait). C'est autour de cette dernière typologie que nous regrouperons nos observations, nous référant aux deux autres lorsqu'elles amèneront des clivages significatifs.

1- L'opposant systématique

Il s'agit ici des individus irréductiblement opposés à la régionalisation scolaire et à ses conséquences: la catégorie peut se diviser en deux sous-groupes quant à l'idéologie exposée.

Il y a d'abord tous ceux qui n'accordent aucune valeur à l'éducation en soi: on les trouve surtout dans les zones pauvres, les "colonies", où, voyant peu d'avantages à l'éducation, on repousse tout le système de régionalisation. On y affirme que l'éducation secondaire poussée ne peut avoir que deux effets sur les enfants: en faire des chômeurs instruits ou les obliger à sortir de la région. Peut-être accepterait-on cependant le processus s'il ne coûtait rien et n'impliquait pas de déplacements quotidiens. On retrouve exprimé ici, autour du problème de l'éducation, le sentiment d'aliénation des habitants de beaucoup de ces paroisses pauvres qu'on n'a même pas consultées sur la question et qui, habituées traditionnellement au chômage saisonnier ou permanent, ne voient aucun intérêt à ce que l'on fasse des efforts en éducation si l'on doit rester dans le marasme économique. Il s'agit ici d'une attitude de refus et de fuite devant la situation présente.

L'autre attitude d'opposition systématique vient de la hiérarchie religieuse et semble avoir été partagée par plusieurs membres du clergé et de la strate agricole. Il s'agit d'une rationalisation optimiste de la première position d'une valorisation du mode de vie rural traditionnel dont on ignore systématiquement les difficultés. Cette attitude semble être l'idéologie du leader rural traditionnel: elle justifie d'ailleurs son autorité.

L'"éducation" est ici aussi valorisée que l'instruction: cette "éducation" qui, au lieu d'éloigner de la ferme et de la campagne, doit au contraire permettre d'y mieux subsister, elle se donnera à l'ombre du clocher paroissial, sous la direction du pasteur. L'éducation secondaire doit donc, comme auparavant, s'effectuer dans chaque village pour éviter les dangers moraux amenés par les transports mixtes et le séjour dans les centres urbains. Certains curés nous ont affirmé voir dans la régionalisation du secondaire un premier pas devant s'étendre ensuite au primaire par la disparition des commissions scolaires locales. Il s'agirait d'un vaste complot gouvernemental pour établir l'école neutre et détruire ainsi les deux bases de la société, la paroisse et la famille, l'Eglise doit donc lutter contre la régionalisation qui est une première attaque contre ces institutions essentielles. On retrouve, ici, l'idéologie agriculturiste qui fut, jadis, la pensée dominante de la société québécoise et qui imprègne encore une bonne partie du territoire-pilote.

Le décalage entre cette idéologie optimiste et les difficultés réelles du monde rural devait fournir la faille empêchant la coalition de ces deux types d'opposition tout en permettant l'avènement de la régionalisation.

2- Le promoteur systématique

Nous voulons parler ici de ceux qui, convaincus de la nécessité d'une éducation secondaire polyvalente mieux adaptée au monde moderne, voient dans la régionalisation scolaire le seul moyen d'arriver à ce but.

Nous laisserons ici de côté les promoteurs venus de l'extérieur de la région: qu'il s'agisse du ministre de l'Education, des planificateurs ou des représentants de la Fédération des Commissions Scolaires, leur idéologie est bien connue par un ensemble de publications que nous ne

tenterons pas de disséquer ici. Il s'agira plutôt de voir quels ont été les adhérents régionaux de cette idéologie et en quel sens, ils ont pu la gauchir ou l'adapter.

Il aurait été surprenant de ne pas retrouver cette idéologie chez les représentants directs de l'administration provinciale. Pourtant, l'hostilité latente existant depuis 1960 entre le Département de l'Instruction Publique et les conseillers du Ministère de la Jeunesse semble avoir eu ses répercussions dans la région. Plusieurs inspecteurs ont été ainsi des opposants de fait à la nouvelle politique: ils semblent avoir été mus autant par l'idéologie localiste dont nous parlions plus haut que par la crainte de voir disparaître leurs fonctions traditionnelles. D'autres, au contraire, se sont faits les principaux promoteurs de la régionalisation. Ils ont cependant plusieurs fois critiqué la politique bureaucratique du ministère sur deux points: son aspect ambigu et ses tentatives de coercition. La définition successive de deux types de régionales avait causé en effet les plus grandes difficultés aux représentants du ministère appelés à justifier devant les populations des revirements qu'ils ne comprenaient qu'à demi, ayant peu participé à leur élaboration et souvent même écartés de leur exécution. Quant à l'aspect coercitif, il s'est surtout révélé dans des cas d'annexion forcée de municipalités qui ne pouvaient être admises autrement à la régionale. Ce n'est qu'à l'été 1964 que le ministère décidait d'établir parmi les inspecteurs un corps d'animateurs, les conseillers en organisation scolaire, à qui il accordait sa pleine confiance.

En dehors du milieu des inspecteurs, les promoteurs systématiques semblent avoir été assez rares: voilà ce qui explique comment, pour plusieurs, la régionalisation est apparue comme essentiellement la chose du gouvernement. Seuls quelques professeurs semblent avoir accepté pleinement cette politique, sans avoir eu aucune influence sur sa réalisation cependant. Un d'entre eux allait même jusqu'à dénoncer la régionalisation comme

anachronique puisqu'elle serait bientôt rendue inutile par les progrès des techniques audio-visuelles et de l'enseignement télévisé.

3- Le promoteur de fait

Nous entendons ici ceux qui, sans prendre une position systématique sur les aspects intrinsèques de la politique de régionalisation scolaire, s'y sont montrés favorables pour des motifs d'un autre ordre, en particulier sous son aspect économique.

Nous tombons ici dans le royaume de "l'esprit de clocher": les leaders des localités moyennes susceptibles d'obtenir un investissement scolaire se sont presque tous prononcés en faveur de la régionalisation. Exceptionnellement, les localités parmi les plus importantes se sont un temps opposées à un système qui permettait à d'autres de contrôler des investissements dont elles bénéficieraient de toute façon.

Un fait qui montre le sens véritable de cette opposition est le changement d'attitude survenu après le dévoilement de la carte scolaire en octobre 1962. Plusieurs promoteurs de la régionalisation scolaire se sont alors mis à s'y opposer, n'étant plus sûrs désormais de son avantage économique pour leur localité. Ces changements rapides d'attitude montrent bien à quel point la régionalisation n'était pas acceptée en elle-même, comme une mesure destinée à améliorer le système éducatif de l'ensemble de la région: au contraire, on y considérait exclusivement l'investissement susceptible d'améliorer la prospérité de la localité et d'assurer sa prépondérance sur ses principaux voisins. C'est donc avant tout comme une industrie que le nouveau système était accepté, en dehors de toute considération idéologique. Si l'on sentait l'investissement s'éloigner, on tentait d'avoir recours à des considérations d'un autre ordre, oubliées jusqu'alors. On a vu ainsi plusieurs leaders,

après s'être servis des mêmes arguments que les opposants systématiques, devenir d'importants officiers des nouvelles régionales lorsqu'ils ont obtenu l'assurance des nouveaux investissements scolaires dans leur localité.

C'est donc surtout parmi les leaders scolaires et l'élite dirigeante des municipalités urbaines importantes et moyennes du territoire que se recrutent les "promoteurs de fait": leur vision du monde est avant tout localiste, centrée sur la promotion économique de leur localité: la dimension régionale semble assez peu les toucher, sauf lorsqu'elle rencontre leurs intérêts immédiats.

4- L'opposant de fait

Cette catégorie de leaders comprend tous ceux qui, sans s'opposer au principe de la régionalisation, en ont contesté l'une ou l'autre des modalités.

Nous retrouvons ce type d'opposition dans les localités importantes privées d'investissement scolaire mais aussi dans une bonne partie des localités rurales des zones moyennes et prospères qui, conscientes de l'intérêt de la régionalisation, n'en exprimaient pas moins quelques craintes au sujet de sa réalisation.

L'opposition des localités rurales concernait surtout les taxes, les transports et la représentation dans l'administration de la régionale.

La question de la taxe foncière semble avoir été au centre de beaucoup de discussions autour de la régionalisation. "Ce système coûterait-il plus cher que l'ancien?" se demandèrent plusieurs commissaires élus pour leur réputation de "ménageux" plus que pour leur esprit d'initiative. Les leaders de la majorité des localités pauvres ou moyennes croyaient à une augmentation des taxes consécutive à la régionalisation. Cette perspective

leur semblait peu encourageante puisqu'alors les cultivateurs, taxés sur leurs instruments de production, auraient à payer pour les autres groupes de la société. Malgré l'importance de plus en plus considérable des octrois gouvernementaux aux commissions scolaires, on semblait, en effet, prévoir de nouvelles augmentations de la taxe foncière.

Le problème de transport des enfants du secteur rural vers les pôles scolaires désignés semble aussi avoir soulevé beaucoup d'opposition de fait au processus. Dans ces régions où les distances sont longues et les chemins mal entretenus l'hiver, ce problème semble avoir été une difficulté réelle pour plusieurs municipalités. La première conception du pôle scolaire ayant fait craindre le regroupement de toutes les classes de 8e, 9e, 10e et 11e année dans un très petit nombre de centres, le problème des transports devait nécessairement se présenter comme le premier argument valable. Il servit même, dans certains cas, à alimenter l'opposition des localités où il ne constituait pas une difficulté réelle. Le pensionnat de cinq jours au pôle scolaire était parfois proposé comme solution au problème mais le monde rural y apparaissait de nouveau défavorisé puisqu'aucune procédure n'était alors proposée pour l'organisation et le financement de ces institutions.

Pour renforcer l'opposition partielle du secteur rural le mode lui-même de représentation prévu au sein des organismes d'administration des nouvelles écoles semblait souvent favoriser indûment les pôles urbains importants. Dans certains cas, la portion urbaine, minoritaire en termes de population, obtenait la majorité absolue des commissaires régionaux. Ce problème l'emportait sur tous les autres puisque, de sa solution, dépendait la possibilité de participer au règlement des autres. Autour de ce thème pourrait se cristalliser éventuellement l'action d'un grand nombre d'opposants de fait du secteur rural.

Quant aux localités importantes privées de pôles scolaires, leur déception, inspirée avant tout par l'intérêt économique et par l'"esprit de clocher" dont nous parlions plus haut, se déguisa souvent de considérations altruistes empruntées aux motifs véritables d'opposition venus du monde rural. On vit ainsi des localités situées à moins de dix milles de bonnes routes du pôle scolaire éventuel se mettre à ériger, en motif absolu d'opposition, le problème du transport et celui de la mauvaise représentation d'un secteur rural auquel elles n'appartenaient pas en réalité.

Nous espérons, grâce à ces quelques données sur les postulats idéologiques des principaux acteurs du processus de régionalisation scolaire, avoir montré leur ambiguïté et l'enchevêtrement des obstacles réels et des justifications. Nos renseignements ont été tirés, avant tout, d'entrevues où l'idéologie n'était pas toujours clairement exprimée: l'analyse qui en découle est donc nécessairement plus impressionniste que s'il s'agissait de textes écrits l'exposant plus directement.

CHAPITRE IV

La population

Après avoir successivement démontré, au niveau de ses principaux acteurs, les divers aspects du processus de régionalisation scolaire, il nous faut maintenant en venir au public appelé à en être la victime ou le bénéficiaire.

Notre enquête auprès de la population revêt un caractère extrêmement sommaire: elle consiste en une brève série de questions intégrées au questionnaire sociologique général distribué en 1964 à deux échantillons des ménages du territoire, le premier en milieu rural, le second en milieu urbain.

Le questionnaire rural fut administré à l'été 1964 aux ménages de 28 localités choisies au sein des dix zones homogènes constituées par le B.A.E.Q.: les résultats n'en pourront être généralisés au niveau de régionales scolaires qui englobent chacune des parties de plusieurs de ces zones. Une autre des limitations de ce questionnaire tient au fait qu'il exclut certaines catégories de chefs de ménage: les entrepreneurs ayant plus de quatre personnes à leur emploi, les invalides, les veufs et les veuves, les rentiers de plus de 50 ans, les gérants et administrateurs dont le patron immédiat réside en dehors de la région-pilote.

Le questionnaire urbain, distribué à l'automne 1964, n'exclut aucune catégorie sociale: il s'adresse à un échantillon de chefs de familles des cités et villes suivantes: Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Rimouski, Mont-Joli, Matane, Gaspé, Chandler, Cabano, Notre-Dame-du-Lac, Amqui, Causapscal, Ste-Anne-des-Monts, Cap-Chat, Murdochville, Paspébiac et New-Carlisle.

Dans le présent chapitre, nous dégagerons d'abord les résultats bruts des questions ayant trait à la régionalisation scolaire pour les mettre ensuite, s'il y a lieu, en relation avec d'autres variables significatives (sexe, âge, instruction-scolarité, revenu global, occupation, participation politique). Nous pourrons en arriver ainsi à comparer certaines caractéristiques des populations rurales et urbaines du territoire.

A- POPULATION URBAINE

Dans la section qui nous concerne directement, on posait d'abord au chef de famille trois questions destinées à lui faire identifier tour à tour les "cinq personnes les plus importantes de la municipalité" (question 25), les "trois personnes les plus susceptibles d'obtenir un octroi pour la municipalité" (26), et les "trois personnes les plus importantes en ce qui touche la question des écoles" (27). On demandait dans chaque cas le nom, l'occupation et le poste.

Ce groupe de questions avait pour but, en plus d'une identification concrète des leaders, de montrer jusqu'à quel point le leadership communautaire était polyvalent ou spécialisé selon les sphères d'intérêt. Une analyse peu poussée jusqu'à maintenant nous permet de voir que, pour les personnes les plus importantes de la municipalité, seulement 4% des gens accordent leur premier choix à un membre élu ou employé de la hiérarchie scolaire: le pourcentage tombe à 2% à la question 26. Sur la question des écoles, les élus scolaires obtiennent 56% des premiers choix, les administrateurs 16%, les membres de la hiérarchie religieuse 2.2%, les professeurs aucun.

Ces quelques chiffres semblent indiquer l'importance secondaire, la spécialisation et la sécularisation du leadership scolaire en milieu urbain.

La question 30 était ainsi libellée:

a) "Avez-vous déjà entendu parler des écoles régionales"? (1)(2)

b) "Comment en avez-vous entendu parler?
- par les journaux,
- par la radio ou TV,
- en parlant avec des parents, voisins ou amis,
- en participant à des assemblées de la commission scolaire,
- en participant à d'autres assemblées publiques."

c) "Vous-même, êtes-vous pour ou contre ces écoles régionales?

Sur 2695 personnes, 81% en avaient déjà entendu parler et 19% jamais. Les individus instruits, à haut revenu et à forte participation aux associations et à la politique, sont plus au courant de la régionalisation que les "non-instruits" les personnes à faible revenu et faible participation politique.

D'autre part, on en a significativement plus entendu parler à Cabano - Notre-Dame-du-Lac et à Rimouski - Mont-Joli, moins à Matane et à Paspébiac - New-Carlisle. Ces résultats semblent confirmer partiellement nos analyses précédentes où le processus de régionalisation apparaissait particulièrement difficile dans le Témiscouata et le Bas-St-Laurent et sans douleur autour de Matane.

---

(1) A cette question correspond la variable complexe 26: Connaissance des écoles regionales chez les hommes.

(2) Pour les variables 26, 27, 28 et 29, la codification ne tient compte que des hommes.

Parmi ceux qui en ont entendu parler, 78% ont eu recours aux journaux, 84% à la radio et à la télévision, 68% à des parents ou voisins, 27% aux assemblées de la commission scolaire et 26% à d'autres assemblées publiques.

En ce qui concerne les journaux, on observe un décalage significatif entre Gaspésie et Bas-St-Laurent, au profit du second. D'autre part, les assemblées publiques, scolaires ou autres, jouent un rôle plus important proportionnellement à Cabano - Notre-Dame-du-Lac et Amqui - Causapscal et ont une signification mineure à Matane. Encore ici, l'opinion des chefs de famille confirme nos observations qualitatives.

77.1% des gens au courant sont pour les écoles régionales et 13.7% contre: les villes de Paspébiac et New-Carlisle sont significativement plus en faveur que les autres, celles de Chandler et Murdochville plus opposées.

La question 31 demandait (1):

"D'après vous, quelles sont les trois choses les plus importantes à régler dans les écoles régionales?"

- les professeurs	38%
- le vêtement	1%
- les taxes scolaires	22%
- le matériel et les édifices scolaires	8%
- le transport	20%
- les repas du midi	5%

Les chiffres à droite indiquent l'importance relative des premiers choix. Les items professeurs, taxes et transports l'emportent dans l'ordre: le premier item, malgré son ambiguïté,

---

(1) Variable 29: Les problèmes les plus importants à régler pour les hommes.

semble indiquer la primauté des considérations d'ordre académique. L'importance accordée aux taxes et aux transports, même en milieu urbain, n'est cependant pas à négliger.

Les professionnels, les personnes instruites et à haut revenu accordent significativement plus d'importance à l'item professeur et moins à l'item taxe que les journaliers,"les bas revenus" et les "non-instruits".

De même, l'item professeur est plus valorisé par Gaspé et Rivière-du-Loup - Trois-Pistoles et moins par Rimouski - Mont-Joli. Le problème des taxes semble plus important à Chandler et à Ste-Anne-des-Monts - Cap-Chat et moins à Gaspé et Murdochville. Quant aux transports, ils préoccupent beaucoup à Murdochville et à Rimouski - Mont-Joli, peu à Rivière-du-Loup - Trois-Pistoles et Amqui - Causapscal: ces deux dernières villes sont aussi significativement plus préoccupées que les autres des édifices scolaires et des repas.

Deux cas nous apparaissent ici particulièrement intéressants: celui de Rimouski et de Mont-Joli où le problème des transports l'emporte alors que celui des professeurs est laissé de côté fournit un bel exemple de rationalisation, alors que les motifs de réticence n'ont aucune relation directe avec les conditions objectives; on peut l'opposer à celui de Rivière-du-Loup - Trois-Pistoles villes à peu près semblables et aussi prospères où l'échelle d'appréciation semble mieux refléter les données géographiques.

La question 32 était la suivante:

a) "A votre avis, quels sont les trois groupes les plus en faveur de la formation des écoles régionales?" (1)

---

(1) Variable 27: Perception des groupes actifs favorables chez les hommes.

- le gouvernement provincial 63%
- les Chambres de Commerce 5%
- l'UCC 1%
- le clergé 5%
- les conseils municipaux 1%
- la Société St-Jean-Baptiste 1%
- la commission scolaire 11%
- les professeurs 3%
- ne sait pas 10%

b) "Quels seraient les trois groupes les plus opposés à la formation des écoles régionales?" (1)

- les organisations politiques 5
- l'UCC 4
- le clergé 3
- les conseils municipaux 2
- la Société St-Jean-Baptiste 1
- la commission scolaire 2
- les professeurs 2
- les propriétaires pauvres 44
- ne sait pas 37

Encore ici, les chiffres de droite indiquent la fréquence des premiers choix. On constate dès l'abord que la population perçoit la régionalisation comme une opposition entre le gouvernement et les propriétaires pauvres. Plus de personnes cependant découvrent des groupes favorables que l'inverse. Ce sont les gens à occupations les plus prestigieuses, les plus instruits et à plus haut revenu qui attribuent le plus au gouvernement comme groupe favorable: les gens à bas revenus accordent plutôt leurs suffrages au clergé et aux Chambres de Commerce. Il existe donc une relation stricte entre statut socio-économique et perception de l'action gouvernementale.

---

(1) Variable 28: Perception des groupes actifs défavorables chez les hommes.

Si l'on passe maintenant à la dimension écologique, on s'aperçoit des relations significatives suivantes:

- à Murdochville, le clergé est perçu plus qu'ailleurs comme opposé à la régionalisation; la commission scolaire aussi d'ailleurs;

- à Cabano et Notre-Dame-du-Lac, l'action des Chambres de Commerce et des commissions scolaires est perçue comme favorable et celle des propriétaires pauvres comme plus défavorable qu'ailleurs;

- à Paspébiac et New-Carlisle, on insiste plus qu'ailleurs sur l'action favorable du clergé;

- à Rivière-du-Loup et Trois-Pistoles, on insiste sur l'opposition de l'UCC;

- à Chandler, l'opposition de la commission scolaire est soulignée;

- à Amqui et Causapscal, l'opposition des propriétaires pauvres semble moins perçue qu'ailleurs.

B- POPULATION RURALE

Les questions adressées à la population rurale sur les écoles régionales étaient assez semblables à celle contenues dans le questionnaire urbain: elles étaient cependant appliquées aux deux membres du ménage.

Pour les hommes, les question 18, 19 et 20 correspondent aux questions 25, 26 et 27 du questionnaire urbain. Chez les femmes, on n'a posé que la question 45 correspondant à 27 chez les hommes. Comme pour le questionnaire urbain, on

n'a pas constitué de variable complexe dans le domaine scolaire, ceci interdit les comparaisons avec d'autres variables.

Contentons nous de noter que le pourcentage des élus ou employés de la hiérarchie scolaire est légèrement plus considérable qu'en milieu urbain parmi les gens importants: 4% à la question 25 et 5% à la question 26.

D'autre part, alors que 61% des gens importants de la municipalité sont choisis (1er choix) parmi les professionnels, semi-professionnels et administrateurs et 8% parmi les cultivateurs, pêcheurs, bûcherons et trappeurs les chiffres correspondants dans le domaine scolaire sont 33% et 30%: ce ne sont donc pas en général les gens considérés les plus importants dans la localité qui, selon les hommes, s'occupent du domaine scolaire. Chez les femmes, les professionnels et les curés occupent plus d'importance dans le domaine scolaire que chez leurs maris.

Chez les hommes, la question 23 (40 chez les femmes) correspond à la question 30 a) et b) du questionnaire urbain, sur la connaissance des régionales (1) et son médium. 77% des hommes ont entendu parler de ces écoles et 22% jamais: les chiffres correspondants pour les femmes sont 65% et 34%. Dans les deux cas, la connaissance la plus grande est dans les secteurs prospères des régionales Grand-Portage et Bas-St-Laurent (zones homogènes I et II), et la plus faible dans les zones VIII et IX situées dans les régionales "Chaleurs" et "Péninsule". Pour les deux sexes, les discussions avec parents, amis ou voisins l'emportent sur les mass média puis sur les assemblées publiques

---

(1) Variables complexes 50 et 51: connaissance des écoles régionales chez les hommes et les femmes.

comme moyen d'information. Il existe une relation positive entre participation à la politique et aux associations et connaissance des écoles régionales.

La question 24 des hommes (41 chez les femmes) correspond au no 31 du questionnaire urbain sauf qu'on ajoute un b) où l'on demande sur chaque item "Etes-vous satisfait ou non de la façon dont les régionales ont réglé la question?" (1)

On obtient les résultats suivants:

- Problème le plus important	H	F
- professeurs	16	20
- vêtement	2	2
- taxes	29	21
- matériel scolaire	4	2
- transport	33	31
- repas	15	23
- pensionnat	1	

Comme on pouvait s'y attendre, contrairement au milieu urbain, les problèmes de taxes et de transport l'emportent sur celui des professeurs. Le problème des taxes est particulièrement souligné dans les zones I et II.

Un indice de satisfaction calculé en donnant deux points pour chaque satisfait et un pour chaque "ne sait pas" et en divisant la population en quartiles donne la répartition suivante:

	H	F
Les moins satisfaits	12%	15%
" " "	13%	48%

---

(1) Variables complexes 48 et 49: Satisfaction relative aux écoles régionales (hommes et femmes); 58 et 59: les problèmes les plus importants à régler (hommes et femmes).

	H	F
Les moins satisfaits	50%	18%
Les plus satisfaits	25%	19%

Les moins satisfaits se recrutent en particulier dans les zones IV et IX (Chaleurs et Matapédia) et les plus satisfaits dans la zone I pour les hommes et VII pour les femmes. Si l'on considère la satisfaction par item on s'aperçoit que, pour les hommes, la question des taxes est un motif particulier d'insatisfaction dans les zones I et II et celle des transports dans la zone VII: les zones VI et VIII semblent au contraire satisfaites sur ce dernier item.

La question 25 des hommes (43 des femmes) correspond à 32 du questionnaire urbain (1) sauf qu'on y parle des "trois groupes les plus actifs" (au lieu de "les plus en faveur") et "les plus activement opposés". Les organisateurs politiques remplacent les organisations politiques et les propriétaires fonciers les propriétaires pauvres. On obtient:

<u>Groupes favorables (1er choix)</u>	H	F
- Gouvernement provincial	57	40
- Chambre de Commerce	6	3
- U.C.C.	1	2
- Clergé	10	19
- Conseil municipal	2	3
- S.S.J.B.	0	2
- Commission scolaire	19	23
- Professeurs	5	8

---

(1) Variables complexes 54 et 55: perception des groupes actifs favorables chez les hommes et les femmes; 56 et 57: perception des groupes actifs défavorables chez les hommes et les femmes.

Groupes défavorables (1er choix)	H	F
- Organisateurs politiques	11	7
- U.C.C.	1	3
- Clergé	7	12
- Conseil municipal	3	4
- S.S.J.B.	0	1
- Commission scolaire	13	14
- Professeurs	2	4
- Propriétaires fonciers	63	55 (1)

Dans le milieu rural, la perception de gouvernement comme groupe favorable perd donc légèrement de son importance par rapport aux villes alors que celle des propriétaires fonciers comme groupe défavorable augmente.

La question 26 des hommes (44 des femmes) est: "D'après vous, quelles seraient les trois choses les plus importantes à considérer dans la formation des écoles régionales?" Les mêmes items qu'à la question 24 sont proposés. L'item professeur l'emporte, cette fois, sur les taxes et les transports chez les hommes; chez les femmes, l'item professeur, ex aequo avec les transports, l'emporte de peu sur les repas du midi.

Une dernière question, no. 42, ne fut malheureusement posée qu'aux femmes.

a) "Vous-même, êtes-vous en faveur de l'école régionale?" (2)

67% se disent en faveur, 29% contre et 4% ne savent pas. Seule la zone VII comprend une

---

(1) Les "ne sait pas" sont exclus du total dans ces deux cas.

(2) Variable complexe 145: Attitude favorable des femmes à la régionalisation sco aire.

majorité d'opposants mais le petit nombre des réponses (12) ne rend pas cette constatation significative.

b) "Pourquoi?"

- c'est une autre paroisse que la vôtre qui va en profiter.
  17% de oui et 78% de non.

- le trajet est trop long pour les enfants
  87% de oui et 9% de non.

- la paroisse ne peut pas avoir de représentant au conseil d'administration
  8% de oui et 86% de non.

- les transports mixtes sont un danger moral
  28% de oui et 65% de non.

- les professeurs sont engagés par des étrangers
  6% de oui et 86% de non.

C'est donc surtout au niveau des transports et surtout de leur aspect physique que semble se situer l'opposition de femmes rurales. La zone IV, située dans le diocèse de Rimouski, insiste plus que toutes les autres sur le danger moral des transports.

Voilà donc ce que nous avons pu tirer des résultats actuellement disponibles du questionnaire sociologique général. Le petit nombre de questions posées et quelques lacunes dans les compilations nous empêchent de pousser plus loin l'analyse. Nous croyons cependant que ces quelques chiffres peuvent donner une idée valable de l'opinion et de l'attitude d'une population que notre propre enquête n'avait pu atteindre qu'indirectement à travers ses leaders. Ils permettent au moins de préciser le poids relatif au sein de la population des opinions avancées par les principaux leaders idéologiques.

CONCLUSION

A l'été 1964, en choisissant le processus de régionalisation scolaire comme l'objet d'étude, nous voulions isoler un type nouveau de décision dans une région jusqu'alors dominée par une organisation sociale à base communautaire et paroissiale. A partir du changement social et des difficultés soulevées par lui, à partir de ce que l'on peut appeler la "crise" de la régionalisation scolaire, nous pensions éclairer d'une lumière nouvelle la structure du pouvoir et l'organisation sociale dans l'Est du Québec.

Même si nous n'avons pu observer le fonctionnement interne des commissions scolaires régionales et des comités de planification non encore constitués, cette étude n'en garde pas moins tout son intérêt. Les résistances, les coalitions, les prises de positions soulevées par l'émergence graduelle des nouvelles structures sont en un sens plus révélatrices des structures sociales globales que ne l'aurait été le fonctionnement régulier d'organisations scolaires bien constituées. L'été 1964 vit justement le terme d'une période difficile de gestation couronnée par l'Opération 55 et la consolidation des nouvelles structures: nous pouvions encore observer sur le vif les dernières résistances, non encore filtrées par la mémoire, tout en connaissant la forme définitive que prendraient les institutions scolaires, ce qui aurait été impossible un an auparavant.

Nos observations ont donc constamment dépassé les structures scolaires formelles pour s'attacher à un aspect du phénomène de changement social global: le passage d'une société traditionnelle faite d'unités multiples et isolées à des structures régionales plus vastes, constituant un niveau intermédiaire entre les unités de base et l'Etat provincial.

Qu'il s'agisse de l'acceptation de la régionalisation, de la localisation des écoles secondaires, de la représentation à la commission scolaire régionale, c'est toujours cette résistance des structures traditionnelles, cette persistance de l'"esprit de clocher", habillées de diverses idéologies, que nous avons senti l'emporter sur toutes les autres variables susceptibles d'influencer le phénomène.

Presque toujours, la régionalisation scolaire, loin d'être considérée comme un moyen administratif plus efficace pour assurer aux enfants une éducation mieux adaptée au monde moderne, fut vue comme une source d'investissements économiques susceptibles d'assurer la survivance ou la prépondérance d'une localité ou encore comme un phénomène global capable de désintégrer l'équilibre social fondé sur la famille et la paroisse.

Ceci explique comment, dans la plupart des cas, les différences individuelles de revenu, l'instruction, l'appartenance politique ou les intérêts potentiellement opposés des associations volontaires, se sont atténués autour de la défense de la localité en un mouvement souvent enrobé de l'idéologie traditionaliste dont nous parlions plus haut. La force de ces nationalismes locaux apparaitra d'autant plus forte si l'on sait qu'elle gagne souvent même les fonctionnaires chargés de la régionalisation, les inspecteurs d'écoles.

Voilà pourquoi la dimension écologique a pris une si grande importance dans ce rapport: c'est selon qu'on croyait ou non recevoir dans sa localité les fameuses écoles régionales qu'on était aussi susceptible d'accepter la régionalisation ou de s'y opposer. Les pôles urbains étant en général plus favorisés, le conflit prit souvent l'allure d'une opposition entre ruraux et urbains: peut-on considérer ce clivage comme fondamental si l'on sait qu'une ville privée de pôle scolaire s'empressait de rejoindre le camp des ruraux et d'employer les mêmes arguments qu'eux; de même, les plus féroces défenseurs de la paroisse comme

unité d'organisation sociale pouvaient parfois mettre de côté leur opposition à une régionalisation qui se ferait chez eux.

Retenons donc pour le moment que le processus fut perçu de façon ambivalente à la fois comme un nouveau mode dangereux d'organisation sociale mais, aussi, comme une source bénéfique d'investissements économiques.

Parmi les postulats de base du B.A.E.Q., il en est un qui soutient que la régionalisation, la planification et l'animation favoriseront l'émergence de leaders nouveaux dans le territoire-pilote, leaders plus rationnels et plus représentatifs de l'ensemble de la population que les leaders traditionnels. Peut-on dire que la régionalisation scolaire a joué ce rôle? Ce n'était sûrement pas vrai au moment de notre étude. En effet, tant parmi les principaux promoteurs de la régionalisation que parmi les quelques officiers déjà élus des régionales, on remarque surtout d'anciens leaders scolaires expérimentés. En un sens, on peut même dire que les nouvelles structures ont renforcé l'influence de la strate urbaine des professionnels et des commerçants par rapport à celle des cultivateurs qui forment, comme on l'a vu, la majorité des commissaires locaux. Avec les régionales, les leaders urbains, en plus de contrôler l'éducation secondaire dans leur localité, pourront peut-être aussi la diriger dans l'ensemble de son hinterland. Les professeurs, qui auraient pu constituer une couche nouvelle de leaders scolaires, continuent à n'être pratiquement pas représentés.

Evidemment, les comités de planification scolaire, créés à l'automne 1964, ont pu changer la situation et améliorer le rôle consultatif des professeurs et des administrateurs scolaires: nous n'avons pu observer leur fonctionnement en Gaspésie.

Les leaders scolaires régionaux ont-ils au moins acquis un esprit nouveau basé sur la rationalité et la prédominance des intérêts régionaux sur les attaches locales? Il était évidemment

trop tôt pour le dire en 1964: à ce moment, seuls de très rares individus, recrutés en général parmi les inspecteurs ou les administrateurs scolaires, semblaient favoriser cette optique bureaucratique et régionale. Les autres leaders abordaient leurs nouvelles fonctions avec la même mentalité qui leur avait servi jusqu'alors au niveau local. Il serait intéressant de voir où en est actuellement leur évolution.

Les considérations qui précèdent nous font craindre que la régionalisation, au lieu d'assurer comme on l'aurait cru une rationalisation des structures scolaires et une dépolitisation du phénomène de l'éducation, ne soit au contraire absorbée par le système de patronage jusqu'alors prévalent dans la région. Les leaders scolaires, disposant d'un instrument plus efficace et plus centralisé, pourraient en effet s'en servir pour affermir l'organisation et l'idéologie traditionnelle. L'observation récente du fonctionnement d'une autre régionale située près de Montréal nous incite à pencher en ce sens (1). Les limites posées par les normes et directives du ministère pourraient évidemment contrebalancer ce mouvement mais aux dépens cette fois de la participation de la population.

A partir de ces conclusions, nous voudrions esquisser quelques remarques sur la planification scolaire régionale (2).

Comme dans le domaine municipal, le nombre des unités de base, les commissions scolaires

---

(1) Cf. SAMSON, J. op. cit.

(2) Les remarques esquissées ici seront reprises dans un prochain article intitulé: "Planification scolaire et économique au Québec.

locales, semble beaucoup trop élevé: d'autre part, les frontières des unités scolaires ne coïncident pas avec celles des municipalités.

Etant donné l'étendue des commissions scolaires régionales actuelles et les importantes populations qu'elles englobent, nous croyons nécessaire de conserver des unités d'administration plus petites pour assurer la participation des populations rurales qui risqueraient autrement de se sentir encore plus aliénées qu'elles ne le sont présentement.

Les unités actuelles devraient cependant être regroupées de façon à contenir un minimum de 2500 personnes dans les régions à faible densité et un optimum de 5000, seuil autour duquel les principales fonctions essentielles peuvent être ordinairement assurées. Ce regroupement devrait évidemment coïncider avec les nouvelles frontières municipales.

On peut même se demander, étant donné la dévalorisation relative des institutions scolaires en milieu rural, si leur intégration aux structures municipales ne serait pas de nature à favoriser et l'efficacité et la participation. Les conseils municipaux auraient à ajouter à leurs fonctions actuelles, sans doute revalorisées, tout ce qui concerne l'enseignement primaire: pour ce faire, ils devraient s'entourer d'une commission de l'éducation à forts pouvoirs consultatifs où professeurs et administrateurs viendraient rejoindre les parents. Cette nouvelle structure risquerait de dépolitiser les structures scolaires, d'assurer la participation de tous les groupes intéressés et d'unifier les pouvoirs concurrents de taxation existant actuellement! le contrôle démocratique resterait évidemment assuré par l'intermédiaire des représentants municipaux élus.

Quant aux structures régionales actuelles, elles semblent souffrir de certaines faiblesses: la composition des commissions scolaires régionales laisse de côté plusieurs couches importantes de la

population; par ailleurs, le ministère de l'Education les enserre d'une foule de directives et de contrôles restreignant leur pouvoir de décision. Les comités de planification scolaire, formés pour améliorer la représentativité ont joué durant la première année de leur existence un rôle ambigu. Au lieu de leur demander leur avis sur un certain nombre de problèmes dont les données leur auraient été fournies, on les a souvent chargés d'accumuler eux-mêmes les données démographiques, économiques ou autres nécessaires à l'élaboration d'un plan d'équipement: cette phase de recherches aurait été beaucoup mieux accomplie par des fonctionnaires spécialisés désignés à cette fin. On en est ainsi arrivé au rejet par Québec de certains plans d'équipement ce qui a eu pour effet de froisser ceux qui les avaient préparés et de mettre en danger leur participation future.

Le projet annoncé récemment de mettre à la disposition de chaque régionale un corps de fonctionnaires spécialisés permettra, sans doute, de pallier à ces inconvénients en opérant une distinction nette entre les fonctions de recherche (fonctionnaires), de consultation (comité de planification) et d'exécution (commission scolaire). Encore ici, il faudrait voir à ce que les régions scolaires coïncident autant que possible avec les sous-régions de planification suggérées par le B.A.E.Q.

Si la réforme des unités de base suggérée plus haut se réalisait, elle devrait se répercuter au niveau régional. La gestion de l'enseignement secondaire pourrait alors être confiée aux organismes régionaux émanant des municipalités, aidés d'un conseil de l'éducation à forts pouvoirs consultatifs où les divers groupes intéressés seraient représentés. Encore ici seraient assurés à la fois le contrôle démocratique, la participation de toutes les strates sociales, la coordination du scolaire et de l'économique et sans doute une plus grande efficacité.

Soulignons enfin, dans une région où le niveau d'instruction des adultes est assez bas, la nécessité d'un système d'animation scolaire destiné à fournir à la population les informations nécessaires à sa participation efficace. On a trop tendance, en effet, à prétexter l'ignorance des populations pour justifier une bureaucratisation accrue: le système d'animation instauré par le B.A.E.Q. indique, au contraire, qu'une information bien disséminée, en assurant l'appui et la participation des populations, double souvent l'efficacité du meilleur des systèmes de planification bureaucratique et centralisée. Devant des institutions démocratiques peu efficaces, la première attitude est souvent de les remplacer par des technocrates plutôt que d'entreprendre l'effort nécessaire pour les animer: cette seconde solution nous apparait, cependant, la meilleure à long terme et pour l'efficacité et pour la démocratie.

CONCLUSION GENERALE

Nous voulons ici dégager brièvement quelques conclusions d'ensemble à partir des deux études effectuées à l'été 1964 sur les conseils d'orientation économique et la régionalisation scolaire (1).

Nous comparerons d'abord les deux processus de décision et le leadership impliqué pour déboucher sur certaines propositions en vue de la planification régionale.

Mentionnons en premier lieu que l'étude des conseils économiques, surtout celui du Bas-St-Laurent, couvre une assez longue période où l'on assiste à leur fondation et à leur fonctionnement et qui aboutit finalement à la création du B.A.E.Q.; l'observation de la régionalisation scolaire découpe une période beaucoup plus courte et concerne essentiellement la formation des commissions scolaires régionales.

Dans les deux cas, l'idée de régionalisation est venue de gens de l'extérieur dont l'intervention semble avoir déclenché les énergies locales. La régionalisation économique apparait cependant, sauf dans le cas de la Gaspésie, comme un processus graduel inspiré par certaines élites locales; au contraire, la régionalisation scolaire fut un mouvement accéléré par les pressions morales et économiques venues des autorités gouvernementales, suscitant, par conséquent, des résistances beaucoup plus fortes.

---

(1) Cette conclusion générale a été rédigée conjointement par Guy Bourassa et Gabriel Gagnon.

D'autre part, alors que, sans pouvoir formel et sans budget important, les conseils économiques, jusqu'à la fondation du B.A.E.Q., avaient surtout pour but d'agir comme groupes de pression, les commissions scolaires régionales constituaient de nouvelles structures de pouvoir, contrôlant des ressources économiques importantes et apportant des changements majeurs dans le mode de vie traditionnel. Ceci explique, sans doute, pourquoi la population était beaucoup plus renseignée sur la régionalisation scolaire que sur les conseils économiques; d'ailleurs, le problème scolaire restait, par l'intermédiaire de commissions scolaires locales, soumis au contrôle de l'ensemble de la population alors que le travail des conseils économiques n'était pas régi par ces impératifs démocratiques.

Ces différences essentielles entre les deux processus étant posées, il nous faut maintenant souligner certaines ressemblances. Dans les deux cas, le leadership principal appartient à une strate de professionnels et de commerçants urbains que l'on retrouve à la tête des conseils économiques comme des commissions scolaires régionales. Cette élite, profitant de ses ressources en temps, en instruction et en revenu, semble avoir accaparé les deux institutions au détriment d'autres couches moins favorisées comme les agriculteurs, les ouvriers, etc... Les intérêts économiques les plus puissants de la région n'interviennent pas mais le leadership religieux, ignoré par les conseils économiques, garde un certain rôle dans la régionalisation scolaire. Cette absence de plusieurs éléments importants de la population explique, sans doute, plusieurs des tensions observées dans le domaine scolaire comme dans le secteur économique, les réticences du milieu rural en particulier.

Une solution à apporter pour le moment réside donc, dans certaines réformes destinées à élargir les bases traditionnelles du pouvoir, plutôt que dans un remplacement immédiat au profit d'élites nouvelles non clairement dégagées de toute façon.

Cet élargissement pourrait se faire de deux façons. D'abord une réforme des structures prévoyant institutionnellement la présence de tous les groupes intéressés à la planification scolaire et économique dans les institutions chargées de s'en occuper. Cette réforme a été effectuée partiellement ces dernières années grâce à l'idée de restructuration des conseils et à la création des comités régionaux de planification scolaire.

Un autre élément plus important est celui de la diffusion de l'information à tous les groupes intéressés. On a observé, dans les deux cas de régionalisation décrits, comment l'information, nécessaire à une prise de décision éclairée, avait été restreinte à une mince couche de leaders qui, de ce fait, occupaient une position privilégiée. Cette situation rend impossible une véritable participation: elle ne peut se corriger que par l'animation. Déjà avancé dans la région, ce processus doit s'étendre aux associations, aux municipalités et aux commissions scolaires qui en ont peu profité jusqu'à maintenant.

Ces deux remarques nous font déboucher sur les structures prévues pour l'exécution du plan, en particulier l'Office Régional de Développement qui semble actuellement le principal centre d'intérêt.

Quelle que soit l'étendue des responsabilités de cet Office, il nous apparaît essentiel d'associer à son fonctionnement toutes les forces vives de la région-pilote: elles comprennent tous les groupes régionaux intéressés d'une façon ou d'une autre au développement économique et social de l'Est du Québec et tous les organismes impliqués par l'exécution des plans prévus à cette fin. Nous en distinguerons trois catégories principales: les municipalités, les fonctionnaires provinciaux du territoire, les groupes de pression.

Les municipalités, qui auront à exécuter plusieurs des recommandations du plan, doivent à notre avis constituer un élément essentiel du conseil

de direction de l'O.R.D.: elles devront évidemment, à cette fin, accélérer leur mouvement de fusion et s'organiser régionalement, ce qui permettra de leur attribuer des pouvoirs plus importants que ceux qu'elles possèdent actuellement.

Les fonctionnaires provinciaux en place dans la région pourraient en même temps, de façon à assurer un dialogue cohérent avec les nouvelles structures régionales, se regrouper en unités multifonctionnelles déconcentrées: ces unités administratives devraient, elles aussi, croyons-nous, être associées directement à la gestion du nouvel organisme, étant donné la contribution importante qu'elles auront à apporter au succès de l'entreprise.

Si nous semblons nous associer, ici, plutôt à la formule B proposée par le B.A.E.Q. (1), nous n'y adhérons pas complètement. En effet, la distinction faite entre "responsables-élus et dépendants d'élus" et "non-responsables consultatifs" ne nous apparaît pas toujours réelle dans la prise de décision: il s'agit souvent avant tout d'une distinction formelle ou juridique.

Nous sommes donc convaincus de la nécessité de faire participer les diverses associations représentatives des groupes de pression au travail de l'O.R.D.. Ces groupes, représentés actuellement surtout par les conseils économiques et les structures d'animation (comités locaux et de zone), ont en effet, joué un rôle très important dans l'élaboration du plan, rôle qui justifie leur association à son exécution; leur leadership s'est formé aux problèmes d'aménagement sur lesquels il peut maintenant se prononcer de façon assez éclairée; enfin,

---

(1) "Propositions: un office régional de développement", suite à l'Esquisse du Plan, cahier 10.

il nous semble préférable de les associer à des décisions qu'ils influenceraient autrement de toute façon par d'autres voies.

Nous hésitons ici entre une formule où ces groupes constitueraient un second organisme dont la consultation serait obligatoire pour la plupart des décisions (genre de chambre de producteurs yougoslaves) et l'intégration pure et simple de ce troisième élément dans le conseil d'administration de l'O.R.D. aux côtés des fonctionnaires et des responsables municipaux.

Dans le premier cas, un certain pouvoir de contestation serait mieux assuré alors que, dans le second, le pouvoir de gestion directe serait renforcé. Inutile d'ajouter que, dans les deux cas, la représentation des diverses strates sociales devrait être ajustée à leur importance numérique réelle, ce qui est loin d'être le cas dans les conseils économiques actuels, comme nous l'avons montré plus haut.

Si l'on acceptait l'existence d'un conseil consultatif, on pourrait assez aisément le charger de continuer l'animation des populations, ce qui éviterait de lier trop directement cette fonction à une O.R.D. peut-être trop intéressée.

APPENDICES

Etude de cas

par

Claude Gousse

Nous examinerons dans le cours de ces annexes le matériel recueilli dans les six principales régionales scolaires du territoire-pilote. Nous verrons dans l'ordre la régionale de la Péninsule, la régionale de la Baie-des-Chaleurs, la régionale de la Matapédia, la régionale des-Monts, la régionale du Bas-St-Laurent ainsi que la régionale du Grand-Portage.

APPENDICE 1

Régionale de la Péninsule

A- DESCRIPTION

Introduction

La régionale de la Péninsule s'étend de Grande-Vallée à Newport et comprend 28 municipalités scolaires, pour une population de 40,717 (1). Cette région scolaire comprend des municipalités scolaires très peu populeuses; au fait les commissions scolaires canadiennes-françaises catholiques les plus populeuses (2) sont dans l'ordre (3):

Gaspé	3,997 personnes
Chandler	3,406 "
Grande-Rivière	3,245 "
Rivière-au-Renard	2,857 "
Newport	2,415 "

---

(1) La Commission Scolaire de Murdochville n'est pas incluse, parce qu'elle hésite entre cette régionale et celle des-Monts.

(2) Ces chiffres concernent les municipalités scolaires et non pas les corporations municipales. Ils nous ont été fournis par le Bureau de la Planification Scolaire du Ministère de l'Education.

(3) Pour une description complète, voir la fin du présent appendice.

Ces 28 municipalités se situent différemment sur le continuum socio-économique. Le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) a compilé des renseignements concernant les caractéristiques socio-économiques des municipalités de la régionale de Gaspé. Si nous classons ces municipalités par ordre de prospérité socio-économique, nous pouvons découper 4 types de localités dans cette régionale. Nous avons le 1er type de municipalités qui correspond à la cinquième (1) zone de prospérité. L'assistance-chômage est moyenne (2) et l'agriculture est pauvre. A ce type de zone correspond une seule localité, celle de Grande-Vallée. Dans cette localité, on compte 1,490 personnes de langue française et de religion catholique.

Le deuxième type que nous pouvons déceler constitue la 7e zone de prospérité socio-économique. L'assistance-chômage est forte dans cette zone. Là aussi, l'agriculture est pauvre. A cette zone, la 7e dans l'ordre de prospérité socio-économique, se rattachent les localités suivantes: Gaspé, Douglastown, St-Georges-de-Malbaie, Percé, Newport, St-Edouard-de-Pabos, le Rang-de-St-Paul, Val-d'Espoir et Barachois. Dans cette zone on compte 13,553 catholiques de langue française.

---

(1) La numération utilisée au cours de ce rapport ne correspond pas à celle utilisée par le BAEQ. Nous différons en ce sens que nous suivons l'ordre de prospérité socio-économique. Ce qui implique que la première zone géographique correspond à la première zone de prospérité socio-économique, la 2e à la deuxième zone de prospérité, la 4e à la 3e, la 9e à la 4e, la 6e à la 5e, la 3e à la 6e, la 8e à la 7e, la 7e à la 8e, la 11e à la 9e, la 5e à la 10e et enfin la 10e à la 11e.

(2) Le point de référence est la 1ère zone de prospérité socio-économique du territoire-pilote.

Le troisième type que nous distinguons, constitue la huitième zone de prospérité socio-économique. L'assistance-chômage se situe à un niveau élevé. L'agriculture y est pauvre. A cette catégorie de localités, correspondent Petite-Vallée, Pointe-à-la-Frégate, Cloridorme, Echourie, Rivière-au-Renard, Anse-au-Griffon, Cap-Desrosiers, Cap-aux-Os, Ste-Majorique, Cap-d'Espoir, Ste-Thérèse-de-Gaspé, Grande-Rivière, Ste-Adélaïde-de-Pabos, Chandler, Grande-Grève et enfin Petit-Cap. Dans cette zone, vivent 24,573 catholiques de langue française.

Le quatrième type correspond à la onzième zone de prospérité socio-économique. L'assistance-chômage atteint un niveau élevé et l'agriculture est pauvre. A ce type correspond: Ste-Bernadette-de-Pellegrin, St-Gabriel-de-Gaspé; ces deux localités fournissent une population de 1,101 personnes de foi catholique et de langue française.

C'est là le fond de scène sur lequel vont s'élaborer les politiques scolaires au niveau de la régionalisation. Ces politiques seront examinées par rapport à des décisions prises dans le domaine scolaire au niveau secondaire. La régionalisation scolaire implique non seulement le principe de la formation d'une entité régionale mais également d'autres décisions, objectivement moins importantes, révélatrices de la structure du pouvoir. En ce sens, nous pouvons énumérer le choix du pôle scolaire, et le choix du président de l'assemblée des délégués de la commission scolaire régionale. C'est ainsi autour de ces décisions que nous allons découvrir le pouvoir dans la régionale de la Péninsule. Ces petites décisions, banales en elles-mêmes, servent de prétexte pour amorcer les discussions et les prises de position sur la politique régionale scolaire de Newport à Grande-Vallée.

Nous allons examiner la structuration du leadership ainsi que le rôle des groupements et associations engagés dans le processus de régionalisation scolaire. Nous verrons enfin les activités des groupements moins directement impliqués dans ce processus.

1- Le leadership

Nous voulons donner une image des leaders eux-mêmes en sachant bien que c'est là une vue analytique puisqu'il est difficile de dissocier le leadership comme tel des associations et des municipalités qu'il représente.

Globalement, les politiciens scolaires viennent très souvent des structures officielles des Commissions Scolaires locales. Il est bon de noter toutefois qu'il existe des leaders importants qui n'ont toutefois aucun poste officiel dans les Commissions Scolaires locales. Nous pouvons mentionner ainsi sans présumer de l'ordre d'importance: le président de la Commission Scolaire de la municipalité X, Mgr X de Gaspé, le président de la Commission Scolaire de la municipalité Y, l'ex-président de la Commission Scolaire de la Municipalité Z, le maire de la municipalité Z, le commissaire A de la municipalité Z, le président de la Commission Scolaire de la municipalité Z, le président de la Commission Scolaire de la municipalité W.

Du point de vue occupationnel, ces leaders se recrutent principalement parmi les avocats et les médecins. Nous comptons parmi les noms mentionnés plus haut, 2 avocats, 2 médecins, 1 monseigneur, 1 entrepreneur et 2 techniciens à l'emploi de la Gaspésia Pulp and Paper. La plupart de ces gens s'occupaient du domaine scolaire au moment de l'arrivée des lois scolaires sur la régionalisation. On ne peut affirmer qu'il y ait eu dégagement de nouveaux leaders avec le projet de régionalisation scolaire. Les personnes qui détiennent des postes officiels dans la Commission Scolaire locale jouent les plus grands rôles. Toutefois, nous insistons sur la présence de Mgr X et du maire de la municipalité Z dont leur rôle sera expliqué par la suite.

Examinons brièvement les caractéristiques personnelles de ces leaders ainsi que leur conception de la régionale scolaire:

Le président de la municipalité X: Avocat depuis 1949, il a fait ses études au Séminaire de Gaspé et à l'Université Laval. Il a participé à la Jeune Chambre de 1950 à 1955, appartient à la Chambre de Commerce depuis 1955 et a été échevin de 1953 a 1959. Il est également aviseur légal de la Commission épiscopale. Il présida les activités de la municipalité X de 1957 à 1959. Il s'intéresse au domaine scolaire depuis 1955, à titre de commissaire jusqu'en 1958 où il accède à la présidence de la Commission Scolaire. Il est maintenant le président de la Commission Scolaire Régionale, et président de l'association diocésaine des Commissions Scolaires. Il a d'abord refusé de s'engager dans la régionale scolaire, mais l'a fait lorsqu'il s'est rendu compte que le processus était inévitable et, que le Ministère de l'Education tenait fermement à la réussite de ce projet.

Mgr. X: Il fait ses études au Grand Séminaire de Québec, où il reçoit une licence en théologie, en 1946. Il étudie ensuite à Rome où il obtient sa licence en droit canon, en 1950. Il devient vicaire-général pour le diocèse de Gaspé, en 1952, poste qu'il détient encore maintenant. En plus de cette fonction, il assume la cure de Gaspé de 1954 à 1956. Depuis la maladie de Mgr Bernier, il remplit pratiquement toutes les fonctions de l'évêque. Outre ces fonctions, il dirige l'Action Catholique docésaine et participe à l'administration de l'Hôtel-Dieu de Gaspé. Il entend parler de la régionalisation scolaire à partir des expériences analogues dans la Province. Selon lui, ce n'est qu'à partir du printemps de 1964 qu'il est mis au courant que la régionale scolaire aura Gaspé comme pôle scolaire. Ce sont les journaux qui lui apprennent ce projet, toujours selon lui, il craint que l'on ait été trop rapide et que l'on fasse une expérience malheureuse sur le dos d'une génération d'élèves, et cela pour deux raisons:

- La fatigue occasionnée par les transports aura des répercussions sur le rendement académique.

- L'enseignement se dépersonnalise dans une école centrale où les professeurs spécialistes donnent un enseignement du genre universitaire.

Il a reçu le ministre de la Jeunesse en août 1963 en l'absence de Mgr Bernier. Il lui a parlé de la nécessité d'établir un pensionnat et des sous-centres pour la régionale autour de Gaspé. Il déclare n'avoir fait aucune pression officielle ou officieuse pour que le pôle soit à Gaspé, bien qu'il espérait que Gaspé soit désigné, craignant que le pôle ne soit fixé à Chandler.

Commissaire R: Natif de Chandler, il complète ses études classiques à Gaspé, et obtient sa licence en droit à l'Université Laval, en 1954. Il pratique le droit depuis lors. En 1957, il présida la Jeune Chambre de Commerce de sa localité puis en 1959, la Jeune Chambre Régionale. Il est actuellement directeur de la Chambre de Commerce de sa localité, ce qui signifie qu'il siège au comité exécutif. Il est élu commissaire en mai 1962, puis président de la Commission Scolaire de 1963 à 1964. Il est actuellement commissaire. Les journaux l'informent en 1962 de la régionalisation scolaire. A l'automne de l'année 1962, il participe à une délégation qui se rend au Bureau de la Planification Scolaire où il prend conscience que le gouvernement semble favoriser Gaspé comme centre d'une régionale éventuelle. Au printemps de l'année 1963, il participe à une délégation qui rencontre à nouveau le Bureau de la Planification Scolaire, où il apprend que le pôle scolaire sera à Gaspé. Il ne s'oppose pas à la régionalisation scolaire, qui est nécessaire aujourd'hui, mais il croit que le projet de régionalisation mis de l'avant par le Ministère de l'Education demeure une formule rendue inefficace par la grandeur même du territoire.

Le maire de la municipalité Z: Originaire de Valleyfield, il termine ses études en médecine à l'Université de Montréal en 1932 et vient s'établir dans sa localité en 1934. En 1937, il devient le médecin de la compagnie "Gaspésia Pulp and Paper", poste qu'il détient actuellement. Il est

membre de la Chambre de Commerce, du Club de Golf et de Curling de la municipalité Z. Ce médecin préside le Conseil municipal depuis 1955. Auparavant, il présidait la Commission Scolaire de 1946 à 1951. Il continue de s'occuper du domaine scolaire puisque M.D. (1) était (jusqu'en 1962) président de la Commission Scolaire de sa localité et secrétaire de la ville. Ainsi, selon le maire, ce dernier servait de liaison informelle entre la Commission Scolaire et l'hôtel de ville. Il entend parler de régionale scolaire grâce à la mise sur pied de celle de Chambly, en 1958, mais c'est à partir de 1963, lors de la tournée de M. Gérin-Lajoie qu'il obtient des renseignements précis. Le maire déclare qu'avec les normes de 50,000 habitants, le gouvernement considère les gens de la municipalité Z comme des citoyens de second ordre à cause du problème des distances. Ainsi nos enfants devront franchir d'énormes distances qui ne se retrouvent pas dans les centres plus populeux de la province. Le rôle du maire demeure obscur quoique efficace. Il a énuméré devant la Chambre de Commerce locale les raisons favorisant le "boycottage" de la régionale. Il a de plus pris part à une réunion de dissidence organisée par Chandler en présence des conseillers en organisation scolaire du Ministère de l'Education. Il a alors répété le même plaidoyer.

Nous terminons ici l'examen de quatre leaders caractéristiques, des leaders importants. Si nous voulions sortir les points saillants de ces courts exposés, nous pourrions affirmer que:

- déjà, on voit naître un conflit entre le leadership de la municipalité X et celui de la municipalité Z;

- le leadership de la municipalité X s'oppose ou du moins craint le principe de régionalisation scolaire tandis que celui de la municipalité Z y serait favorable;

---

(1) Ce dernier est maintenant député à la législature fédérale.

- le rôle de Mgr X et celui du maire de la municipalité Z indiquent le premier niveau d'intégration du leadership, (nous allons approfondir cette dimension plus loin);

- les associations X jouent un rôle important, du moins dans la municipalité Z.

Nous allons donc examiner la rivalité des municipalités X et Z quant à la régionalisation scolaire.

2- Leadership et collectivités

Nous sommes ainsi amenés à replacer le rôle des leaders dans la municipalité où ils demeurent, en insistant sur la rivalité entre les municipalités X et Z.

a) Municipalité X

Le leadership scolaire de cette localité tourne autour de deux personnes: M. C et Mgr X. M.C est le président de la Commission Scolaire, tandis que Mgr X occupe le poste de Vicaire-général à l'évêché de Gaspé. Toutes les décisions qui concernent le domaine scolaire de cette localité leur reviennent. Le leadership scolaire de Gaspé repose sur eux et il se concentre autour d'eux. Il existe peu de participation d'autres personnes aux problèmes scolaires. Selon un informateur très renseigné, la Chambre de Commerce et le Club Richelieu graviteraient autour d'eux. Nous n'avons pas pu vérifier cette assertion. La même allégeance politique, soit celle de l'Union Nationale cimente également les relations entre ces leaders. De plus M. C est aviseur légal de la Commission épiscopale. Cette appartenance politique est perçue par la plupart des personnes interrogées, ce qui les amène très souvent à voir les décisions teintées de partisanerie politique.

<u>La municipalité X</u>, par l'intermédiaire de son président a joué un grand rôle: M. C s'est

fait le propagandiste de la régionale en allant convaincre les municipalités voisines comme Cap-Desrosiers et Rivière-au-Renard, et celles qui se trouvent sous sa sphère d'influence socio-économique. Cette activité de M. C contraste avec ses hésitations à emboîter le pas dans le processus de régionalisation scolaire. Nous connaissons également les craintes de Mgr X au niveau du principe de la régionalisation scolaire.

b) La municipalité Z

1) Le leadership scolaire

Le leadership scolaire y est dynamique, en ce sens qu'il regroupe plusieurs personnes et associations. En juillet 1964, la Commission Scolaire de Z est présidée par le commissaire C depuis mai 1964. L'ont précédé à ce poste M. D, député libéral au Parlement Fédéral, (président de 1956 jusqu'en 1963) puis le commissaire B jusqu'en mai 1964. Ce dernier demeure toujours commissaire, en plus de M. E, chef de département à la "Gaspésia Pulp and Paper", M. F, également de la même firme, et de M. G. Il est à remarquer que le commissaire C est également à l'emploi de la compagnie comme technicien.

2) Intégration du leadership scolaire et économique

Le maire de la municipalité Z possède une grande influence auprès des commissaires C et B. Tous deux affirment d'ailleurs que le maire les appuie dans leur lutte pour le pôle scolaire. Il a lui-même combattu la municipalité X pour l'obtention d'un hopital: il pose les problèmes de la municipalité Z dans les mêmes termes que les commissaires.

Il existe un consensus sur la politique scolaire dans cette localité. La Chambre de Commerce de la municipalité Z a pris position dans un mémoire adressé au Ministère de l'Education en

faveur de la municipalité Z comme pôle scolaire. D'ailleurs certains commissaires font partie de l'exécutif de la Chambre de Commerce. Rappelons le rôle de M. D, président de la Commission Scolaire pendant plusieurs années alors qu'il était secrétaire du Conseil Municipal.

3) Rôle de la "Gaspésia Pulp and Paper"

L'influence de la Compagnie "Gaspésia Pulp and Paper", demeure très importante. Plusieurs indices nous révèlent le rôle de cette firme. Historiquement la Compagnie a remis sur pied (en 1937) la Commission Scolaire et la municipalité, qui ne pouvaient assumer les services scolaires et municipaux. La présence au sein de la municipalité et de la Commission Scolaire de plusieurs officiers de la Compagnie abonde dans le même ordre d'idées. Le directeur des affaires extérieures de la Compagnie siège à la municipalité comme échevin. De plus, la Gaspésia Pulp and Paper a promis à la Commission Scolaire un terrain pour la construction de l'école régionale. Le rôle de la "Gaspésia Pulp and Paper" demeure plutôt indirect en ce sens qu'il propose des avantages à la Commission Scolaire. On ne peut toutefois affirmer que la Compagnie joue un rôle direct dans la politique scolaire de la municipalité Z de refuser la municipalité X comme pôle scolaire et d'établir la résistance à ce projet. Notons enfin, un autre indice: la présence d'un représentant de la Gaspésia Pulp and Paper à 2 ou 3 réunions de dissidence tenues par la municipalité Z avec les commissions scolaires environnantes.

Le groupe de la municipalité Z, tel que défini, ne s'oppose pas au principe de la régionalisation scolaire. Il préférerait des normes de population plus restreintes, soit 35,000 personnes plutôt que 50,000. On invoque le caractère particulier de la région, et sa faible densité de population sur un territoire très vaste. De plus, cette localité n'accepte pas le choix de la municipalité X comme pôle scolaire.

4) Position de la municipalité Z

La Commission Scolaire ne s'est pas retirée de la Commission Scolaire régionale de la Péninsule. Elle entend y demeurer en tâchant d'influencer les décisions prises aux réunions de cette commission. Par ailleurs, elle tient des réunions dites de dissidence dans le but d'intéresser d'autres commissions scolaires environnantes à son projet de se retirer et de former une régionale de la municipalité T à la municipalité U avec une population de 35,000 personnes. Elle appuie sa politique sur les faits qu'elle peut englober la plus grande partie de la population de la régionale de la Péninsule, et qu'elle serait la vache à lait en ce qui a trait à la taxation. Elle prétend en effet qu'elle fournirait les ¾ du montant de taxation à cette régionale. Elle prétend aussi qu'il serait absurde de transporter la majorité de la population au pôle scolaire. Toute sa stratégie repose sur l'influence qu'elle peut avoir sur les municipalités scolaires avoisinantes, de la municipalité T à la municipalité U.

3- Autres associations, groupements et municipalités (leur rôle)

a) Clergé

Le clergé de la régionale de la Péninsule a joué un rôle qui n'est pas homogène, mais nuancé. Posons au point de départ une distinction entre l'évêché de Gaspé et les curés des différentes municipalités. Nous allons étudier successivement ces deux niveaux par rapport à deux décisions où le clergé s'est prononcé.

- la formation de la régionale scolaire (le principe);

- le choix du pôle scolaire.

Quant à la première décision, l'évêché et les curés admettent difficilement le bien-fondé

du principe de régionalisation scolaire. Leur méfiance provient de raisons idéologiques, raisons qui seront examinées dans un rapport ultérieur. Mentionnons brièvement que l'évêché craint la nouvelle orientation étatiste et laïcisante donnée à l'éducation au niveau provincial. La deuxième raison invoquée se situe au niveau d'une vision de la société où la paroisse et la famille en constituent la base. La régionalisation scolaire entraînerait cette disparition de la vie paroissiale et familiale par suite de l'absence des municipalités, des enfants du cours secondaire.

Quant à la deuxième décision, soit le choix du pôle scolaire, la situation est moins claire. Les leaders scolaires interviewés perçoivent tous l'évêché comme le promoteur de la municipalité X comme pôle scolaire. Cette perception n'existe pas dans le pôle scolaire lui-même. Du côté de l'évêché, cette affirmation est niée. "L'évêché, dit-on, a été mis au courant du fait accompli en même temps que tout le monde". L'évêché n'aurait donc joué aucun rôle, selon eux, puisqu'il n'aurait été informé qu'au printemps de 1964. Toutefois, plusieurs indices nous laissent croire que l'évêché demeure près des décisions gouvernementales. Gérin-Lajoie a rendu visite à l'évêché en août 1963. Pour l'un des membres importants de l'évêché, le Surintendant de l'Instruction Publique serait un grand ami. C'est ainsi que s'exprime elle-même cette personne. Par ailleurs, il entre dans la position du problème de l'évêché d'aider Gaspé à obtenir des institutions provinciales, comme l'hôpital de Gaspé. Les milieux très près de l'évêché l'avouent eux-mêmes. Enfin, cette prétention d'avoir été informé en 1964 nous semble contradictoire avec le fait que le curé de Gaspé fait un sermon en 1962, et qu'il s'adresse au Congrès de la Fédération diocésaine des Commissions Scolaires en 1962, en parlant de Gaspé comme pôle scolaire. En 1963, au printemps, ce même curé apprend la nouvelle délimitation du territoire scolaire. Nous pouvons résumer en disant que l'évêché craint la régionalisation scolaire et est perçu comme le promoteur de Gaspé comme pôle scolaire. Peut-être a-t-il été l'instigateur de ce

site? Les curés, quant au choix du pôle, se divisent selon leur inclusion dans telle ou telle localité. Nous avons rencontré le cas du curé de Gaspé qui en 1962 parle avec enthousiasme de Gaspé comme pôle scolaire; permuté à la cure de la municipalité W, l'ancien curé de Gaspé ne parle plus de cette dernière ville comme site du pôle scolaire. Cette politique de l'ancien curé de Gaspé est révélatrice du rôle des curés dans la régionale de la Péninsule. Les curés épousent les besoins et les définitions du problème que se donnent elles-mêmes les populations des municipalités. Ainsi, il n'y aurait pas de politique commune parmi les curés quant au choix du pôle scolaire, mais autant de politiques qu'il existe de municipalités. Les curés interrogés définissent eux-mêmes leur rôle comme le reflet des aspirations des populations locales. Nous pourrions aligner plusieurs autres cas semblables; mentionnons également le rôle du curé de la municipalité Z qui oeuvre dans le sens de la désignation de cette localité comme pôle scolaire. Ces politiques établies par les curés de cette régionale valent pour la désignation du pôle scolaire.

b) Municipalités

Nous allons examiner le rôle et les attentes de quelques municipalités autres que celles des municipalités Z et X.

1) La municipalité W

Cette localité se trouve dans l'aire d'influence de Chandler. On sait que la stratégie de cette dernière est de demeurer dans la régionale scolaire de la Péninsule tout en tâchant d'amener les localités de Newport à Percé à se retirer de la régionale de la Péninsule et à se ranger avec elle pour constituer une régionale avec pôle à Chandler. L'affirmation du choix de Chandler comme pôle scolaire, n'est pas explicite, mais implicite dans le projet de Chandler. Dans ces conditions, Chandler compte beaucoup sur ces localités de Newport à Percé. La municipalité W a adhéré jusqu'ici

à la régionale de la Péninsule. D'une part, les leaders de la municipalité W ne se satisfont pas du choix de la municipalité X comme pôle scolaire, parce qu'elle sera appelée à financer des institutions scolaires qui seront érigées dans la localité X. Elle a toutefois adhéré à la régionale de la Péninsule avec l'espoir d'obtenir un sous-centre chez elle; elle base ses espérances sur le fait qu'elle prétend constituer la localité la plus populeuse du territoire projeté. De plus, la municipalité W se méfie de la politique de la municipalité Z qui veut tout concentrer chez elle. Au temps du système des ententes, la municipalité W se souvient de l'ultimatum de la localité Z de payer immédiatement les frais d'opération occasionnés par l'envoi d'étudiants. Cet ultimatum fut envoyé à toutes les commissions scolaires envoyant leurs élèves à la localité Z au niveau secondaire. Cette politique de la localité Z fut élaborée par le président de la Commission Scolaire, de concert avec le comité d'éducation de la Chambre de Commerce locale.

D'autre part, la municipalité W accepte de s'intéresser au projet de la localité Z. Elle reçoit chez elle les membres de cette localité et des localités avoisinantes, pour tenir des réunions dites de dissidence. Elle souhaite que les étudiants du cours secondaire, avancés dans leurs études, se rendent dans la localité Z plutôt que dans la municipalité X.

Cette ambiguïté au niveau de la politique de W caractérise plusieurs localités du secteur de Chandler. C'est le cas aussi de la municipalité U qui a adhéré à la régionale de la Péninsule tout en s'intéressant de loin au projet de la municipalité Z. La même situation prévaut également à Ste-Thérèse, et à Cap-d'Espoir.

2) La municipalité Y

Au contraire des localités avoisinantes de Chandler, les localités autour de Gaspé, soit de Grande-Vallée à Percé acceptent le leadership de Gaspé. La municipalité Y caractérise ces

localités. Elle s'accommode fort bien du choix de Gaspé comme pôle scolaire. Bien plus, elle vient appuyer Gaspé dans sa lutte contre Chandler. C'est son président de la Commission Scolaire qui a proposé M. H de la municipalité W comme président des délégués à la Commission scolaire régionale. C'était la stratégie de nommer un représentant de la région de Chandler à la présidence des délégués, ce qui l'excluait de la présidence de la commission scolaire régionale, ce qui excluait ainsi qu'un représentant de la région de Chandler devienne président de la Commission Scolaire régionale.

Par ailleurs, la municipalité Y désire un sous-centre dans la régionale de la Péninsule, ainsi que la Commission Scolaire de la municipalité V.

3) Les autres municipalités

Pour les autres municipalités, nous retrouvons le même consensus chez les leaders de Gaspé et de Chandler pour délaisser certaines municipalités. Ainsi, certaines localités ont reçu peu d'informations sur le processus de régionalisation, comme Cloridorme, Pellegrin et St-Gabriel-de-Gaspé.

c) Associations volontaires

Les associations volontaires n'ont pas de politique régionale commune. Le cas des Chambres de Commerce est typique. La Chambre de Commerce de Chandler défend les positions de Chandler avant de proposer une politique commune à toutes les Chambres de Commerce. Il y a peu de relations entre cette Chambre de Commerce de Chandler et celle de Grande-Rivière par exemple.

L'ordre de Jacques-Cartier (O.J.C.) exerce peu d'importance dans cette région. A Chandler, où l'O.J.C. existe, son rôle a été difficile à cerner: il est probable qu'il influence peu les décisions. L'O.J.C. de Gaspé semble également peu important.

La Société St-Jean-Baptiste existe à peu près pas dans cette région, du moins au niveau des décisions scolaires. Ainsi, en est-il de l'U. C.C., parce que l'agriculture demeure pauvre dans cette région.

d) Le gouvernement provincial

Nous devons distinguer d'abord le rôle des inspecteurs de celui du Bureau de la Planification scolaire.

1) Les inspecteurs

Les inspecteurs exercent de fait un double rôle, celui d'être les agents d'une bureaucratie provinciale et celui de représentants des problèmes locaux. Dans leur premier rôle, ils ont diffusé l'information concernant la régionalisation scolaire du moins dans leur localité. Il s'agit ici des inspecteurs locaux. Par ailleurs, ils épousent les intérêts locaux et la rivalité Chandler-Gaspé. En ce sens ils fournissent à leur localité les chiffres pouvant étayer des mémoires adressés aux autorités provinciales.

2) Bureau de Planification

Nous avons vu que les leaders locaux, ceux de Gaspé et de Chandler plus particulièrement, organisaient de nombreuses délégations au Bureau de la Planification Scolaire, ou au Département de l'Instruction Publique. On se rend à Québec pour chercher de l'information, plutôt que de s'aboucher avec les inspecteurs locaux et régionaux. De fait les délégations recherchent l'appui du Bureau de la Planification pour leur politique, et surtout pour la détermination du pôle scolaire. C'est là reconnaître que le Bureau de la Planification exerce un centre de décision en ce qui concerne la régionalisation scolaire.

e) Associations de professeurs

Cette association a peu participé au niveau de l'élaboration des politiques scolaires au niveau secondaire. Les professeurs se sont intéressés uniquement aux négociations collectives régissant leur travail. Les professeurs considèrent leurs commissaires comme des employeurs et il leur est difficile de collaborer avec eux pour la défense de politiques scolaires.

B- ANALYSE

1- La situation

Rappelons brièvement la situation. Nous sommes confrontés avec deux décisions: la formation des écoles régionales, et le choix du pôle scolaire. Quant à la première décision, nous avons vu que la promotion de cette idée revient au Ministère de l'Education et à son Bureau de la Planification, à partir du projet formulé d'abord par le Département de l'Instruction Publique et la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques de la province de Québec. La norme de 50,000 habitants a été élaborée par le Ministère de l'Education et son Bureau de la Planification. A cette décision, s'opposent l'évêché et le clergé gaspésiens, pour des raisons idéologiques.

La deuxième décision, qui d'ailleurs l'emporte par son importance, concerne le choix du pôle scolaire. C'est sur cette décision que Chandler et Gaspé entrent en rivalité.

Chandler s'organise autour des leaders scolaires, i.e. du leadership formel de la Commission Scolaire locale, du maire, de la Chambre de Commerce locale et de la "Gaspésia Pulp and Paper". De plus, elle tâche d'intéresser les localités

avoisinantes avec les difficultés que nous avons vues.

Gaspé se centre autour du leadership formel de la C.S. (1) et de l'évêché. Elle recherche également l'appui des localités avoisinantes comme Rivière-au-Renard.

2- Le choix du pôle scolaire

Tout se passe comme si la lutte concernant le choix du pôle scolaire s'orientait dans le sens d'une lutte de pôles socio-économiques. Nous savons par ailleurs (2) que le territoire de la régionale de la Péninsule est polarisé par deux agglomérations importantes, Chandler et Gaspé. L'esprit de clocher qu'on mentionne souvent devrait être interprété en termes de pôles socio-économiques compétitifs. Chandler polarise, par son équipement et ses services, les localités de l'Anse-aux-Gascons jusqu'à Percé, tandis que Gaspé polarise les localités de Percé à Grande-Vallée. Percé est à la fois attirée par les deux pôles. Au total, Gaspé attire 22,967 personnes du point de vue socio-économique tandis que Chandler attire 16,809 personnes (2).

Nous croyons que c'est dans ce contexte que se situe le débat pour l'obtention du pôle scolaire. Du point de vue économique, le pôle scolaire bénéficiera d'un investissement économique énorme pour cette région. La construction d'édifices, l'équipement et les salaires des professeurs concentrés au pôle scolaire vont amener un volume monétaire

---

(1) Commission Scolaire.

(2) Cf. Rapport du BAEQ, sur les pôles socio-économiques du territoire, rédigé par P. Lamonde.

énorme pour cette région. En effet, les investissements de cet ordre sont plutôt rares dans cette région. D'ailleurs bien des informateurs locaux prennent conscience des répercussions économiques du choix du pôle scolaire. L'éducation représente pour eux une industrie qu'il faut tâcher de canaliser dans la localité. C'est dans cette perspective que les gens de la région raisonnent, que ce soit une industrie privée ou une industrie gouvernementale. L'éducation-industrie va amener des effets qui profiteront au développement de la localité et également au développement des services professionnels (médecins, avocats...) et du commerce.

Toutefois, cette hypothèse de rivalité de pôles ne rend pas compte de toute la situation. Il existe au-delà une certaine désaffection des municipalités peu populeuses et éloignées. Qu'on pense aux cas de Cloridorme dans l'aire d'influence de Gaspé, et de Pellegrin et St-Gabriel de Gaspé dans l'aire d'influence de Chandler. Il n'existe pas de prise de conscience parmi les leaders de cette différenciation d'information parmi les localités. Cette inégalité de participation à la régionalisation scolaire pourrait se ramener à l'hétérogénéité des zones que nous avons décrites dans l'introduction.

ORDRE DES MUNICIPALITES SCOLAIRES SELON LA POPULATION:

Echourie:	2,134	personnes
Pabos (Ste-Adelaïde):	2,092	"
Cap-d'Espoir:	1,986	"
Percé:	1,723	"
Ste-Thérèse-de-Gaspé:	1,612	"
Grande-Vallée:	1,490	"
Val-d'Espoir:	1,341	"
Cloridorme:	1,275	"
Anse-au-Griffon:	1,197	"
St-Georges-de-Malbaie: "cath."	1,164	"
Rang St-Paul:	1,015	"
Cap-aux-Os:	944	"
Cap-Desrosiers:	911	"
St-Majorique:	897	"
Grande-Grève Diss:	830	"
Barachois: "cath."	779	"
St-Edmond-de-Pabos:	690	"
St-Gabriel-de-Gaspé:	637	"
Ste-Bernadette-de-Pellegrin:	464	"
Petite-Vallée:	455	"
Pointe-à-la-Frégate:	432	"
Petit-Cap:	300	"

APPENDICE 2

Régionale de la Baie-des-Chaleurs

A- DESCRIPTION

Introduction

Cette régionale s'étend d'Anse-aux-Gascons à l'Ascension-de-Matapédia, comprenant 28 municipalités scolaires. Dans cette régionale, il n'y a pas de véritable grande agglomération qui prime sur les autres. Par ordre, voici les 5 plus grands centres:

Bonaventure	3015 personnes	(1)
Paspébiac	2975 "	
Nouvelle	2660 "	
New-Richmond	2310 "	
Carleton	2222 "	(2)

Ces municipalités ne participent pas à la même prospérité socio-économique. Il existe trois types de localités selon leur prospérité socio-économique. Le premier type de localités que nous pouvons caractériser dans la régionale de la Baie-des-Chaleurs est la quatrième (3) zone de prospérité

---

(1) Les chiffres sont ceux fournis par le Bureau de Planification Scolaire du Ministère de l'Education.

(2) Pour la liste complète, voir la fin de l'appendice 2.

(3) Notez que notre numération ne suit pas fidèlement celle des zones homogènes. Nous classons ces zones par ordre de prospérité socio-économique, v.g. la quatrième zone de prospérité correspond à la quatrième zone homogène.

socio-économique du territoire-pilote. Les salaires y sont plutôt élevés ainsi que le niveau de vie: l'assistance-chômage demeure faible et moyenne dans certaines localités de cette zone. L'agriculture est élevée dans cette zone. Ce type regroupe les localités suivantes: Paspébiac, New-Carlisle, Bonaventure, St-Charles-de-Caplan, New-Richmond, Maria, Carleton, St-Omer, Nouvelle, Shoolbred, l'Alverne, Cross-Point, Restigouche, St-Laurent-de-Matapédia, St-Alexis-de-Matapédia, St-Siméon-de-Bonaventure, St-Louis-de-Gonzague et St-Jules pour une population de 28,877 personnes.

Le deuxième type de localités correspond à une partie de la septième zone de prospérité socio-économique. Les salaires se maintiennent à un niveau plutôt bas ainsi que le niveau de vie. Nous comprenons ainsi pourquoi l'assistance-chômage est forte. L'agriculture demeure pauvre. La seule localité incluse dans le type est celle de St-Godefroy qui se trouve à l'extrémité est de la régionale regroupant une population de 900 personnes.

Le troisième type (1) de localités que nous rencontrons dans la régionale de la Baie-des-Chaleurs, correspond à la grande majorité de la onzième zone de prospérité socio-économique. C'est la zone la moins prospère du territoire-pilote. Les salaires sont bas, le niveau de vie aussi. L'assistance-chômage est importante pour cette zone; l'agriculture demeure très pauvre. Appartiennent à ce type, les localités de St-Elzéar, St-Jogues, St-Edgar, St-Alphonse-de-Caplan, Dugal, St-François-d'Assise et St-Fidèle de Restigouche pour une population de 5,354 personnes.

---

(1) N'entrent dans aucune de ces catégories, Patapédia (955 personnes) et Cox Canton (732) parce que les données sur les zones de prospérité socio-économiques nous sont incomplètes.

C'est dans ce contexte que vont s'élaborer les décisions concernant la régionalisation scolaire dans la régionale de la Baie-des-Chaleurs. Mentionnons les décisions qui ont retenu l'attention de la population de cette région; le principe de régionalisation, la localisation du pôle scolaire, la convention collective entre la commission scolaire régionale et les professeurs. Nous pouvons déjà affirmer que les deux premiers points font l'objet de débats plus importants.

Nous tâcherons d'abord de cerner le leadership scolaire, puis de présenter le débat et enfin de nous concentrer sur les associations et groupements eu égard à la régionalisation scolaire.

1- Le leadership scolaire

Nous devons faire remarquer au point de départ que le territoire de la régionale de la Baie-des-Chaleurs est une agglomération de localités plus ou moins intégrées entre elles. Cette caractéristique du territoire nous amène à rencontrer plusieurs petits centres de décisions, d'où la multiplicité du leadership scolaire. En tenant compte de ce facteur nous pouvons avancer quelques noms comme ceux de: le président de la C.S. de la municipalité X, le maire de la municipalité X, le commissaire C. de Carleton, le secrétaire de la C.S. de la municipalité V, le curé de la municipalité V, le commissaire D de New-Richmond. Le président de la Commission S. de T.

Nous verrons comment le leadership de la région pose le problème de la régionalisation scolaire. Nous verrons par la suite quelques résistances au principe lui-même:

a) Position du problème

1) Le président de la Commission Scolaire de X

Il est cultivateur en même temps que contracteur. Il a environ 55 ans et marié. Il participe à l'U.C.C. en plus de présider la Chambre de Commerce locale. Il participe au domaine scolaire depuis 16 ans; commissaire, il a été élu président de la C.S. voilà deux ans. Il est également président de la Fédération diocésaine des Commissions Scolaires.

Il entend parler de la régionalisation scolaire en 1959 par M. Desrochers, alors président de la F.C.S.C.Q. qui avait convoqué les C.S. de la région pour cette fin. La régionalisation scolaire représente pour lui un rendement scolaire supérieur. Cela permettra selon lui, aux jeunes de poursuivre leur éducation sans s'exiler de la Gaspésie. Les gens de la localité X ne sont pas trop taxés. Les professeurs manquent souvent à leur vocation: ils sont trop préoccupés par les salaires. Pour obtenir le pôle dans sa localité il a fait plusieurs démarches à Québec. La localité X a déjà fait ses preuves dans l'administration scolaire; il serait donc logique d'accorder à la municipalité X le pôle scolaire.

2) Le commissaire de la municipalité Y

Il a environ 35 ans et il est marié. Il est chirurgien-dentiste en plus de disposer d'une section chirurgicale à l'hôpital de Maria. Il a déjà présidé la C.S. locale; il est maintenant commissaire affecté à la régionalisation scolaire. Il préside le comité temporaire de la régionale scolaire. Directeur de la Fédération diocésaine des C.S. il fait également partie de l'exécutif provincial des Commissions Scolaires (F.C.S.C.Q.).

Il a d'abord été informé de la régionalisation scolaire par la régionale de Chambly.

Il favorise la régionalisation scolaire depuis longtemps. La régionalisation devra se faire démocratiquement en étudiant de près les régions concernées et en consultant les principaux intéressés. Les planificateurs du gouvernement ont négligé tout cela et ont voulu imposer sans étude sérieuse une planification partiale. Pour ces fins il a rencontré 20 C.S. pour vendre l'idée, tout en évitant de mentionner sa localité comme pôle scolaire possible. Il a rencontré le député du comté à Québec pour protester contre l'arrêté du conseil sanctionnant la régionale de la Baie-des-Chaleurs. A Québec, à ce moment-là, il a reproché à M. A.M. du Bureau de la Planification scolaire, d'avoir basé son étude sur les chiffres de l'inspecteur de Bonaventure. Carleton devrait être le pôle scolaire, car cette localité est déjà un centre économique même pour une partie du Nouveau-Brunswick. Il a ainsi obtenu le remplacement de "Régionale de Bonaventure" pour l'appellation de Baie-des-Chaleurs. Il a aussi demandé et obtenu 9 commissaires, plutôt que 7 pour la Commission Scolaire Régionale. Carleton a ainsi donné son appui aux réformes qu'il proposait quant à la régionalisation scolaire.

3) Le curé de la municipalité W

Nous allons présenter également le point de vue du curé de la municipalité W, municipalité sise près du pôle projeté de Bonaventure et une des plus populeuses de la régionale. Nous présentons son point de vue afin de donner l'éventail des prises de position et non pas parce qu'il exerce une influence sur les décisions. Il s'oppose au principe de la régionalisation scolaire, et sa résistance est connue dans cette région scolaire. Pour lui, la régionalisation signifie la fin de la vie et de l'esprit paroissial: les élèves devront voyager matin et soir et n'auront plus de temps pour les pratiques religieuses et les activités paroissiales. Le soir et le samedi ce sera le repos légitime, vu la fatigue causée par les déplacements; le dimanche, les activités religieuses dépendront de l'attitude des parents. La régionalisation scolaire n'a donc rien prévu au point de vue religieux:

certaines activités religieuses paroissiales seront annulées du fait de l'exode quotidien des élèves de la paroisse.

Bien plus le transport pose le problème de la surveillance dans les autobus, lorsqu'on considère la moralité; le conducteur seul présent, est trop préoccupé pour prendre à sa charge cette surveillance. La régionalisation a été décidée, cuisinée par en haut, par le gouvernement, sans consulter les paroisses. Celui-ci met les curés devant le fait accompli; les curés doivent ainsi en subir les conséquences au point de vue paroissial. Beaucoup d'autres curés, selon lui, partagent son point de vue.

Concluons sur les caractéristiques du leadership en nous basant sur ce que nous venons de voir et sur le matériel dont nous disposons. Le leadership scolaire actuel se recrute dans les professions libérales (dentiste, avocat, etc...) il se recrute également parmi des administrateurs de coopératives (U.C.C., Caisses Populaires), parmi les directeurs d'écoles et aussi parmi les cultivateurs-rentiers dont les revenus sont importants à cause d'activités non-agricoles comme le commerce et la construction. Ces occupations demeurent prestigieuses pour cette région où la stratification sociale est plus diversifiée. Il existe un critère secondaire du leadership dans cette région: ne pas être considéré comme étranger. L'étranger est celui dont les parents ne sont pas originaires de la région. Cela n'empêche toutefois pas d'exercer de l'influence comme c'est le cas du dentiste de la municipalité X, natif de Nicolet, même s'il se présente à l'occasion certaines difficultés d'acceptation.

La régionalisation scolaire n'a pas amené de nouvelles personnes à s'occuper de choses scolaires. Le leadership, i.e. ceux qui exercent de l'influence, s'occupait déjà des problèmes scolaires au niveau des C.S. locales. Nous pouvons avouer que certains leaders scolaires définissent les problèmes scolaires en terme de la région, plutôt qu'en terme de localités. Toutefois, lorsqu'il

s'agit de déterminer le pôle scolaire, nous retrouvons là des définitions localistes plutôt que régionalistes. On sait également toute l'importance que revêt la localisation du pôle scolaire comme si c'était là le seul problème à régler au niveau de la régionalisation scolaire.

Nous avons vu chez les deux premiers leaders examinés, jusqu'à quel point il est difficile sinon impossible de dissocier l'individu de la base sociale qui l'appuie. Ainsi, toutes les démarches entreprises par le président de la C.S. de la municipalité X sont difficilement dissociables de ce que représente la municipalité X dans le territoire. Transposez cet individu dans la plus petite localité soit par exemple dans une colonie loin de la côte, cet individu n'exercerait peut-être pas la même influence. C'est ce que nous voulons examiner dans la partie suivante, l'assise sociale du leadership.

2- Leadership scolaire et collectivités

Nous allons connaître cette assise sociale en nous concentrant sur les deux questions suivantes: a) le principe de la régionalisation scolaire, b) la localisation du pôle scolaire.

a) Le principe de la régionalisation scolaire.

La promotion de la régionalisation scolaire revient aux municipalités les plus populeuses de la côte. C'est d'ailleurs ces localités qui espèrent obtenir sinon le pôle scolaire, du moins un sous-centre scolaire. Ainsi les leaders de Bonaventure et Carleton ont parcouru le territoire pour informer les C.S. environnantes de la régionalisation scolaire. Il est vrai que ces deux municipalités s'intéressent de plus près à la régionalisation scolaire dans l'espoir d'obtenir le pôle scolaire. Nous retrouvons toutefois les promoteurs de la régionalisation scolaire dans d'autres municipalités, comme New-Richmond, Nouvelle, Maria et Paspébiac.

Il faut toutefois noter, en ce qui a trait à la promotion de la régionalisation scolaire le rôle prépondérant du Ministère de l'Education. La région scolaire de la Baie-des-Chaleurs fut d'ailleurs délimitée par le Bureau de Planification Scolaire; le pôle scolaire et les sous-centres furent suggérés par le même organisme. Sur le territoire, il faut souligner d'une part les activités des membres du Bureau de la Planification scolaire et le rôle de l'inspecteur régional et des inspecteurs locaux au niveau du secondaire.

La résistance à la régionalisation scolaire vient de deux sources: d'une part des localités restreintes et situées loin de la côte et d'autre part de quelques membres du clergé. Les localités, sises loin de la côte, voient dans la régionalisation scolaire un processus de centralisation marquant la fin de l'organisation chez elles. Cela constitue une étape additionnelle conduisant à la fermeture de ces localités et à l'exode précoce et définitif des jeunes vers l'extérieur. Tel est le cas de St-Louis-de-Gonzague et de St-Jules-de-Cascapédia. On sait également les résistances manifestées au principe de la régionalisation scolaire par le curé de la municipalité W. Pour lui, on s'en souvient la vie paroissiale est menacée, voire anéantie. Il faut également rapporter le point de vue de l'évêque de Gaspé, dont la régionale fait partie du diocèse, au sujet du manque d'intégration entre l'éducation et l'économie du territoire: c'est l'image des "chômeurs instruits". Nous verrons plus loin qu'il faut éviter de généraliser trop rapidement ces opinions au niveau de tout le clergé.

b) La localisation du pôle scolaire

Le Bureau de la Planification Scolaire prévoit que Bonaventure deviendra le pôle scolaire.

1) Bonaventure

Cette municipalité, par l'intermédiaire de son président de la C.S., du maire et de la Chambre de Commerce locale, oeuvre depuis le

début de 1963 pour l'obtention du pôle scolaire. C'est ainsi que le maire a amené la discussion au conseil municipal, quant au choix de Bonaventure comme pôle scolaire. Le maire a de plus participé aux démarches de la C.S. auprès du gouvernement et du Ministère de l'Education. Il accompagnait la C.S. locale. Au niveau régional le maire a rencontré G. Lévesque, ministre et député du comté à ce sujet. Il a par ailleurs fait pression pour obtenir l'école d'Agriculture à Bonaventure, mais Caplan l'a obtenue. L'obtention du pôle scolaire présente des avantages économiques d'après lui. On connaît le rôle du président de la C.S. de Bonaventure, nous n'y reviendrons pas. La Chambre de Commerce de Bonaventure a déjà présenté des mémoires pour que Bonaventure soit choisie comme pôle scolaire. La Chambre de Commerce met sur pied sa politique scolaire par l'entremise de son comité d'éducation. La stratégie de Bonaventure tourne autour de deux axes: amener la construction de l'école des Arts et Métiers, ce qui équivaudrait à reconnaître Bonaventure comme centre scolaire de fait; tâcher de regrouper à Bonaventure le plus d'élèves des C.S. environnantes par le système des ententes jusqu'à la régionalisation scolaire. Nous avons donc, à Bonaventure, le portrait du leadership qui se centre autour du maire, de la Chambre de Commerce locale et du président de la C.S. locale. Nous pouvons ajouter à ce noyau, des sous-leaders qui travaillent dans le même sens: ainsi le vicaire A de la paroisse de Bonaventure, le fils du député de Matapédia, commissaire et conseiller légal de la ville, le professeur B du collège secondaire de Bonaventure, et enfin l'inspecteur local du secondaire.

2) Carleton

La Commission Scolaire de Carleton n'accepte pas la désignation de Bonaventure comme pôle scolaire. Elle s'appuie sur trois principaux arguments: Carleton est située auprès du milieu géographique de la régionale projetée; le centre du comté est plus populeux que la partie est, où se situe Bonaventure; enfin, la majorité des Commissions Scolaires préfèrent Carleton à Bonaventure comme pôle scolaire.

Nous avons vu le rôle du Commissaire C de Carleton. Carleton veut s'opposer à la tactique de Bonaventure d'obtenir l'école des métiers parce que ce serait là reconnaître Bonaventure comme pôle scolaire. Carleton voudrait que le choix du pôle scolaire soit fait par les Commissions Scolaires locales, conformément aux désirs de démocratisation régionale exposés par le Ministre de l'Education. Une telle politique favoriserait Carleton qui a déjà obtenu le consentement écrit de 18 C.S. locales de reviser la désignation de Bonaventure comme pôle scolaire (1). Ainsi Carleton peut d'ores et déjà compter sur la majorité des C.S. On sait que le point de vue de Bonaventure est tout autre; Bonaventure désire que le choix soit fait par le Ministère de l'Education, ce qui la favorise, puisque déjà le Bureau de la Planification Scolaire suggere Bonaventure comme pôle scolaire. Carleton s'appuie dans ses revendications sur les C.S. de St-Omer, Nouvelle et New-Richmond. Le secteur de Matapédia favorise également Carleton plutôt que Bonaventure.

Carleton a par ailleurs développé le systeme des ententes pour regrouper chez elle beaucoup d'élèves. A cette politique la C.S. de Maria s'est opposée; Maria a pris position, par la suite, contre la présentation de la régionalisation faite par le commissaire C de Carleton. Il y a aussi opposition de Caplan aux projets de Carleton.

A l'intérieur de Carleton, le commissaire C, est celui qui cristallise toutes les énergies et qui définit le point de vue de Carleton. C'est ainsi qu'il a acquis l'accord de sa C.S.; il est aidé dans sa politique par le professeur C, résident de Carleton qui a rédigé le mémoire soumis

---

(1) Rappelons que la régionale projetée pour la Baie-des-Chaleurs comprend 28 municipalités scolaires; ce qui signifie donc la majorité en faveur de Carleton.

aux autorités provinciales. Mentionnons également le curé de Carleton qui appuie fortement ce que fait le commissaire C, le secrétaire de la C.S. de Carleton, et enfin le directeur D d'une école de Carleton. Nous allons examiner les prises de position ainsi que le rôle tenu par les autres municipalités et les associations.

3- Autres municipalités et les associations

a) Les municipalités

1) Maria

Elle s'oppose déjà aux projets de Carleton. La C.S. de Maria a déjà présenté une demande pour obtenir un sous-centre scolaire. A l'intérieur de Maria, il y a une lutte entre le curé et le Père P. missionnaire au village indien de Maria. Le curé de Maria s'est fait le partisan de la centralisation scolaire à Maria, du village indien, ce à quoi s'est opposé le missionnaire. D'ailleurs, le curé aurait déjà présidé aux destinées de la C.S. locale et son influence demeure encore très grande au point où le secrétaire de la C.S. de Maria souhaite une délimitation plus précise de ses responsabilités.

2) New-Richmond

La C.S. de New-Richmond appuie fortement la politique de Carleton quant à la question de savoir où se situera le pôle scolaire: on a vu déjà que New-Richmond participe à la coalition de Carleton. Toutefois, New-Richmond se réserve le droit d'exiger elle aussi le pôle scolaire si cette localité prend de plus en plus d'importance du point de vue économique. On sait que New-Richmond vient d'obtenir la construction d'une usine de pâtes et papiers au montant de $40 millions. Il est aisé de concevoir, dans ces conditions, l'ambition éventuelle de New-Richmond quant à l'obtention du pôle scolaire. Le commissaire C de Carleton a été mis au courant de cette réserve par le commissaire D de

New-Richmond. Dans les conditions actuelles, New-Richmond désire obtenir un sous-centre scolaire.

Le leadership scolaire de New-Richmond s'appuie en grande partie sur le commissaire D et le curé de la localité.

3) Caplan

La position de Caplan (St-Charles-de-Caplan) est plutôt ambiguë quant à la question du pôle scolaire. Le point de vue de Caplan sur l'endroit du pôle scolaire n'est pas unanime. Certains admettent que Bonaventure obtienne le pôle, tandis que d'autres souhaiteraient New-Richmond. Caplan s'oppose toutefois au projet de Carleton. Caplan a déjà demandé l'obtention du pôle scolaire, mais est revenue sur cette demande; Caplan se contenterait d'un sous-centre scolaire.

L'U.C.C. a exercé de l'influence dans l'obtention de l'école d'Agriculture en 1964. Il en est ainsi d'ailleurs de la Chambre de Commerce de Caplan et du conseil municipal. Caplan veut dissocier l'école d'agriculture de la régionalisation scolaire: cette école ne doit pas faire partie du campus polyvalent envisagé pour le pôle scolaire (Bonaventure ou Carleton).

4) Nouvelle

Nouvelle appuie les démarches de Carleton pour l'obtention du pôle scolaire. La Chambre de Commerce locale a également adopté une résolution dans ce sens. Nouvelle n'a aucune prétention du pôle scolaire, mais demande l'obtention d'un sous-centre scolaire. Le leadership scolaire de Nouvelle s'appuie sur le président et le secrétaire de la Commission Scolaire locale.

5) Paspébiac

Le secteur pédagogique de la Chambre de Commerce locale a déjà suggéré d'organiser à Paspébiac une régionale scolaire en 1959. Cette idée ne fut pas retenue parce que le D.I.P. proposait des

normes de 28,000 personnes en 1960, et aussi à cause de l'apathie de la C.S. elle-même. Pour ce qui est de la régionale de la Baie-des-Chaleurs, Paspébiac s'oppose à Bonaventure comme pôle scolaire et souhaite que deux centres scolaires soient formés dans cette région: Carleton et Paspébiac. Cette politique est proposée par le secrétaire de la C.S., appuyée par le maire, le chargé de la section pédagogique de la Chambre de Commerce, ainsi que par le professeur P.

6) Matapédia et St-Alexis-de-Matapédia

Ces deux Commissions Scolaires favorisent Carleton pour l'obtention du pôle scolaire. Toutes deux souhaiteraient un sous-centre scolaire: il y aurait ainsi rivalité entre ces C.S. pour l'obtention du sous-centre scolaire dans cette partie ouest de la régionale.

Nous pouvons également mentionner le ferme appui de St-Omer au choix de Carleton, et celui de St-Edgar au choix de Bonaventure. Toutes ces municipalités scolaires que nous venons d'examiner brièvement se préoccupent en très grande partie, du choix du pôle scolaire. Il y existe très peu d'opposition au principe de la régionalisation scolaire. En plus de la rivalité Carleton - Bonaventure pour le pôle scolaire, nous pouvons d'ores et déjà prévoir des rivalités pour l'obtention de sous-centres scolaires. Nous pouvons compter comme candidates aux sous-centres scolaires, les Commissions Scolaires suivantes:

- Carleton ou Bonaventure advenant le choix de l'une ou l'autre comme pôle scolaire,
- New-Richmond,
- Caplan,
- Nouvelle,
- Paspébiac (Paspébiac demande un centre scolaire au même titre que Carleton),
- St-Alexis-de-Matapédia,
- St-Laurent-de-Matapédia.

Nous pouvons ainsi affirmer que les rivalités pour l'obtention du pôle scolaire, se doublent de rivalités éventuelles pour l'obtention de sous-centres scolaires.

b) Associations et groupements

1) Le Gouvernement provincial

On a vu l'importance du Ministère de l'Education dans le processus de régionalisation scolaire. Cette innovation, i.e. la régionalisation scolaire, n'est pas due au leadership scolaire de la région, mais au Ministère lui-même, par l'intermédiaire du Bureau de la Planification scolaire. C'est d'ailleurs dans ce sens-là que le leadership du territoire définit le rôle du gouvernement provincial. Pour eux, le Bureau de Planification a défini la régionale de la Baie-des-Chaleurs en bureau clos sans considérer les caractères spécifiques à la région: distances, climat, mentalité. Bien plus, on invoque qu'il faut se méfier du socialisme et du laïcisme du Ministre et du sous-ministre de l'Education.

Le rôle des inspecteurs scolaires est interprété de façon différente. On reconnaît qu'ils sont les agents du Ministère, devant fournir les informations objectives. Les inspecteurs locaux et régional ont effectivement joué ce rôle. Par ailleurs, les inspecteurs locaux ont aussi oeuvré dans la promotion de leur ville d'adoption, du moins sont-ils perçus de cette façon. Conformément à ces perceptions, ils auraient gonflé les effectifs scolaires qui ont servi à l'élaboration des normes et au choix du pôle scolaire.

2) Les partis politiques

La politique fédérale est exclue de la situation présente. La politique provinciale peut exercer un rôle dans un cadre très limité que nous allons expliquer. Ce n'est pas la politique provinciale qui détermine les rivalités et les politiques en matière de régionalisation: c'est "l'esprit

de clocher" qui est le facteur déterminant de la querelle sur les choix du pôle scolaire. Ce n'est que lorsque les politiques sont bien déterminées, qu'on tente de gagner l'appui du député du comté, le ministre de l'Industrie et du Commerce et le député de Matapédia, secrétaire de la Province, résident de Bonaventure. Pour ce dernier, c'est surtout Bonaventure qui tente de le convaincre de sa politique, par l'intermédiaire de son fils, commissaire de Bonaventure et aviseur légal du conseil municipal.

Devant la multiplicité des petits pôles socio-économiques non intégrés entre eux, le député du comté de Bonaventure a dernièrement proposé une politique de saupoudrage pour son comté. C'est ainsi que Caplan a obtenu l'école d'agriculture, New-Richmond l'industrie, New-Carlisle le Palais de Justice, Paspébiac les usines de transformation du poisson et Bonaventure deviendra le centre culturel du comté avec le pôle scolaire.

3) Le clergé

Nous avons vu les oppositions de certains curés à la régionalisation scolaire, au niveau du principe. Il faut avouer que cette opposition au principe ne se retrouve pas chez les curés des plus grosses localités de la régionale de la Baie-des-Chaleurs. Les résistances sont plus nombreuses parmi les curés de colonies, i.e. les localités sises loin de la côte. On le voit, il n'y a pas de mot d'ordre ou de politique commune parmi les curés au niveau du principe de la régionalisation scolaire.

Au niveau du choix du pôle scolaire, les points de vue des curés se modèlent sur les politiques scolaires établies en fonction des municipalités engagées dans la course pour le pôle scolaire ou les sous-centres scolaires. En d'autres termes, les curés prennent partie pour Carleton ou Bonaventure selon que les Commissions Scolaires locales optent pour Carleton ou Bonaventure. Il en va de même pour la désignation des sous-centres scolaires. Dans bien

des cas, toutefois, les curés sont les définisseurs de la situation scolaire (Maria, Carleton, par exemple). Les vicaires ne tiennent pas la même importance que les curés dans la régionalisation scolaire, sauf pour le cas du vicaire A de Bonaventure.

4) L'U.C.C.

Les dirigeants de la Fédération diocésaine de l'U.C.C. (MM. B. et J.) favorisent le principe de la régionalisation scolaire, mais exercent peu d'influence dans la régionalisation scolaire. La Fédération diocésaine de l'U.C.C. s'est intéressée davantage au projet de l'école d'agriculture de Caplan. Elle a présenté un mémoire pour le choix de Caplan comme site de l'école d'agriculture et sur la nécessité d'une école d'agriculture pour la Baie-des-Chaleurs.

5) Chambres de Commerce

Les Chambres de Commerce au niveau de la région, n'ont pas défini de politique commune face à la régionalisation scolaire. Chacune des Chambres de Commerce prend position de façon différente selon la localité qu'elle représente. Ces prises de position concernent uniquement le choix du pôle scolaire. C'est ainsi que la Chambre de Commerce de Bonaventure appuie cette ville pour l'obtention du pôle scolaire. La Chambre de Commerce de Nouvelle souhaite que Carleton devienne le pôle scolaire, puisque c'est là la politique de la Commission Scolaire de Nouvelle. Il faut préciser que les Chambres de Commerce locales sont très peu nombreuses dans cette région scolaire, et qu'elles ont en général exercé peu d'influence.

6) Associations de professeurs

Ces associations ne se sont guère exprimées sur le principe de la régionalisation scolaire ainsi que sur le choix du pôle scolaire. Elles s'intéressent davantage à l'insertion de leurs associations dans la régionale scolaire, du point de vue de leurs conditions de travail. Les associations de

professeurs sont en effet centrées sur les conventions collectives tant au niveau local qu'au niveau régional.

7) Ordre de Jacques-Cartier

L'O.J.C. existe dans le territoire de la Baie-des-Chaleurs mais son influence demeure nulle, quant à la régionalisation scolaire. Ainsi, l'O.J.C. de Caplan s'est intéressé à la centralisation des écoles de rang à celle du village. L'O.J. C. de Carleton n'exerce aucune influence dans la régionalisation scolaire et dans les efforts de Carleton d'obtenir le pôle scolaire.

B- ANALYSE DU MATERIEL

Nous avons vu que la régionalisation scolaire impliquait plusieurs décisions qui nous dévoilent la structure du pouvoir lorsqu'il s'agit de prendre une décision au niveau régional. Nous avions mentionné en cours de route les décisions de la formation de la régionale scolaire, du choix du pôle scolaire et des conventions collectives avec les associations de professeurs. De ces trois décisions, les deux premières nous apparaissent les plus importantes par les phénomènes sociaux qu'elles impliquent.

La décision de la formation de la régionale scolaire dévoile une première différenciation dans la population de la régionale de la Baie-des-Chaleurs. D'une part, nous avons les curés des colonies qui expriment leur opposition au principe de la régionalisation scolaire. Nous savons également que les curés des localités populeuses de la côte ne s'opposent pas à la régionalisation scolaire. Ces oppositions des curés de colonies ne se font pas selon le clivage clergé vs fidèles, mais parce que les curés des colonies représentent et formulent les aspirations de leur population. Nous remarquons également que les localités qui participent

aux sous-groupes de Carleton et Bonaventure se résument aux localités sises le long de la côte. Ainsi, nous notons que certaines localités sont loin de participer à la régionalisation scolaire: elles sont moins informées, sinon pas du tout et ne souscrivent pas aux démarches de Carleton et de Bonaventure. Mentionnons les cas, parmi d'autres, de St-Alphonse-de-Caplan, St-Fidèle-de-Restigouche et Dugal. Tout se passe comme s'il existait une hétérogénéité sociale parmi les diverses localités de cette région scolaire.

Cette différenciation sociale parmi les communautés du territoire scolaire ne se ramène pas à la dichotomie "urbain - rural"; il serait en effet hasardeux de parler de populations urbaines dans le cas de Bonaventure, Carleton, Nouvelle ou Maria par exemple, qui constituent les localités les plus populeuses de la région scolaire. Il nous semble que cette différenciation sociale se rapproche des zones homogènes telles que définies par le Bureau d'Aménagement (1). Si nous nous reportons à l'introduction du rapport de cette régionale scolaire, nous distinguons trois types de localités selon la prospérité socio-économique. Nous pouvons exclure le deuxième type qui comprend une seule localité, soit St-Godefroy; nous voyons que la première catégorie de localités regroupe celles sises le long de la côte tandis que le troisième groupe de localités englobe les localités sises loin de la côte. C'est presque exclusivement dans ce premier groupe de localités que nous retrouvons l'acceptation du principe de la régionalisation scolaire. C'est là que nous retrouvons également les personnes les mieux informées de la régionalisation scolaire. Enfin, nous sentons très bien que la lutte engagée pour l'obtention du pôle scolaire et des sous-centres scolaires intéresse à peu près uniquement les

---

(1) Cf. texte de Gilles Picard, Zones homogènes, 3ième étape, publié par le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec, mai 1964, Mont-Joli.

localités du premier groupe. C'est donc en fonction des zones homogènes que nous pouvons rendre compte de l'information et de la participation différenciées dans le processus de régionalisation scolaire.

Il subsiste de plus une deuxième dimension qui jette de la lumière sur la rivalité des localités du premier groupe pour l'obtention du pôle scolaire et des sous-centres scolaires. Au niveau des zones homogènes, nous comprenons mal pourquoi Carleton et Bonaventure entrent en conflit pour l'obtention du pôle scolaire: ces deux localités appartiennent en effet au même groupe de localités du point de vue de l'homogénéité sociale. Les conflits engendrés pour le choix du centre et des sous-centres scolaires relèvent d'une deuxième dimension, soit celle de la polarité socio-économique. Nous savons (1), que la région scolaire de la Baie-des-Chaleurs est à peine intégrée et polarisée autour d'un centre important. Nous rencontrons au contraire quelques petits centres qui attirent des portions de territoire et non pas la totalité du territoire. Nous comprenons ainsi pourquoi la contestation autour de la question du pôle scolaire est si vive dans cette région scolaire. Cette remarque vaut également pour les rivalités autour des sous-centres scolaires. Au point de vue de l'attrait socio-économique, Carleton prend le premier rang pour cette région scolaire. L'indice pondéré global de l'équipement urbain de Carleton (1) se situe à 14.27 tandis que celui de Bonaventure atteint 5.33. Il faut ajouter que Bonaventure n'obtient pas le deuxième rang au point de vue de l'équipement urbain, mais le quatrième rang après New-Carlisle (indice de 9.77) et Maria (indice de 6.03). On comprend ainsi pourquoi la coalition de Carleton englobe plus de Commissions Scolaires que celle de Bonaventure. Si nous considérons les indices d'équipement urbain des autres

---

(1) Cf. Texte de Pierre Lamonde, Zones polaires, Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec, Mont-Joli, P.Q.

localités importantes, nous pourrons mieux saisir également les rivalités autour de l'obtention de sous-centres scolaires. Au cinquième rang, nous retrouvons New-Richmond (indice de 4.58), puis Paspébiac (indice de 3.53), St-Laurent-de-Matapédia (indice de 2.56), Nouvelle (indice de 2.48), Caplan (indice de 2.27) et enfin St-Alexis-de-Matapédia (indice de 1.49). Nous retrouvons là les municipalités engagées dans la poursuite d'un sous-centre scolaire. Notons le cas aberrant de New-Carlisle qui n'aspire pas à l'obtention d'un sous-centre scolaire.

Nous pouvons résumer brièvement la situation scolaire dans la Baie-des-Chaleurs en rappelant les deux dimensions d'analyse: les zones homogènes et les zones polaires. Ces deux dimensions expliquent tour à tour une partie de la réalité; la dimension de la polarité scolaire et de la polarité socio-économique semble la plus importante pour cette région. C'est elle en effet qui empêche la réalisation de la régionale scolaire puisque l'organisation autour des luttes pour le pôle scolaire bloque la formation de la régionale scolaire. Au contraire, les localités s'opposant au principe de la régionalisation scolaire ne se sont pas regroupées pour former une opposition à la régionalisation scolaire.

ORDRE DES MUNICIPALITES SCOLAIRES SELON LA POPULATION:

St-Charles-de-Caplan	1940
St-Etienne-de-New-Carlisle	1816
St-Simon-de-Bonaventure	1728
St-Louis-de-Gonzagues	1692
Maria	1543
St-Alexis-de-Matapédia	1541
St-François-d'Assise	1405
St-Omer	1145
St-Alphonse-de-Caplan	1033
St-André-de-Restigouche	979
St-Laurent-de-Matapédia	970
Patapédia	955
St-Elzéar	917
St-Godefroy	900
Cross Point "cath"	800
Cox Canton	732
St-Jules	581
Shoolbred	550
St-Jogues	549
St-Elzéar "cath"	500
St-Fidèle-de-Restigouche	500
Dugal	450
L'Alverne	400

APPENDICE 3

Régionale de Matapédia

A- DESCRIPTION

Introduction

Cette régionale s'étend de St-Damase à Routhierville et comprend 21 municipalités scolaires. Dans cette régionale, il y a 3 grands centres de population; ce sont:

Amqui	6,114 personnes	(1)
Causapscal	4,587 "	
Sayabec	3,147 "	(2)

Ces municipalités se différencient selon leur prospérité socio-économique. Nous savons par le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (3) que nous pouvons trouver des étagements selon plusieurs indices socio-économiques. Le premier type de localités que nous retrouvons dans la région scolaire de la Matapédia correspond à la troisième zone de prospérité socio-économique (4). Le niveau de vie

---

(1) Ces chiffres concernent les municipalités scolaires et non les corporations municipales. Il nous ont été fournis par le Bureau de la Planification Scolaire, du Ministère de l'Education.

(2) Pour une description complète, voir la fin de l'appendice 3.

(3) Cf. texte, Zones homogènes, op. cit.

(4) Cf. Note 1 de la Régionale de la Péninsule.

y est élevé, l'assistance-chômage étant plutôt moyenne et les salaires élevés et moyens. Là, l'agriculture est tantôt moyenne, tantôt pauvre. À cette catégorie correspondent les localités de Lac-au-Saumon, Amqui, St-Alexandre, Ste-Irène-de-Matapédia, Causapscal, Val-Brillant, Sayabec, St-Pierre-du-Lac, Ste-Florence-de-Beaurivage, St-Damase et St-Cléophas, pour un total de 22,256 personnes.

Le deuxième groupe de localités de cette région scolaire occupe le dixième rang quant à la prospérité socio-économique. C'est ainsi un ensemble à bas niveau de vie d'assurance-chômage forte, et à bas salaire; l'agriculture demeure pauvre. Dans cette catégorie, nous retrouvons les localités de St-Léon-le-Grand, St-Tharcisius, St-Vianney, St-Zénon-du-Lac-Humqui, St-Raphaël d'Albertville, Ste-Paule, St-Noël, St-Moïse et Ste-Marguerite-Marie. Nous comptons 22,374 personnes dans cette catégorie de localités.

C'est dans ce contexte que va se dérouler la régionalisation scolaire. La régionalisation scolaire, là comme ailleurs implique plusieurs démarches et décisions; mentionnons l'acceptation du principe de la régionalisation scolaire, le choix du pôle scolaire ainsi que la centralisation scolaire. Manifestement, c'est la désignation du pôle scolaire qui va cristalliser les stratégies des politiques scolaires mises d'avant sur le territoire de Matapédia. Cette principale décision et secondairement le principe de régionalisation vont nous permettre d'identifier le leadership scolaire, puis de relever au passage les collectivités comme les municipalités et les associations exerçant de l'influence dans le processus de régionalisation scolaire.

1- Le leadership scolaire

Nous allons nous attacher plus particulièrement aux leaders scolaires, dans cette partie,

en sachant bien qu'il est difficile de dissocier le leadership de la population qu'il représente par l'intermédiaire des associations ou des cadres institutionnels établis. Mentionnons d'abord le leadership de la localité X où nous décelons quatre personnes importantes du point de vue de l'influence exercée dans la régionalisation scolaire:

- l'inspecteur B,
- le président de la Commission Scolaire de la municipalité X,
- le commissaire A,
- le secrétaire de la Chambre de Commerce.

Pour la municipalité Y, les leaders scolaires sont:

- le président de la Commission Scolaire,
- le secrétaire de la Commission Scolaire,
- le curé.

Ailleurs, d'autres personnes exercent de l'influence dans l'adoption de politiques portant sur la régionalisation scolaire:

- le président de la Commission Scolaire de la municipalité Z (1),
- le président de la Commission Scolaire de la municipalité W,
- le député du comté à la législature provinciale.

Nous allons décrire le leadership de trois personnes, représentatives de ces personnes énumérées ci-haut.

---

(1) Les municipalités X, Y et Z comptent parmi les municipalités les plus populeuses du territoire.

a) Prenons le cas de A président de la Commission Scolaire de la municipalité X

A a 52 ans: c'est un marchand en gros. Il a comme instruction un baccalauréat ès-arts. Il participe à des associations comme la Chambre de Commerce où il est directeur, et les Chevaliers de Colomb. Politiquement, il appuie le parti libéral dont il est l'organisateur dans sa localité. Dans le domaine scolaire A est commissaire depuis 1958 et président de la Commission Scolaire depuis 1961.

Il a entendu parler de la régionalisation scolaire en 1958, au moment où Gérard Filion formait sa régionale dans Chambly. Celui-ci est d'ailleurs venu dans la localité X en 1960, invité par l'inspecteur local, pour parler de régionalisation scolaire.

b) Le cas de B, secrétaire-trésorier de la municipalité Y

B a 47 ans et a comme occupation celle de secrétaire-trésorier de la localité Y ainsi que de la localité U. B a terminé le cours commercial, ainsi qu'une année d'anglais à l'Université de Bathurst. B fait partie à titre de membre de Chevaliers de Colomb, de la Société St-Jean-Baptiste, ainsi que de la Chambre de Commerce de Y. Il a déjà appartenu à l'Ordre de Jacques-Cartier. Dans le domaine scolaire, il fut commissaire à la localité Y pendant 12 ans, soit de 1948 à 1960. Depuis ce temps, il est secrétaire-trésorier de la localité Y.

Il a entendu parler de la régionalisation scolaire par l'inspecteur A, mais c'est surtout depuis 1962 qu'il est plus renseigné, grâce à l'inspecteur B de la localité de X, aux journaux et aux réunions de la Fédération Diocésaine des Commissions Scolaires.

c) Le cas de C président de la Commission Scolaire de Z

C a 62 ans et habite la localité de Z depuis l'âge de deux ans. Il est cultivateur et greffier à la Cour de Magistrat de Rimouski. Il possède une licence en droit en plus du baccalauréat ès-arts.

C préside la Chambre de Commerce de la localité de Z, en plus de présider l'Association des Producteurs de lait du comté de Matapédia et de la province de Québec. Il est de plus administrateur de l'U.C.C., tout en s'intéressant de près au Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec. C est président de la Commission Scolaire de Z depuis 1962. Il dit avoir été élu précisément dans le but de s'opposer à la régionale scolaire et de défendre ainsi les droits de la population. Il n'y avait pas d'opposition lors de son élection.

C a entendu parler de la régionalisation scolaire par les inspecteurs C et B vers 1960. Les journaux lui ont également appris les projets de régionalisation scolaire amorcés ailleurs. Il puise son information dans le Devoir, Le Soleil et L'Echo du Bas St-Laurent.

Nous pouvons déjà, après cet échantillon limité, nous interroger sur le leader scolaire. De façon générale, le leadership scolaire est recruté parmi les occupations les plus prestigieuses de cette région scolaire. Il est assez courant de rencontrer des membres des professions libérales (avocat, médecin), des commerçants, ainsi que les fonctionnaires provinciaux ou locaux des institutions juridiques de l'éducation (inspecteurs et secrétaires-trésoriers). Rarement, rencontrons-nous des cultivateurs qui constituent une bonne fraction de la main-d'oeuvre active. La très grande majorité des leaders sont originaires du comté de Matapédia, et plus précisément de ces trois localités de X, Y et Z.

La régionalisation scolaire doit beaucoup aux inspecteurs locaux, soit du niveau secondaire, soit du niveau primaire. Ces fonctionnaires provinciaux sont les initiateurs de la régionalisation scolaire dans Matapédia. L'initiative ne revient donc pas au leadership scolaire régional. Il faut ajouter toutefois, que c'est le leadership scolaire de 1960 qui a pris à son compte la régionalisation scolaire. En ce sens, il n'y eut pas dégagement de nouveaux leaders, mais transformation du leadership en place en 1960. Dans le cas de la municipalité Z, la situation se différencie du reste de la région. En effet, dans ce dernier cas, il y eut changement dans le leadership formel, provoqué par la régionalisation scolaire.

L'information sur les implications de la régionalisation scolaire vient en grande partie des inspecteurs. Il faut mentionner que les journaux exercent un rôle important dans la diffusion de l'information. A ces sources d'information, il faut ajouter deux autres points secondaires de diffusion: la régionale de Chambly et la Fédération diocésaine des Commissions Scolaires via la Fédération Provinciale des Commissions Scolaires Catholiques de la Province de Québec.

2- Leadership et collectivités

Nous voulons souligner dans cette partie que les décisions et prises de positions des leaders ne sont pas le fait de personnalités fortes ou autoritaires mais plutôt de substrats sociaux qu'ils représentent. Nous allons dans cette optique, nous rencontrer sur deux décisions: a) l'acceptation du principe de régionalisation scolaire, b) le choix du pôle scolaire.

a) L'acceptation ou refus du principe de régionalisation scolaire

A cette question, se greffent de nombreuses prises de position de l'ordre idéologique. Cet aspect sera couvert dans un autre rapport que celui-ci; nous allons malgré tout traiter de principe de régionalisation scolaire en nous centrant sur les assises sociales que cet aspect représente. Ce ne sera donc pas le contenu, mais les modes d'expression qui nous intéressent ici.

Nous pouvons affirmer que l'opposition à la régionalisation scolaire demeure peu importante dans la régionale de Matapédia. Dès 1960, au moment où on parlait de former trois commissions scolaires régionales avec les pôles d'Amqui, Causapscal et Sayabec, l'opposition à la régionalisation scolaire n'existait à peu près pas. Ces trois centres, d'ailleurs les plus populeux de la région scolaire pouvaient penser obtenir leur micro-régionale, régie par les normes de 20,000 personnes. Dans ces conditions, ces trois Commissions Scolaires souhaitaient la régionalisation scolaire qui n'amènerait que des bienfaits aux niveaux éducationnel et financier. Ces trois Commissions Scolaires continuent encore de favoriser la régionalisation scolaire, au niveau du principe bien entendu.

L'opposition au principe de la régionalisation scolaire vient de trois sources différentes: l'Union des Electeurs, le curé de la municipalité Y et le curé de la municipalité V. L'Union des Electeurs (Bérêts Blancs) s'oppose à toute forme de centralisation scolaire, soit au niveau local (école de rang), soit au niveau régional. Le curé de la municipalité Y s'oppose pour des raisons religieuses et sociales (tentative de laïcisation). Ces trois sources d'opposition au principe de la régionalisation scolaire demeurent ténues, comme on le voit. Ces sources d'opposition ne sont aucunement coordonnées et n'ont exercé à peu près pas d'influence dans le processus de régionalisation scolaire. L'influence du curé de la municipalité Y sera beaucoup plus forte au niveau du choix du pôle scolaire, que nous examinerons plus loin.

b) Le choix du pôle scolaire

C'est le point qui soulève le plus de débat et de contestation dans le processus de régionalisation scolaire. C'est d'ailleurs à partir de cette décision que nous pouvons décider la structure du pouvoir scolaire de Matapédia. La situation se résume assez clairement: Amqui, le centre le plus populeux de cette région scolaire est suggéré par le Bureau de la Planification Scolaire pour devenir le site du pôle scolaire. A cette suggestion s'opposent Causapscal et Sayabec qui refusent d'envoyer leurs enfants à Amqui et qui voudraient pouvoir donner chez eux tout le cycle de l'enseignement secondaire.

C'est sur ce canevas que nous allons nous étendre en précisant le rôle de ces Commissions Scolaires.

1) Amqui

Le 21 septembre 1959, l'inspecteur d'écoles D prononce une conférence devant les membres de la Commission Scolaire d'Amqui où il suggère de prévoir et d'étudier les possibilités d'aménagement à Amqui d'une école régionale où seraient centralisés les cours de 11e et 12e années. Le 13 mai 1960, le commissaire B propose d'étudier le projet de construction d'une école secondaire régionale à Amqui. Au mois de novembre 1960, la Chambre de Commerce d'Amqui, s'adressant au député provincial du comté demande d'accorder la priorité à la construction de l'école secondaire régionale. L'inspecteur B était président de cette Chambre de Commerce au début de 1960. Le 1er février 1961, la Commission Scolaire d'Amqui adopte unanimement une large résolution du Commissaire B, demandant au D.I.P. la construction à Amqui d'une école secondaire régionale. La Chambre de Commerce d'Amqui convoque une réunion le 22 février 1961 pour obtenir l'adhésion des Commissions Scolaires du Bassin d'Amqui.

C'est la Chambre de Commerce d'Amqui qui prend l'initiative de rencontrer les commissions scolaires avoisinantes pour leur adhésion; de plus elle rédigera un mémoire sur cette question, convoque de concert avec le Comité Provisoire toutes les réunions régionales, organise toutes les rencontres officieuses ou officielles avec le député provincial, et finalement le 9 janvier 1964, rédige la résolution qui aboutira à la sanction de la Commission Scolaire régionale de la Matapédia, le 17 février 1964. Auparavant, sur l'initiative du député provincial, la Chambre de Commerce invite le 6 janvier 1964 Causapscal à venir négocier son adhésion à la régionale scolaire.

Retenons les points suivants dans la compréhension du leadership d'Amqui:

- L'influence énorme de la Chambre de Commerce d'Amqui dont l'inspecteur B a déjà été le président en 1960, et dont le commissaire B est un directeur. Ce dernier deviendra le président de la Commission Scolaire d'Amqui. Les raisons de ces initiatives de la Chambre de Commerce sont précises; selon son secrétaire, une école régionale dans l'état actuel de l'économie d'Amqui constitue une industrie importante et un commerce important de l'emploi, des salaires (construction et professeurs) et une augmentation de la consommation pour toute la ville.

- L'intégration du leadership scolaire et économique d'Amqui: le maire d'Amqui est commissaire en même temps que membre de la Chambre de Commerce: l'inspecteur B, ex-président de la Chambre de Commerce et ancien commissaire d'Amqui est un des grands promoteurs de la régionalisation scolaire (il a le monopole de l'information du Ministère de l'Education dans Amqui); le commissaire B, maintenant président de la Commission Scolaire est un directeur de la Chambre de Commerce.

- Le rôle du député provincial qui prend des initiatives favorisant Amqui. Il convoque i.e. fait convoquer des réunions à Amqui où

Amqui préside les réunions (via la Chambre de Commerce). Toutefois, il favorise Causapscal, puisqu'il leur promet une Ecole d'Arts et Métiers, décision qui est du ressort de la Commission Scolaire Régionale, et non pas du député. Ces deux actions du député faites bien avant l'entrée de Causapscal dans la Commission Scolaire Régionale (août 1964) en font le leader le plus important: c'est sa politique qui triomphe et non pas celle des dirigeants d'Amqui qui eux aussi espéraient cette Ecole des Arts et Métiers.

2) Causapscal

La Commission Scolaire de Causapscal, en 1960 croit pouvoir rencontrer les normes de population (20,000 personnes) et amorce le processus de régionalisation avec les Commissions Scolaires avoisinantes. Il faut dire que Causapscal avait besoin d'une grande partie du voisinage d'Amqui pour rencontrer ces normes de population. Ainsi sous les premières normes, Causapscal entre en conflit avec Amqui.

Au mois de mars 1961, la Commission Scolaire de Causapscal présente un mémoire au Ministère de la Jeunesse, au Ministre et député de la Matapédia, ainsi qu'au Surintendant du D.I.P., pour ériger une commission scolaire régionale. Ce mémoire est rédigé de concert avec l'inspecteur A.

Causapscal avait arraché la promesse électorale du député provincial de 1958 (Union Nationale) d'ériger chez elle une Ecole d'Arts et Métiers. Cette promesse fut renouvelée par le nouveau député de Matapédia élu en 1960, puis par le Ministre de la Jeunesse et le Premier Ministre lui-même. Généralement, l'érection de cette école relève d'abord de la Commission Scolaire Régionale et se fait au pôle scolaire. Nous verrons plus loin l'importance de cette décision.

Au cours de 1962, se tiennent deux réunions où prennent place des délégués de toutes les Commissions Scolaires de la région (l'une à

l'été, l'autre à l'automne). Les réunions n'aboutissent à aucun résultat: on ne peut s'entendre sur le choix du pôle et sur la représentation, chacun reste sur ses positions. Dans ces conditions, Causapscal commence à négocier directement avec Québec, par des rencontres entre le président et le secrétaire de la C.S. et le Ministre de la Jeunesse. Entre-temps, un membre du clergé de Causapscal entretient une longue correspondance avec le député et le ministre de la Jeunesse au sujet de l'Ecole des Arts et Métiers: ce prêtre apprend le 24 février 1964 que le seul espoir d'obtenir l'Ecole des Arts et Métiers réside dans la participation de Causapscal à la régionale (avec pôle à Amqui). En janvier 1963, la Chambre de Commerce de Causapscal avait présenté un mémoire pour obtenir une régionale à Causapscal. L'Association des Femmes Libérales de Causapscal organise une réunion en avril 1964, réunion qui s'avère importante. Cette assemblée du 20 avril réunit la Commission Scolaire, la Chambre de Commerce, la population de Causapscal et deux représentants du Ministère de l'Education. Ces deux derniers donnent les preuves que le Ministère accordera l'Ecole des Arts et Métiers sous réserve de la participation de Causapscal à la régionale scolaire. Dans ces conditions, le président et le secrétaire-trésorier de la C.S. de Causapscal proposent une résolution d'adhésion à la régionale sous trois conditions qui seront acceptées par le Ministère de l'Education; les conditions sont les suivantes: que se réalise dans les plus brefs délais la construction de l'Ecole d'Arts et Métiers, qu'il y ait trois pôles (Amqui, Causapscal et Sayabec) et que trois commissaires représentent le district de Causapscal à la régionale, dont au moins deux pour Causapscal même. C'est au mois d'août 1964 que le Ministère annonçait la construction de cette école, ce qui signifiait l'adhésion de Causapscal à la régionale.

Nous pouvons souligner les points suivants dans les démarches de Causapscal:

- Le rôle du député de la Matapédia par le renouvellement de la promesse de la construction d'une Ecole d'Arts et Métiers, et par l'accord

donné à l'initiative des Femmes Libérales de Causapscal.

- Le rôle d'un membre du clergé local. Celui-ci s'opposait au principe de la régionalisation scolaire. Partisan reconnu de l'Union Nationale par ses prises de position en chaire, il tenait à la construction de l'école, ce qui donnait à Causapscal une place importante dans le réseau scolaire régional; il tenait également à ce que la promesse échoue, ce qui aurait compromis la réélection du député libéral dans le comté et aurait empêché l'adhésion de Causapscal à la régionale scolaire.

- La réunion du 20 avril 1964, (organisée par les Femmes Libérales, où on voit la signification de l'adhésion de Causapscal: ce n'est pas la décision de la seule C.S., mais de toute la localité, intéressant la Chambre de Commerce locale, comme toute la population.

- Ce conflit du choix du pôle scolaire se double des difficultés pour représenter adéquatement la population à la Commission Scolaire Régionale. Le Ministère de l'Education prévoit trois commissaires pour le district de Causapscal, trois pour celui d'Amqui et enfin trois pour le district de Sayabec. Cette distribution prive le district d'Amqui d'une plus large représentation puisque celle-ci n'est pas conforme à la démographie de la région ni à l'évaluation foncière (1).

3) Sayabec

La Commission Scolaire de Sayabec, sous la présidence de M en 1960, adopte une résolution demandant la construction d'une école secondaire

---

(1) Cf. <u>Le Soleil régional</u>, de jeudi le 12 septembre 1963. (Déclaration du président de la Commission Scolaire d'Amqui).

régionale à Sayabec et adresse une lettre à cet effet au D.I.P. Cela se passe en juin. En juillet, la présidence de la C.S. de Sayabec passe aux mains de B. Sous prétexte qu'il n'a pas le temps de faire les démarches nécessaires, ce dernier laisse en plan le projet de la régionale qui ne ressuscitera que deux années plus tard avec l'avènement à la présidence de F. Ce dernier s'oppose à la régionale scolaire avec le pôle scolaire à Amqui. Sayabec se retire alors des négociations à l'automne de 1962. Au mois de mars 1964, la Commission Scolaire de Sayabec adopte unanimement une résolution de vouloir adhérer à la régionale du Bas-St-Laurent. Cette résolution est l'initiative du président F; (1), il n'y eut pas d'autres démarches dans ce sens par la suite.

Le leadership du président F est appuyé sur la population, la Commission Scolaire, le Cercle d'Economie domestique et la Chambre de Commerce locale. L'assise de ce leadership, qui est contestée par les gens d'Amqui, demeure très solide par rapport à ce qui est avancé ailleurs.

3- Autres Groupements et Associations

Nous allons faire le tour dans cette section de groupements et associations qui ont participé aux décisions de la régionale scolaire. Nous avons déjà vu le rôle des associations (v.g. Chambre de Commerce) dans le cas des municipalités d'Amqui, de Causapscal et de Sayabec.

a) Le gouvernement provincial

C'est à lui que revient la principale initiative dans le processus de régionalisation

---

(1) Cf. Le Soleil régional, de mercredi le 11 mars 1964.

scolaire. L'idée lui revient, ainsi que les structures mises sur place. Nous voulons parler du Ministère de l'Education et du Bureau de Planification Scolaire. Sur le territoire, les inspecteurs se font les promoteurs de la régionalisation scolaire: ils disposent de l'information. En ce sens ils représentent le Ministère de l'Education sur le territoire. Par ailleurs, les inspecteurs locaux s'identifient aisément à la localité où ils résident. C'est ainsi que sur la question du choix du pôle scolaire ils favorisent leurs localités, en fournissant par exemple les statistiques scolaires pour étayer les mémoires, ou en vendant la régionalisation scolaire dans les Commissions Scolaires pour tel ou tel pôle.

b) Les partis politiques

1) Les députés

Le député provincial a exercé une grande influence dans la décision de la régionalisation scolaire, et surtout au niveau du choix du pôle scolaire. Qu'on se reporte à la promesse d'accorder à Causapscal l'Ecole des Arts et Métiers. Il a également favorisé Amqui, en demandant à la Chambre de Commerce d'Amqui de convoquer la réunion du 4 janvier 1964.

Le député fédéral n'a exercé aucune influence ainsi que les candidats défaits.

2) Les clivages politiques

Les clivages politiques au niveau local, entre les partisans de l'Union Nationale et du Parti Libéral, ne tiennent plus devant l'intérêt de la localité. On voit bien souvent des membres des deux partis collaborer au niveau d'Amqui et de Causapscal, par exemple.

Quant à la question d'accepter le principe de la régionalisation scolaire, les clivages se dissolvent également.

c) Le clergé

L'archevêque de Rimouski n'a exercé aucune influence dans la régionalisation scolaire, bien que certains leaders le perçoivent comme opposé à la régionalisation scolaire.

Les curés locaux exercent beaucoup plus d'influence mais au niveau local. On a vu l'importance d'un membre du clergé de Causapscal. C'est lui qui fait admettre que Causapscal n'adhère pas à la régionale scolaire jusqu'à ce que Causapscal obtienne son Ecole des Arts et Métiers. Il faudrait mentionner le cas du curé de la municipalité de V qui influence la Commission Scolaire au point de pouvoir faire adopter sa politique d'opposition au principe de régionalisation scolaire. Il faut préciser qu'il n'existe pas de consensus parmi le clergé sur la politique à suivre. Le curé généralement définit ses prises de position à partir de la localité dont il a la charge. Par ailleurs, dans plusieurs cas, les curés n'exercent aucune influence sur les décisions à prendre.

Les communautés religieuses favorisant la régionalisation scolaire, en concentrant leurs effectifs d'enseignants au pôle scolaire d'Amqui. Les petites localités exigent aussi la régionalisation scolaire par suite du départ du personnel religieux enseignant. C'est le cas de la communauté des Frères de l'Instruction Chrétienne. Par ailleurs, nous rencontrons exceptionnellement des communautés religieuses qui refusent d'appliquer une telle politique et préfèrent demeurer là où elles sont. C'est le cas des Soeurs de l'Espérance.

d) Chambre de Commerce

Elles n'ont pas de politique régionale. Chacune des Chambres locales s'engage dans la défense des intérêts de la localité. C'est le cas de Sayabec, Causapscal et Amqui. Il est vrai que nous rencontrons les Chambres de Commerce uniquement dans ces trois localités. Elles reconnaissent facilement que dans le processus de régionalisation scolaire

il existe un aspect commercial et industriel (investissements, constructions, salaires).

e) Clubs Richelieu

Ils exercent peu d'influence au niveau des décisions; pour l'inspecteur B, leur rôle a été stimulant dans la promotion de la régionalisation scolaire. Rien de plus, toutefois.

f) Associations de Professeurs

Elles ont peu participé aux débats portant sur le principe de régionalisation scolaire, et sur le choix du pôle scolaire. Elles favorisent la régionalisation scolaire sans prendre de position publique. Elles s'intéressent davantage aux nouveaux contrats de travail à négocier avec la Commission Scolaire Régionale. D'ailleurs, certains commissaires prévoient des baisses de salaires pour les professeurs à la régionale, puisqu'il ne s'exercera plus de marchandage entre les Commissions Scolaires.

g) L'U.C.C.

Elle n'a exercé aucun rôle dans le processus de régionalisation scolaire. Selon l'inspecteur B, qui a présenté la régionalisation scolaire dans bien des localités, l'U.C.C. serait favorable. Tous sont unanimes sur cette question: l'U.C.C. est favorable mais n'intervient pas.

h) Ordre de Jacques-Cartier

A Causapscal, l'O.J.C. n'a nullement influencé les décisions; il faudrait parler de perte d'influence, car l'O.J.C. contrôlait le secrétaire de la C.S. ainsi qu'un ou deux commissaires influents. L'O.J.C. fonctionne à peine, puisque la Commanderie a été désorganisée.

A Amqui, l'influence de l'O.J.C. n'a pu être déterminée, même si quelques-uns des leaders interviewés faisaient partie de l'Ordre. A Sayabec, nous pouvons affirmer la même chose qu'à Amqui.

i) St-Moïse

Nous voulons accorder une influence particulière à cette Commission Scolaire, intégrée au district scolaire de Sayabec. Jusqu'ici St-Moïse s'aligne sur les positions de Sayabec. A une réunion du 14 août 1964, groupant les Commissions Scolaires de Sayabec, St-Moïse, St-Noël et St-Damase, St-Moïse a proposé de participer à la régionale de la Matapédia aux conditions que:

- Les 9e et 10e années soient organisées dans chacune des municipalités (même s'il est nécessaire de jumeler les Commissions Scolaires, comme par exemple St-Moïse et St-Noël).

- Qu'un pensionnat soit aménagé à Amqui afin de recevoir les élèves de 11e et 12e année.

L'importance de la Commission Scolaire de St-Moïse est donc évidente: le bloc de Sayabec, le seul résistant à la régionale de la Matapédia pourrait ainsi s'effriter ou se ranger du côté de St-Moïse, à condition que cette résolution soit acceptée par le Ministère de l'Education.

B- ANALYSE DU MATERIEL

Nous annoncions au début que le processus de régionalisation scolaire dans la Matapédia ne se résumait pas à une seule décision mais à plusieurs micro-décisions. Il nous apparaît maintenant que trois décisions demeurent utiles pour découvrir le leadership ainsi que l'assise sociale du leadership. Ces trois décisions sont: le principe de régionalisation scolaire, le choix du pôle scolaire et la représentation au sein de la Commission Scolaire régionale. Ces deux dernières seront analysées parallèlement.

Les prises de position concernant le principe de la régionalisation scolaire sont en grande partie orientées dans une même perspective: on accepte la régionalisation scolaire. C'est surtout au niveau des localités populeuses qu'on trouve des vertus à la régionalisation scolaire. Tel est le cas d'Amqui, Sayabec, Causapscal, St-Moïse et bon nombre d'autres Commissions Scolaires. Les raisons qu'on invoque divergent peut-être (1), mais elles militent en faveur de la régionalisation scolaire. L'unanimité, toutefois n'existe pas à ce niveau. Nous avons vu l'opposition des Créditistes (Union des Electeurs) au principe de régionalisation scolaire. Certains curés s'opposent au principe de régionalisation scolaire: ces prises de position ne tiennent pas au fait qu'ils sont des curés, mais au fait qu'ils définissent la politique dans leurs localités. Tel est le cas d'Albertville. Mentionnons également le fait que les inspecteurs se sont surtout occupés des grosses localités, et ont négligé les localités comme St-Damase, St-Noël, St-Cléophas et Albertville. Tout se passe comme s'il existait une différenciation entre les municipalités. D'une part elles ne reçoivent pas l'information de façon égale, et d'autre part elles réinterprètent de façon différente la régionalisation scolaire. Il nous semble que cette différenciation se ramène à l'hétérogénéité sociale telle que décrite par le B.A.E.Q. Nous avons dans la région scolaire de Matapédia deux zones homogènes distinctes, l'une occupant le quatrième rang à l'échelle de prospérité socio-économique et l'autre le dixième rang. Cette distinction ne se ramène pas à celle qui oppose le milieu urbain au milieu rural.

Le choix du pôle scolaire a cristallisé davantage le leadership scolaire. L'opposition au principe de régionalisation scolaire n'a pas ralenti la réalisation de la régionalisation scolaire.

---

(1) Elles seront analysées ultérieurement dans ce rapport.

C'est plutôt cette décision du pôle scolaire qui a ralenti le processus de régionalisation scolaire. Ce débat s'est déroulé entre trois blocs: Sayabec, Causapscal et Amqui. Nous devrions préciser: ces trois blocs sont en effet constitués de trois localités qui polarisent un hinterland propre à elles. Cet esprit de clocher n'est que la manifestation d'une rivalité de pôles socio-économiques. Comme le mentionne le commissaire B, la régionale scolaire représente une industrie pour la localité. Dans ce contexte on comprend la rivalité de pôles: on comprend également pourquoi Amqui obtient le pôle scolaire. Amqui polarise 20,810 personnes pour 50% et plus des activités socio-économiques (services, loisirs, consommation). L'indice de l'équipement urbain d'Amqui est de 20.34. Cette population dans la sphère d'influence d'Amqui représente 81.4% de la population de la région scolaire de la Matapédia. Il est ainsi facile d'amener la population à Amqui puisqu'elle le fait déjà pour d'autres activités. Causapscal, par ailleurs n'attire que 2,908 personnes pour 50% et plus des activités; cette population représente 8.2% de la population de la régionale. L'indice de l'équipement urbain de Causapscal est de 8.55. Sayabec au terme de polarité socio-économique vient au troisième rang puisqu'elle n'attire que 1,805 personnes pour 50% et plus des activités (soit 5.4% de la population). L'indice d'équipement urbain de Sayabec est de 6.18.

La représentation au sein de la Commission Scolaire Régionale constitue une décision qui nous révèle la même structure du leadership. Le Ministère de l'Education prévoit trois commissaires pour chacun des districts: Amqui, Causapscal et Sayabec. Cette représentation n'est pas conforme aux normes de population; il se trouve ainsi des districts sous-représentés: tel est le cas d'Amqui. Cette question de la représentation est appelée à prendre de l'importance puisque le choix du pôle scolaire est à toutes fins pratiques réglé avec l'adhésion de Causapscal.

ORDRE DES MUNICIPALITES SCOLAIRES SELON LA POPULATION:

Lac-au-Saumon	2147
St-Léon-le-Grand	2139
St-Moïse	1406
St-Tharcisius	1285
St-Zénon-du-Lac-Humqui	1133
St-Noël	1124
Ste-Florence-de-Beaurivage	1064
St-Raphaël d'Albertville	1061
Ste-Irène-de-Matapédia	995
St-Vianney	973
St-Cléophas	968
St-Damase	894
Val-Brillant	879
St-Pierre-du-Lac	853
Ste-Marguerite-Marie	794
St-Alexandre	608
Ste-Paule	608
Routhierville	200

APPENDICE 4

Régionale des-Monts

A- DESCRIPTION

Introduction

Cette régionale s'étend de Baie-des-Sables à Rivière-la-Madeleine. Elle comprend 33 municipalités scolaires et totalise ainsi 47,107 personnes. Il n'y a vraiment qu'un grand centre, c'est Matane qui a une population de 12,000 personnes (1).

Les 5 autres localités importantes sont:

Ste-Anne-des-Monts	4,500 personnes	
Cap-Chat	3,912 "	
St-Jérôme, paroisse	3,440 "	
St-Ulric	1,800 "	
St-Luc	1,620 "	(2)

Les localités qui font partie de la régionale des-Monts ne jouissent pas également du point de vue prospérité socio-économique. Nous pouvons distinguer quatre types de localités à cet égard.

Le premier type de localités comprend une partie de la première zone de prospérité. Cette

---

(1) Ces chiffres nous viennent du Bureau de la Planification scolaire du Ministère de l'Education.

(2) Pour la liste des autres localités par ordre d'importance selon la population, voir la fin du présent appendice.

première se caractérise, on le sait, par un salaire élevé, un niveau de vie élevé et une faible assistance-chômage. Par ailleurs, l'agriculture se maintient à un niveau plutôt prospère. A ce type correspondent Baie-des-Sables et St-Ulric pour une population globale de 3,021 personnes.

Le deuxième type de localités que nous distinguons dans la régionale des-Monts inclut une partie à la troisième zone de prospérité socio-économique. Cette zone révèle un niveau de vie plutôt élevé que moyen, un salaire également élevé, ainsi que l'assistance-chômage plutôt faible. L'agriculture demeure moyenne. A ce type, correspondent Grosses-Roches, Matane, St-Adelme, Ste-Félicité, St-Luc, Les Méchins, St-Jérôme et St-Léandre pour une population de 22,547 personnes.

Le troisième type de localités de la régionale des-Monts comprend la majorité de la cinquième zone de prospérité socio-économique. On y trouve un niveau de vie élevé et moyen à la fois, des salaires moyens et l'assistance-chômage moyenne; l'agriculture est caractérisée par la pauvreté. Appartiennent à ce troisième type, les localités d'Anse-Pleureuse, Cap-Chat, Gros-Morne, Marsoui, Mont-Louis, Mont-St-Pierre, Rivière-à-Claude, Rivière-à-Marte, Ste-Anne-des-Monts, St-Joachim, Petite-Madeleine, La Madeleine et Mont-Marte pour un total de 14,723 personnes.

Enfin le quatrième type de localités englobe une partie de la dixième zone de prospérité socio-économique. Le niveau de vie est bas, les salaires bas, et l'assistance-chômage moyenne et forte; l'agriculture demeure pauvre. Nous rencontrons dans ce quatrième type, les localités de St-Jean-de-Cherbourg, St-Paulin-d'Alibaire, Sacré-Coeur-des-Landes, St-Bernard-des-Lacs, St-Octave-de-l'Avenir, St-Thomas-de-Cherbourg, St-Rémi-de-Matane, St-Paul-des-Capucins et St-Noël, pour une population de 6,816 personnes.

C'est sur ce canevas que s'amènera la régionalisation scolaire. Nous pouvons distinguer

plusieurs décisions autour desquelles nous nous concentrerons pour mieux percevoir la structure du leadership scolaire. C'est ainsi que nous pouvons discerner les décisions suivantes: la régionalisation scolaire comme principe, la désignation du sous-centre scolaire. Ces deux décisions vont donc nous aider à comprendre ce qui se passe dans la régionale des-Monts. Dans ce contexte, nous étudierons le leadership, ainsi que leur support et ensuite nous verrons les groupements qui se sont intéressés plus ou moins directement à la régionalisation scolaire dans cette région.

1- Le leadership

Nous pouvons dégager dans nos entrevues le leadership, en termes d'individus, mis en évidence au cours de ce processus de régionalisation scolaire. Mentionnons ainsi, sans aucun ordre:

- Dans le cas de la municipalité X, directeur général des études pour la Commission Scolaire locale, le président de la Commission Scolaire.
- Pour la localité Y: le président de la Commission Scolaire.
- L'inspecteur régional.
- L'inspecteur au niveau secondaire de la localité Z.

Nous examinerons brièvement les caractéristiques personnelles ainsi que le rôle du président de la C.S. de la localité X ainsi que du président de la localité Y. Nous examinerons également le rôle et l'attitude d'une personne des "colonies" soit de St-Nil-de-Matane.

a) Le président de la C.S. de la localité X

Il pratique le droit, comme notaire dans cette localité, après des études à la Faculté

de Droit à Laval. Il est directeur de la Caisse Populaire; il est également membre de la Chambre de Commerce, après en avoir assumé la présidence pendant 2 ans. Il participa à la fondation du Conseil d'Orientation Economique; il occupa également des fonctions de secrétaire de la traverse Matane - Godbout. Il a pris part activement aux élections provinciales dans le parti libéral, en 1960.

Dans le domaine scolaire, il est le président local de la Commission Scolaire ainsi que le président de la Commission Scolaire régionale.

Il a entendu parler de la régionalisation scolaire par les journaux ainsi que par le Département de l'Instruction Publique. La Commission Scolaire de cette localité fut forcée par le Département de l'Instruction Publique d'adhérer à la régionalisation scolaire si elle voulait obtenir l'autorisation de construire d'autres écoles au niveau secondaire. Au temps du système des ententes, la C.S. de X payait les frais d'immobilisations faites pour les étudiants des alentours. Selon le président de la C.S. de X, la régionalisation scolaire va venir normaliser cette situation en assumant les frais d'immobilisations et d'opération. Il n'a rien fait pour mettre la régionalisation des-Monts en branle; il ne voulait pas laisser croire que sa localité aspirait à s'ériger en chef de file.

b) Le président de la C.S. de Y

Agé de 60 ans, il est propriétaire d'un commerce. Il détient un diplôme commercial d'un collège privé, et il est membre de la Ligue du Sacré-Coeur, des Chevaliers de Colomb, de la Chambre de Commerce, de la Caisse Populaire et du Conseil Municipal. Il participe à l'Association des Libéraux de Gaspé-Nord, où il détient un poste important. Dans le domaine scolaire, il préside la Commission Scolaire locale depuis 1960, en plus d'être commissaire à la Régionale des-Monts. Il est vice-président de l'Association des Commissions Scolaires du diocèse de Gaspé en plus d'être directeur de la Fédération des Commissions Scolaire Catholiques du Québec.

Il entend parler de la régionalisation scolaire en 1960-61 par l'intermédiaire de la F.C.S.C.Q. (1) et aussi par le D.I.P. et ses inspecteurs. Il attend la régionalisation scolaire depuis longtemps puisqu'il favorise le principe de la régionalisation scolaire. En avril 1962, il propose que sa localité demande une régionale: la proposition est acceptée à l'unanimité. C'était l'époque des micro-régionales de 25,000 personnes, comme norme de population. Puis, sous les nouvelles normes, la localité Y est entrée en contact avec Matane pour hâter la création de la nouvelle régionale, celle des-Monts. Les deux Commissions Scolaires ont alors convenu de convoquer une première assemblée de toutes les Commissions Scolaires de Baie-des-Sables à la Madeleine. La réunion eut lieu aux Méchins.

Nous voulons livrer le point de vue d'une personne résidant dans les "colonies". On appelle "colonies" les localités situées loin de la côte et vivant dans des endroits pauvres, aussi bien du point de vue du sol que du point de vue niveau de vie.

c) Mme H, (la localité W)

Elle est arrivée à St-Nil en 1942, avec un diplôme de l'école normale. Elle tient un magasin général en plus d'être secrétaire à la Commission Scolaire locale depuis 1960. Elle milite dans le parti libéral. Elle entend parler de la régionalisation scolaire par l'inspecteur A et surtout par la réunion du printemps 1963 aux Méchins. La localité W a passé une résolution conditionnelle d'adhésion en 1963. Mme H considère, ainsi que la localité W, à adhérer à la régionale des-Monts. Cette localité n'a pourtant pas été convoquée à la réunion des Méchins du 4 juin 1964, où on a présidé à l'élection des Commissaires régionaux. Elle n'est ainsi pas

---

(1) Fédération des Commissions Scolaires Catholiques de Québec.

au courant de ce qui se passe ailleurs ni du fait que le Bureau de Planification scolaire considère sa C.S. comme Commission Scolaire dissidente.

Par ailleurs elle s'oppose à la régionalisation scolaire parce que le transport en hiver pour ces petites localités est très long et difficile. La voirie peut prendre trois journées pour dégager la route et cela à la moindre tempête. Pour cette raison, elle favorise le pensionnat à Matane. Pourquoi envoyer les enfants à Matane puisqu'ils réussissent dans une proportion de 80 à 90% dans la localité W? La Commission Scolaire Régionale devrait donc s'occuper de l'enseignement secondaire dans sa localité.

En ramassant nos observations sur le leadership, nous constatons d'abord qu'une partie du leadership scolaire est changée en 1960. Ces changements se sont opérés à partir du changement de politique au niveau provincial. On élit donc aux Commissions Scolaires des personnes qui appartiennent au parti libéral, parce que ces personnes devront négocier avec Québec pour obtenir des octrois. Il faut donc mettre toutes les chances de son côté. On ne peut donc affirmer que nous ayons rencontré un nouveau leadership amené par le débat de la régionalisation scolaire. Remarquons également le rôle du secrétaire de Commission Scolaire; dans les petites localités et dans les colonies, le secrétaire de la Commission Scolaire est bien souvent une des deux ou trois personnes instruites dans la localité (il y a le curé aussi). Dans ces conditions, il arrive souvent que le secrétaire de la C.S. remplisse un rôle important dans la définition de politique scolaire de la localité. Il est plutôt rare que ce poste soit occupé par une femme, comme c'est le cas de la municipalité W.

Retenons également que le leadership formé joue une grande importance dans la détermination de la politique scolaire de la régionale des-Monts. Nous verrons plus loin l'explication de ce phénomène.

2- Le processus lui-même de la régionalisation scolaire dans la Régionale des-Monts.

Nous allons nous centrer sur les deux décisions importantes prises dans cette région:
a) Le principe de régionalisation scolaire.
b) L'adhésion de Ste-Anne-des-Monts à la régionale ou la localisation du sous-centre scolaire.

a) Le principe de la régionalisation scolaire

Inévitablement, cette décision implique des attitudes face à la régionalisation scolaire ainsi que des principes de politique scolaire. Le débat se situe globalement entre les localités sises le long de la côte et les colonies, comme St-Nil, St-René-Goupil, St-Paul-des-Capucins, St-Thomas-de-Cherbourg, et la Madeleine. Pour eux, l'éducation n'a aucune fonction; elle est ainsi inutile. Pour bûcher, il n'est pas nécessaire de demeurer à l'école jusqu'à l'âge de 18 ans. Bien plus, envoyer les enfants à l'école occasionne des frais supplémentaires qui pourraient être éliminés si les enfants vont bûcher ou demeurent sur la ferme. Si la C.S.R. des-Monts les oblige à adhérer , "on s'en ira sur la côte" a affirmé un informateur.

D'ailleurs, les inspecteurs n'ont pas rencontré les colonies pour discuter des modalités et du principe de la régionalisation scolaire. On considérait parmi les inspecteurs que si elles adhéraient à la régionale des-Monts, cela causerait de sérieux problèmes. Pour les inspecteurs, ces personnes de colonies ne comprennent rien et sont entêtées. Le secrétaire d'une de ces C.S. ne savait même pas que sa Commission Scolaire était considérée comme dissidente jusqu'au jour où notre interviewer s'amena pour l'interroger.

b) Localisation du sous-centre

Le Bureau de la Planification Scolaire projetait que Matane soit le pôle scolaire de la régionale des-Monts sur la base de la norme de 50,000 personnes. Cette localité était d'ailleurs toute indiquée pour recevoir le pôle scolaire car sa population est de 12,000 personnes alors que Ste-Anne-des-Monts réunit 4,500 personnes et Cap-Chat 3,912 personnes. Sur la suggestion de l'inspecteur régional qui moussait la régionalisation scolaire en 1962, Matane ne prit pas l'initiative de convoquer la réunion d'information destinée aux Commissions Scolaires de cette région. L'initiative revint à Ste-Anne-des-Monts pour des raisons précises.

Ste-Anne-des-Monts devait selon les normes de 1960 obtenir une régionale scolaire puisqu'elle bénéficiait d'un bassin de 25,000 personnes. Toutefois, Ste-Anne-des-Monts n'entreprit aucune démarche auprès des Commissions Scolaires avoisinantes; elle apprit assez vite le changement de normes de population et la nouvelle carte scolaire dévoilant la régionale où elle serait englobée. Ste-Anne-des-Monts s'était au contraire lancée dans une rivalité avec Cap-Chat pour obtenir le plus d'ententes avec les Commissions Scolaires voisines pour obtenir leurs élèves et montrer que de fait elle constituait un centre scolaire. Cap-Chat suivait également une politique semblable. C'est dans ce climat que survint la nouvelle norme de population.

Dans ces conditions, Ste-Anne-des-Monts s'est empressée de rencontrer Matane pour convoquer une réunion d'information. Matane en acceptant cette suggestion de celle-là lui accordait ainsi un net avantage. C'est alors que la réunion d'information fut convoquée par l'inspecteur régional, aux Méchins le 25 mars 1963. Ce n'est que le 4 juin 1964 que la régionale fut sanctionnée et où les 9 commissaires furent élus. On comprend dans cette perspective l'attente inquiète de la sanction parmi les leaders scolaires de Ste-Anne-des-Monts. La régionale était déjà prête en 1963 (mars) et ce n'est que 15 mois plus tard qu'elle fut sanctionnée.

Tous ces événements impliquent peu de personnes. Aucune association locale ou groupement n'a participé à ces décisions: tout s'est passé entre le président de la C.S. de Matane, celui de Ste-Anne-des-Monts et l'inspecteur régional.

3- Rôle des autres Commissions Scolaires

a) Cap-Chat

La Commission Scolaire de Cap-Chat adhère à la Commission Scolaire régionale des-Monts le 25 août 1963, dans une résolution adressée au Premier Ministre, et au Ministre de l'Education. Elle indique dans cette résolution tous ses motifs de déception devant la régionalisation scolaire: elle est favorable au principe de régionalisation dans le domaine scolaire, mais les normes de population seraient inadaptées à la région qui est très étendue et très peu populeuse. Devant la menace de se voir retirer les octrois que le gouvernement provincial accorde au niveau secondaire, si une C.S. n'adhère pas à la régionale scolaire, la C.S. de Cap-Chat décide d'adhérer tout en demandant une revision du bassin scolaire dans la régionale des-Monts.

b) Mont-Louis

Sur les instances de l'inspecteur, la C.S. de Mont-Louis a développé le système des ententes avec les petites C.S. environnantes. Le but de cette politique était de développer une situation de fait qui aiderait la cause de Mont-Louis dans l'obtention d'un sous-centre. Le sous-centre auquel Mont-Louis aspire ne se compare pas à celui de Ste-Anne-des-Monts, parce que le bassin scolaire de Mont-Louis est inférieur à celui-là.

c) Murdochville

Le cas de Murdochville est celui d'une municipalité non intégrée socialement à la régionale des-Monts. Murdochville constitue une ville minière qui peut défendre une politique scolaire

d'isolement. Murdochville peut choisir d'adhérer à la régionale de la Péninsule aussi bien qu'à celle des-Monts. La politique de Murdochville, n'est aucunement élaborée jusqu'ici: le président de la C.S. parle d'éventuelle adhésion à la régionale de la Péninsule tandis que le secrétaire parle d'adhésion à la régionale des-Monts. Il ne faut pas y voir un conflit entre le président et le secrétaire, mais le peu d'importance que représente la régionalisation scolaire. En effet, que rapporterait la régionalisation scolaire à Murdochville puisqu'elle donne déjà les options: sciences-lettres et scientifique jusqu'à la 11e année? Pour ce qui est des taxes, Murdochville n'a aucune difficulté puisque les gens peuvent payer à partir de leur emploi régulier à la "Gaspésia Copper Mines".

Murdochville a été invitée en 1961 à faire partie du système des ententes avec Mont-Louis par l'intermédiaire de l'inspecteur de cette dernière localité. Murdochville a tout simplement refusé parce qu'elle n'avait rien à gagner. De toute façon, lorsque Murdochville a besoin d'octrois, elle ne passe pas par l'intermédiaire des inspecteurs, mais se rend directement à Québec où elle peut "mieux s'entendre", Murdochville a ainsi obtenu la permission de construire une école au niveau secondaire sans avoir signé une adhésion à l'une ou l'autre des régionales scolaires.

d) Les professeurs

Dans la régionale des-Monts, les professeurs n'ont pas joué un rôle actif. Pour eux, la régionalisation scolaire, c'est sacrifier l'éducation à l'instruction. Il y aura peut-être des certificats, mais on perd le contrôle sur les élèves; l'enseignement sera dépersonnalisé. Certains professeurs affirment que la formule préparera des déracinés, des désaxés.

e) Le clergé

Le clergé interviewé n'offre pas une politique commune. Nous n'avons pas rencontré d'opposition de principe à la régionalisation scolaire,

à partir de principes de modalité chrétienne. Nous connaissons déjà le cas des curés de colonies qui épousent complètement les vues de leurs fidèles. Il faudrait plutôt dire que ce sont des curés qui définissent en bonne partie la politique dans les colonies.

Dans les villes, les curés reflètent les aspirations de leurs fidèles. Un membre du clergé de Ste-Anne-des-Monts se réjouit de la régionalisation scolaire parce qu'elle va amener de grosses constructions pour la localité: ainsi il espère que Ste-Anne-des-Monts obtiendra l'école technique conformément aux promesses de Gérin-Lajoie. Pour lui, il n'existe à peu près pas de danger moral dans la régionalisation scolaire sauf peut-être dans le pensionnat qui est attendu de tous. Il comprend difficilement que l'on puisse s'opposer à la régionalisation scolaire; il admet que seules des personnes mal informées seraient en désaccord avec cette formule. Les gens en place selon lui, sont favorables et ne s'opposent pas à la régionalisation scolaire.

Le curé de la municipalité T (1) exerce une grande importance dans cette localité. Ainsi, par exemple c'est lui qui fait échouer ou réussir les élèves à son examen de catéchisme, à l'encontre des normes du D.I.P. pour cet examen. Il dirige également le cercle pédagogique et l'Association des Parents-Maîtres. Ainsi, il assiste assez souvent aux réunions de la C.S. en plus d'être consulté sur plusieurs décisions. La régionalisation scolaire, pour lui, vient des inspecteurs et principalement de l'inspecteur régional et de Gérin-Lajoie. Il favorise la régionalisation scolaire, mais en suggérant deux choses pour la région: la construction de pensionnat dans le pôle ainsi que la surveillance dans les autobus scolaires **et dans le** pensionnat à cause de la promiscuité des garçons et des filles.

---

(1) La municipalité T est une importante localité de la régionale des-Monts.

g) Les Chambres de Commerce

Les Chambres de Commerce de Matane et de Ste-Anne-des-Monts ne sont pas intervenues dans le débat de la régionalisation scolaire.

g) Les partis politiques

Les partis politiques (libéral et Union Nationale) n'ont joué aucun rôle spécifique. Ce qui compte, ce n'est pas l'union à l'intérieur d'un parti donné, mais la localité dans laquelle on vit. Pour la localité Y le président de la C.S. milite dans le parti libéral et le curé favorise l'Union Nationale. Ces deux personnes s'entendent sur la politique à établir au niveau scolaire.

h) L'U.C.F.R. et le C.F.

L'Union Catholique des Femmes Rurales (U.C.F.R.) et le Cercle des Fermières, dans les colonies n'ont pas joué de rôle immédiat dans cette question.

B- ANALYSE DU MATERIEL

Nous tâcherons dans cette partie de rendre compte de façon plus systématique du processus de régionalisation scolaire dans la régionale des-Monts. Avant de nous lancer dans le coeur du sujet, nous voulons rappeler deux choses: l'histoire et la géographie politique de cette région.

Au point de vue historique, soulignons que, lorsque Ste-Anne-des-Monts apprend qu'elle pourrait grouper un bassin de 25,000 personnes, et s'ériger en régionale selon les normes de 1960, elle s'empresse d'établir le système des ententes avec les localités avoisinantes. Ste-Anne-des-Monts n'a donc pas cherché à obtenir l'adhésion des autres C.S. avoisinantes à cette micro-régionale, comme l'avait fait Mont-Joli dans la régionale du Bas-St-Laurent ou

encore Trois-Pistoles dans la régionale dont le pôle sera à Rivière-du-Loup. En ce sens, Ste-Anne-des-Monts pouvait plus facilement se convertir à la régionale régie par les normes de 50,000 personnes.

Géographiquement et politiquement, Ste-Anne-des-Monts, Cap-Chat d'une part et Matane furent toujours dissociées du point de vue structure. Sur le plan diocésain, par exemple Matane appartient au diocèse de Rimouski tandis que Ste-Anne-des-Monts et Cap-Chat appartiennent au diocèse de Gaspé. Du point de vue de politique provinciale et fédérale, Matane n'est pas englobée dans le même comté que Ste-Anne-des-Monts et Cap-Chat.

Ces remarques nous semblent importantes non pas à titre d'explication mais à titre de connaissance de la régionale des-Monts.

Dans la régionale des-Monts, il nous faut recourir aux zones polaires pour comprendre le processus de régionalisation scolaire. Nous savons par les études du BAEQ (1) quels sont les centres socio-économiques les plus importants. D'après l'indice d'équipement urbain des localités nous constatons que Matane l'emporte avec 40.42, puis viennent dans l'ordre Ste-Anne-des-Monts (20.93), Murdochville (8.25) et Cap-Chat (6.28). Excluons Murdochville qui est peu intégrée au territoire du point de vue socio-économique et qui d'ailleurs présente le cas d'une municipalité, basée sur la seule activité de la Gaspé Copper Mines qui transige économiquement et socialement avec l'extérieur du territoire-pilote. Dans ces conditions, Ste-Anne-des-Monts ne peut aspirer à obtenir le pôle scolaire puisque Matane présente un équipement urbain plus diversifié. La compétition devait donc venir de Cap-Chat. [illegible]

(1) Cf. *Zones polaires*, op. cit.

Nous avons vu par ailleurs l'inégalité dans la participation à la régionalisation scolaire, parmi les localités sises loin de la côte. Qu'on se rappelle le cas de la localité W. On se souvient que ces localités dites colonies, en bonne partie s'opposent au principe de la régionalisation scolaire, et participent peu aux réunions régionales concernant la régionalisation scolaire. Cela nous indique qu'il existe des niveaux différents parmi les localités, du point de vue social. Cette différenciation est ressentie par la population. Cette inégalité pourrait se ramener à l'hétérogénéité des zones, telle que l'entend le BAEQ. Nous avons vu dans la présente introduction, la distribution des localités de la région scolaire en fonction de ces zones homogènes.

ORDRE DES MUNICIPALITES SCOLAIRES SELON LA POPULATION:

St-Joachim	1550
Les Méchins	1397
Baie-des-Sables	1220
Ste-Félicité	1220
St-Adelme	1200
Mont-Louis	1170
St-Jean-de-Cherbourg	1050
St-René-de-Matane	1000
St-Nil	902
St-Paulin-Dalibaire	875
St-Thomas-de-Cherbourg	868
St-Léandre	868
Grosses-Roches	802
St-Octave-de-l'Avenir	740
Marsoui	700
Rivière-à-Marthe	625
St-Paul-des-Capucins	580
Petite-Madeleine	505
Deslandes	476
Rivière-à-Claude	429
Mont-St-Pierre	417
Gros-Morne	385
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	—
[illegible]	—

APPENDICE 5

Régionale du Bas-St-Laurent

A- DESCRIPTION

Introduction

Cette régionale s'étend de St-Fabien à Les Boules et comprend 27 municipalités scolaires, pour une population de 58,834. Il n'y a vraiment qu'une seule grosse agglomération v.g. - Rimouski qui absorbe près de 30% de la population soit 17,000. Par ordre les autres agglomérations sont:

Mont-Joli	5,400 personnes	
Price	3,290 "	
St-Fabien	3,150 "	
Bic	2,700 "	
St-Gabriel	2,685 "	(1)

Ces 27 municipalités ne jouissent pas d'un même niveau de prospérité socio-économique. Dans la Régionale du Bas-St-Laurent nous trouvons trois types de localités du point de vue de cette prospérité socio-économique.

Le premier type de municipalités inclut la première zone de prospérité socio-économique. Cette première zone se caractérise par un salaire élevé et au niveau de vie élevé. L'assistance-chômage est faible tandis que l'agriculture demeure

---

(1) Pour une liste complète des municipalités de cette régionale, voir la fin du présent chapitre.

prospère et moyenne. A ce type de municipalités correspondent Les Boules, Mont-Joli, Ste-Flavie, Ste-Luce, Luceville, Pointe-au-Père, Rimouski, Bic, St-Fabien, St-Valérien, St-Joseph-de-Lepage, St-Octave, Price, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, Rimouski-Est. Ce premier type de localités englobe 41,850 personnes.

Le deuxième type de municipalités correspond à une partie de la troisième zone de prospérité socio-économique. Dans cette zone, le salaire est plutôt élevé que moyen et le niveau de vie également. L'assistance-chômage demeure plutôt faible, bien que l'agriculture soit maintenue dans un état moyen. Nous retrouvons dans ce deuxième type 11,810 personnes venant de Ste-Angèle-de-Mérici, St-Antoine-de-Padoue de Kempt, Ste-Jeanne-d'Arc, St-Donat, St-Anaclet, St-Narcisse, Ste-Blandine, St-Gabriel.

Le troisième type de localités situées dans la région scolaire du Bas-St-Laurent comprend une partie de la dixième zone de prospérité socio-économique. A cette zone correspondent un salaire bas, un niveau de vie plutôt bas que moyen, une assistance-chômage plutôt forte et une agriculture pauvre. Ce dernier type de localités inclut les localités suivantes: St-Charles-Garnier, La Rédemption, St-François-Xavier-des-Hauteurs et St-Marcellin. Nous comptons 5,174 personnes dans ces quatre communautés.

On constate que dans l'ensemble la régionale du Bas-St-Laurent comprend surtout des localités de forte prospérité socio-économique (1).

Sur ce fond de scène, vont se prendre des décisions concernant la régionalisation scolaire.

---

(1) Il ne faut pas oublier que ces conditions de prospérité socio-économique sont relatives à l'ensemble du territoire-pilote et non à la province de Québec.

Nous pouvons énumérer les décisions suivantes: le principe lui-même de régionalisation scolaire, le choix du pôle scolaire, la représentation des commissaires régionaux, la micro-régionale de Mont-Joli, la négociation collective et la localisation de sous-centres. Nous pouvons indiquer immédiatement que la représentation des commissaires régionaux, le principe de la régionalisation scolaire et la micro-régionale de Mont-Joli vont faire le principal objet de notre étude. C'est d'ailleurs ces trois décisions qui nous révèlent le mieux la structure du pouvoir dans cette région scolaire.

Nous allons ainsi nous concentrer sur ces deux décisions montrant les rôles différents des leaders, l'action des groupements impliqués et un bref examen d'autres groupements face à la régionale scolaire.

1- Le leadership

Nous pouvons déceler au cours de notre étude les douze principaux leaders à partir du rôle qu'ils ont effectivement joué dans le processus de régionalisation scolaire. Nous les mentionnons sans ordre d'importance: le président de la Commission Scolaire de la localité Z, le conseiller en organisation scolaire, le commissaire A de la localité T, le président de la Commission Scolaire de la localité X, l'ex-président de la Commission Scolaire de la localité Y, le commissaire B de la localité Y, le commissaire C de la localité X, le supérieur d'une institution d'enseignement collégial de Rimouski, le directeur des études de la Commission Scolaire de la localité Y, le commissaire D de Rimouski-Est, le directeur du bureau régional de la C.I.C. (1), le président de la Commission Scolaire de la localité U.

---

(1) Corporation des Instituteurs Catholiques.

Il est difficile d'établir l'ordre d'importance parce que toutes ces personnes ont exercé une influence sur l'une ou l'autre des décisions que nous avons énumérées plus haut. Nous allons décrire les caractéristiques personnelles ainsi que le rôle de cinq de ces leaders qui demeurent caractéristiques de l'ensemble du leadership.

a) Le président de la localité Z

Industriel, il exploite la plus grosse tourbière de sa localité. Il a complété sa Méthode au cours classique. Il est directeur de la Chambre de Commerce locale dont il a déjà présidé les activités. Il a également présidé la Société St-Jean-Baptiste dont il est encore membre. Il a été secrétaire de la Commission Scolaire et du conseil municipal pendant 21 ans. Il préside présentement la Commission Scolaire de St-Fabien depuis 1 an. Il est informé de la régionalisation scolaire par la venue de M. Paul Desrochers, à ce moment-là président de la F.C.S.C.Q. (1). Il se prononce en faveur de la régionalisation scolaire. Il regrette toutefois que les normes de population aient changé et il aurait fallu, selon lui, que Québec planifie avant de proposer la régionalisation scolaire. Sa localité a passé une résolution d'adhésion à la régionale du Bas-St-Laurent. Il s'oppose à la pétition du commissaire A sur la représentation parce qu'il trouve que rien de constructif n'aboutira avec ce projet. Il est satisfait de la représentation de sa localité qui a droit à un commissaire avec Bic et St-Valérien à la Commission Scolaire régionale.

b) Le Commissaire A

Il est gérant des vente à la Cie de Bois de la localité T, pour laquelle il travaille depuis 32 ans. Il est membre des Chevaliers de

---

(1) Fédération des Commissions Scolaires catholiques du Québec.

Colomb en plus de participer à la Société St-Jean-Baptiste. Il est commissaire depuis 1949, sauf pour une absence de 2 années; secrétaire de la municipalité et de la Commission Scolaire de la localité V en plus d'être secrétaire de l'Association diocésaine des Commissions Scolaires depuis 1948. Il entend parler de la régionalisation scolaire par la F.C.S.C.Q. (1) en 1957-58. D'accord avec le principe de régionalisation scolaire, il a travaillé pour obtenir l'adhésion de commissions scolaires rurales immédiatement autour de Rimouski, à la régionale scolaire. Il s'oppose toutefois à la représentation telle que formulée. Selon cette représentation actuelle, Rimouski aurait droit à trois commissaires, Mont-Joli à 2 commissaires et les quatre autres postes seraient dévolus aux petites localités. Pour lui, le rural serait défavorisé parce qu'il représente la majorité de la population alors qu'il serait minoritaire à la Commission Scolaire régionale.

c) L'ex-président de la C.S. de Y

Il pratique le droit comme avocat et conseiller de la reine (C.R.) dans sa localité depuis très longtemps. Il a été commissaire pendant 24 ans et président de la Commission Scolaire pendant 10 ans jusqu'en janvier 1963, date à laquelle il démissionne pour raison de santé. Il n'a pas fait partie d'autres associations, parce que pour lui c'était perdre son temps dans des discussions stériles. Il a entendu parler de la régionalisation scolaire en 1961. Il se déclare en faveur de la régionalisation scolaire bien qu'il constate la perte d'autonomie des commissaires face au gouvernement provincial. De plus, il craint la subordination de sa localité aux autres localités de la région scolaire puisqu'elle n'a droit qu'à trois commissaires sur neuf. Il souhaite que les gros centres urbains

---

(1) Fédération des Commissions Scolaires catholiques du Québec.

comme Rimouski et Mont-Joli soient mieux représentés. Pour lui, Rimouski affectionnait le système des ententes entre Commissions Scolaires avoisinantes: c'est là que Rimouski pouvait le mieux imposer sa volonté. Malgré tout cela, il a mis de l'avant avec le frère D le projet de l'école secondaire Paul Hubert qui devra être ensuite vendue à la Commission Scolaire Régionale du Bas-St-Laurent. Ce changement d'attitude s'est produit au cours de 1963, (Rimouski a pris beaucoup de temps à adhérer à la régionale scolaire: l'hinterland immédiat de Rimouski avait déjà adhéré). Il exerce, même retiré, beaucoup d'influence auprès de la Commission Scolaire de Y, par l'entremise du président et du directeur des études de la même localité.

d) Le conseiller en organisation scolaire

En 1958, il est nommé inspecteur pour la partie rurale de Rimouski; de 1960 à 1963, il est permuté à l'inspectorat de l'enseignement secondaire de la ville de Rimouski et la banlieue est. En 1964, le Ministère de l'Education crée un nouveau poste dans le domaine de l'éducation, celui de conseiller en organisation scolaire dont la tâche est d'informer et aider une ou plusieurs commissions scolaires régionales et de diriger les comités de planification scolaire au niveau régional. Il est nommé conseiller en organisation scolaire pour les régionales scolaires de la Péninsule et du Bas-St-Laurent. Il entend parler de la régionalisation scolaire en 1959, par son supérieur, l'inspecteur régional. En mars 1962, les Commissions Scolaires suivantes adhèrent à la régionale, en grande partie par son travail: Bic, Esprit-Saint, Luceville, Pointe-au-Père, Rimouski-est, Sacré-Coeur, St-Anaclet, Ste-Blandine, Ste-Luce, St-Narcisse, Ste-Odile et St-Valérien. A cette époque, Rimouski refusait d'adhérer, pour les raisons exprimées par l'ex-président de Rimouski. Face à ces hésitations de Rimouski et à l'attente des premières localités qui avaient adhéré, il cherche à concilier et à conseiller pour mettre de l'avant la régionale scolaire. Bien que le Ministère de l'Education exige l'annexion de Sacré-Coeur et de Rimouski-est à Rimouski, il accepte que

ces deux localités participent à la régionale scolaire sans l'annexion requise.

e) Le président de la C.S. de X

Il pratique la médecine au Sanatorium de Mont-Joli. Il a déjà participé, soit de 1958 à 1960, à la direction de la Chambre de Commerce. Il appartient au Club Richelieu et à la Société St-Jean-Baptiste. Il est commissaire depuis 9 ans et depuis 3 ans il préside la Commission Scolaire. Il entend parler de la régionalisation scolaire en février 1961 par la visite de Paul Desrochers à ce moment-là président de la F.C.S.C.Q. Les normes de population à cette époque exigeaient 20,000 - 25,000 personnes, et la localité X pouvait aspirer à obtenir une commission scolaire régionale. De fait, elle réussit à obtenir l'adhésion de 6 Commissions Scolaires à son projet tout en intéressant 17 Commissions Scolaires avoisinantes. En octobre 1962, la nouvelle carte scolaire est dévoilée à huis clos à Rivière-du-Loup où on annonce que les normes de population seront désormais de 50,000 personnes. C'est lui qui alors informe les "gens importants et intéressés de la localité X". La Commission Scolaire rédige alors un mémoire repris par la Chambre de Commerce qui sera présenté au Ministre de l'Education et au Bureau de la Planification. Un autre mémoire est présenté à Gérin-Lajoie, lors de sa tournée en Gaspésie; ce dernier leur propose trois représentants à la Commission Scolaire Régionale. En janvier 1964, le Bureau de la Planification Scolaire vient rencontrer la Commission Scolaire et les représentants des principales associations. Un compromis est alors accepté: il y aura deux commissaires au lieu de trois commissaires.

En partant de ces exemples et de tout notre matériel, nous pouvons dégager certaines hypothèses. La régionalisation scolaire n'a pas dégagé de nouveaux leaders: les leaders scolaires qui détenaient le pouvoir n'ont pas modifié leur conception scolaire. Il n'y a pas eu non plus de nouvelles figures qui adoptent des points de vue régionaux. Nuançons notre affirmation en indiquant qu'à un endroit,

des élections locales à la Commission Scolaire se sont déroulées sur le thème de la régionalisation scolaire. A St-Rémi-de-la-Rivière-Métis (Price), deux équipes se sont affrontées; l'équipe victorieuse favorisait la régionalisation scolaire. Il faut mentionner également que trois personnes adoptent une politique régionale dans le domaine scolaire: le président de la C.S. de Z, le commissaire D. et l'inspecteur scolaire A (St-Fabien). Soulignons que les principaux leaders scolaires dans la régionale du Bas-St-Laurent se préoccupaient du domaine scolaire au moment de la régionalisation scolaire.

Nous ne pouvons affirmer que le leadership scolaire est détenu par les personnes de profession libérale. Toutefois, nous pouvons avancer l'affirmation à savoir que les leaders scolaires possèdent des occupations au moins très prestigieuses, comme directeur d'études, administrateur, industriel et gérant de ventes dans une industrie moyenne.

Par cette description du rôle de ces quelques leaders, nous voyons que la distinction entre le rôle spécifique d'individus et le rôle d'individus représentant des intérêts collectifs demeure ténue. En effet, la description du rôle des leaders nous amène à considérer le rôle de groupements (v.g. celui des localités) et d'associations; c'est ce que nous verrons dans la partie suivante.

2- Leadership et collectivités

Nous étudierons trois décisions: a) le principe de la régionalisation; b) la représentation; c) la micro-régionale de Mont-Joli.

a) Le principe de la régionalisation

Sur ce problème, les prises de position idéologiques sont claires et précises. Cet aspect sera ultérieurement étudié. Nous voulons ici indiquer les coalitions en termes de leadership et de

mouvements. Nous savons que le principal foyer de résistance à la régionalisation scolaire se centre autour de l'archevêché de Rimouski. Brièvement, rappelons que Mgr Parent s'oppose à la régionalisation scolaire parce que le rural représente des valeurs d'une civilisation paisible, calme et vertueuse. Dans ces conditions, la régionalisation scolaire "viderait l'âme des jeunes de leur mystique rurale au profit de l'éducation reçue".(1)

Les déclarations publiques de Mgr Parent ont été faites à deux congrès de l'U.C.C. du diocèse de Rimouski: le congrès de St-Léon-le-Grand groupant la partie est du diocèse, congrès réuni au mois d'août 1964, et le deuxième congrès, celui de Trinité-des-Monts, groupant la Fédération diocésaine de l'U.C.C. (section ouest) qui eut lieu dans la semaine du 24 au 28 août 1964.

La force ou le pouvoir de cette coalition entre l'U.C.C. diocésaine et Mgr Parent dans le processus de régionalisation scolaire demeure faible. L'influence de l'évêque pourrait être décisive dans l'O.J.C. (2) de la localité Y, mais nous verrons plus loin que ce club secret ne joue pas un grand rôle dans les décisions de la régionalisation scolaire. Par ailleurs, le rôle de l'U.C.C. dans la régionalisation scolaire demeure à peu près nul du point de vue du pouvoir exercé. L'U.C.C. ne noyaute pas les revendications rurales quant à la représentation, que nous verrons immédiatement.

b) La représentation

De 1960 à 1963 la Commission Scolaire de Rimouski refusait d'intégrer la régionale scolaire parce qu'elle n'acceptait pas de se faire mener

---

(1) Cf. Le Soleil, 28 août 1964, vendredi, page 17.

(2) Ordre de Jacques-Cartier, organisation secrète vouée aux intérêts des Catholiques Canadiens-français.

par les autres Commissions Scolaires: la Commission Scolaire de Rimouski, n'aurait, a-t-on prétendu, que trois représentants sur 30 à l'assemblée des délégués (1) et trois commissaires sur neuf à la Commission Scolaire Régionale. Rimouski souhaitait, à ce moment-là, obtenir quatre commissaires sur neuf; le système des ententes tel qu'établi autour de Rimouski demeurait la politique poursuivie par Rimouski. En 1963, Rimouski adhère finalement à la régionale du Bas-St-Laurent avec la désignation de trois commissaires tels que proposés par le Bureau de la Planification Scolaire. Mont-Joli, on le verra plus loin, obtient deux commissaires. Ces deux villes, représentant 22,400 (2) personnes soit environ 30% de la population, obtiennent cinq commissaires sur neuf soit 55% de la représentation. Ces deux villes minoritaires du point de vue démographique, obtiennent la majorité au niveau de la Commission Scolaire Régionale du Bas-St-Laurent. Les autres localités de la régionale se comptèrent frustrées devant cette représentation, sauf St-Fabien, Bic et St-Valérien. L'initiative de la protestation vient du Commissaire A qui organisa d'abord une pétition pour protester contre cette représentation; il obtint facilement l'appui de toutes les localités sauf celles de St-Fabien, Bic, St-Valérien et bien entendu celles de Rimouski et de Mont-Joli. L'objectif de ces Commissions Scolaires qui signèrent cette pétition consiste à obtenir deux représentants pour Rimouski, un pour Mont-Joli et six pour le "rural". Ces pétitionnaires se présentent en effet sous l'étiquette du rural délaissé par le milieu urbain de Rimouski et de Mont-Joli.

Quel est le rôle de l'U.C.C dans cette revendication?

---

(1) Cf. partie juridique pour connaître les fonctions de cette assemblée.

(2) Rimouski: 17,000 personnes et Mont-Joli 5,400 personnes.

L'U.C.C., comme organisation des cultivateurs, n'a pris aucune initiative dans ce sens. Les principaux initiateurs ne font pas partie de l'U.C.C. Toutefois, il existe bien des individus membres de l'U.C.C. qui appuient cette suggestion. Tel est le cas de commissaires à St-Gabriel.

c) la micro-régionale de Mont-Joli

En 1960, les projets de régionalisation scolaire, poussés par la F.C.S.C.Q. avec le concours du D.I.P.(1), s'appuyaient sur des normes de 20 à 25,000 personnes dans un rayon de 30 milles de distance. Dans ces conditions, Mont-Joli pouvait obtenir le pôle scolaire d'une régionale scolaire qui graviterait autour d'elle. En octobre 1962, un mois avant l'élection provinciale de novembre, la carte scolaire est dévoilée à [illegible] à Rivière-du-Loup. Les nouvelles normes de population sont de 50,000 personnes environ. Sous les premières normes, Mont-Joli avait intéressé 17 Commissions Scolaires locales à son projet. Sous les normes d'octobre 1962, Mont-Joli devait se rallier à la régionale du-Bas St-Laurent dont le pôle scolaire serait évidemment Rimouski. Mont-Joli refusa d'adhérer à cette régionale pendant plus d'un an. Durant cet intervalle, tout Mont-Joli fit bloc autour de la Commission Scolaire pour protester de ces nouvelles normes. La Chambre de Commerce de concert avec la Commission Scolaire rédigea un premier mémoire adressé au Ministère de l'Education et au Bureau de la Planification Scolaire. Autour de ces revendications, le président de la Commission Scolaire de Mont-Joli groupa également tous les représentants "des principales associations de Mont-Joli", pour leur expliquer la situation. Plus tard, la municipalité de Mont-Joli présenta un mémoire aux mêmes autorités; enfin un troisième mémoire fut présenté lors de la visite de Gérin-Lajoie dans la région, par le président de la Chambre de Commerce locale. Lors de la

---

(1) Département de l'Instruction Publique.

tournée du Ministre de la Jeunesse, ce dernier leur promit trois commissaires à la Commission Scolaire Régionale; puis un compromis fut accepté sur la base de deux commissaires (janvier 1964), et sur l'obligation du Bureau de la Planification scolaire de venir aider la Commission Scolaire de Mont-Joli à convaincre les représentants des associations de Mont-Joli.

Retenons de cette décision d'adhésion de Mont-Joli à la régionale du Bas-St-Laurent le rôle de la Chambre de Commerce de Mont-Joli, des représentants des principales associations ainsi que celui de la ville de Mont-Joli. Nous voyons là une intégration entre les leaders de Mont-Joli, via la Chambre de Commerce locale et les autres associations (e.g. Société St-Jean-Baptiste).

b- Autres groupements

Nous allons voir le rôle d'autres associations aux groupements dans le processus de régionalisation scolaire.

a) Le gouvernement provincial

La majorité des personnes interrogées répondent que c'est lui au fond qui est le grand promoteur de la régionalisation. Jusqu'ici tout vient de lui, que ce soit par le Ministre ou le Bureau de Planification scolaire ou les inspecteurs (on verra plus loin leur rôle). On répète que les planificateurs travaillent en chambre sans se soucier des problèmes réels que peut poser la régionalisation scolaire dans le Bas-St-Laurent. On donne comme exemple leur méconnaissance du mauvais état des routes et l'augmentation continuelle des taxes scolaires pour des gens qui ont de la difficulté à vivre.

Les inspecteurs sont dans une position de conflit de rôles. Ils représentent d'une part le Ministère de l'Education dans la régionale du Bas-

St-Laurent. Dans ces conditions ils doivent continuer l'oeuvre de la Planification scolaire en informant la région des critères objectifs qui président à la détermination de régionales scolaires. Ce rôle est d'ailleurs assumé en très grande partie. D'autre part, les inspecteurs vivent dans une structure sociale bien déterminée; cette structure sociale précise est très souvent déterminée par l'endroit où ils résident. Dans ce rôle de citoyen de telle ou telle localité, nous voyons souvent les inspecteurs épouser les aspirations locales. Bien plus, en maintes occasions ils alimentent ces aspirations locales en fournissant des données pour les mémoires, en animant les associations locales, comme la société St-Jean-Baptiste ou l'O.J.C.

b) Politique provinciale et partis politiques

Sur la décision de la régionalisation prise globalement, on ne semble pas entrevoir un rôle possible des partis politiques dans le processus. A Rimouski, cela semble vrai et même les personnes extérieures aux décisions confirment le fait que la partisannerie politique n'aurait pas joué de rôle immédiat.

Ce qui est surtout important comme critère de détermination de politique scolaire, c'est l'avantage de la municipalité qui prime. Lorsqu'on doit envoyer des délégations au Ministre de l'Education, on invite à la délégation les personnes du parti au pouvoir. Le cas de Mont-Joli caractérise nos propos. Les délégations de Mont-Joli comprennent d'abord les responsables officiels du domaine scolaire, mais aussi les libéraux connus de Mont-Joli: on voit alors le président de l'Association Libérale ou encore le "patronneux".

Du côté de l'Union Nationale, nous avons cerné trois leaders importants comme faisant partie de ce parti politique. Il est vrai que ces trois leaders représentent des localités différentes, mais aucun d'eux n'a la même politique scolaire. Disons que tous appuient la régionalisation scolaire, mais

ne s'entendent pas sur la représentation à la Commission Scolaire Régionale.

c) Conseil d'Orientation Economique

Le Conseil d'Orientation Economique du Bas-St-Laurent (C.O.E.B.) n'a fait aucune déclaration publique à ce sujet. Tous s'accordent à dire toutefois que ces personnes du C.O.E.B. favorisent la régionalisation scolaire, sans pouvoir indiquer leur rôle précis. Le C.O.E.B. favorise également l'uniformisation des taxes et la distribution équitable de ces taxes.

d) Chambres de Commerce

A Rimouski, la Chambre de Commerce est isolée des problèmes scolaires. Il y a pourtant eu un comité d'éducation présidé par un inspecteur, mais qui s'est dissout quelque temps après sa création, faute d'intérêt de la part des membres. Depuis 2 ans, la Chambre de Commerce de Rimouski demande à la Commission Scolaire locale de lui soumettre son budget comme le fait déjà le conseil municipal, mais sans succès jusqu'ici.

Nous avons vu le rôle important de la Chambre de Commerce de Mont-Joli dans la détermination de la politique scolaire de Mont-Joli.

La Jeune Chambre Régionale a aussi pris position en février 1963 sur la régionalisation scolaire. Elle demande à Gérin-Lajoie de suspendre tout le projet de construction d'école secondaire régionale avant que de nouveaux critères soient établis par une nouvelle carte scolaire.

e) Union des Cultivateurs Catholiques (U.C.C.)

Sur la régionalisation scolaire, l'U.C.C. n'a jamais pris position publiquement. Nous savons par leurs dirigeants qu'ils demeurent près de l'idéologie sociale développée par Mgr Parent.

Quant à la question de la centralisation des écoles de rang au village, l'U.C.C. favorise cette centralisation.

f) Le clergé

Nous avons déjà vu le rôle de l'archevêque dans le processus de régionalisation scolaire. Les curés épousent comme les inspecteurs les aspirations locales de l'endroit où ils résident. Il n'y a donc pas de politique commune. Nous savons que les curés peuvent être importants dans certaines localités petites et isolées: tel est le cas de St-Donat.

Les communautés religieuses enseignantes sont directement influencées par l'archevêché, sauf pour les Frères du Sacré-Coeur de Rimouski et les Oblats de Mont-Joli. Notons que ces deux communautés enseignent dans le domaine public. Les communautés religieuses de cette régionale tendent à se concentrer au pôle pour diverses raisons comme celle des difficultés de recrutement. Elles ont reçu un mot d'ordre en 1962, venant des autorités religieuses du diocèse leur demandant de collaborer avec les inspecteurs, les commissaires et les parents de Rimouski et de chacun des villages. De fait, il est arrivé que les Soeurs du St-Rosaire de certains villages se sont mises à dire que tous les élèves du secondaire seraient transportés à Rimouski. C'était là oublier les fonctions des sous-centres comme Mont-Joli et éventuellement St-Gabriel.

Le Séminaire de Rimouski joue un grand rôle dans la détermination de la politique des maisons d'enseignement privées et confessionnelles. Le supérieur est l'homme écouté dans ce domaine. Même si nous prévoyons un affrontement entre l'enseignement public et l'enseignement privé de cette régionale, nous ne pouvons affirmer que le Supérieur ait joué un rôle déterminant dans le processus de régionalisation scolaire.

g) Conseils Municipaux

A Rimouski, les relations entre la Commission Scolaire et le Conseil Municipal sont à peu près inexistantes. A Mont-Joli, le Conseil Municipal a approuvé le mémoire de la Chambre de Commerce et de la Commission Scolaire locale. On a vu par ailleurs le rôle du conseil municipal de Mont-Joli, dans l'appui donné aux mémoires de la C.S. Dans les autres localités, il arrive souvent que le secrétaire de la Commission Scolaire assume les charges de secrétaire de la municipalité.

h) Les Associations de Parents-Maîtres

Leur influence s'exerce uniquement au niveau du cours primaire. Au secondaire, elles n'exercent aucune influence. Il faut ajouter qu'elles sont peu nombreuses dans la régionale du Bas-St-Laurent. L'Association de Parents-Maîtres de Rimouski demeure la plus active mais à l'intérieur du cadre que nous avons décrit.

i) Associations de professeurs

Toute leur attention s'est tournée du côté de la négociation de conventions collectives avec la Commission Scolaire Régionale. Ils appuient plus ou moins la régionalisation scolaire: c'est la Corporation des Instituteurs Catholiques (C.I.C.) qui les renseigne sur ce point. Ils sont d'ailleurs préoccupés de se regrouper sur la base de la régionale scolaire, plutôt que sur la base du diocèse. Pour eux, c'est donc les problèmes d'organisation de leur association qui les préoccupent ainsi que les négociations de conventions collectives.

j) Ordre de Jacques-Cartier

Nous savons que des clubs bien structurés existent à Rimouski et à Mont-Joli. Plusieurs personnes du milieu scolaire, comme les inspecteurs, les membres du clergé et certains fonctionnaires de Commissions Scolaires locales participent à cette association secrète. Nous croyons qu'il ne faut pas

surestimer le rôle de l'O.J.C. dans une localité car la politique des membres revient à épouser les aspirations locales. D'ailleurs, l'organisation diocésaine de l'O.J.C., si elle existe, n'exerce aucune influence sur les membres de Mont-Joli et de Rimouski. On n'a pas vu, en effet, une politique commune entre les membres de Mont-Joli et ceux de Rimouski quant à la régionalisation scolaire.

k) Société St-Jean-Baptiste

La direction diocésaine de la S.S.J.B. n'a fait aucune déclaration publique, bien que les directeurs soient personnellement en faveur de la régionalisation scolaire. Les associations locales de cet organisme épousent aussi les perspectives locales. On a vu par exemple le président de la S.S.J.B. de Mont-Joli prendre parti pour Mont-Joli en 1962.

Cette énumération, un peu fastidieuse, appelle une analyse qui intègrera toutes les données. C'est ce que nous nous proposons de faire dans la partie suivante.

B- ANALYSE DU MATERIEL

Nous avons examiné trois principales décisions au cours de cet exposé de la régionalisation scolaire du Bas-St-Laurent: le principe de la régionalisation scolaire, le choix du pôle scolaire ou la petite régionale de Mont-Joli et enfin la représentation. Nous allons tâcher d'intégrer notre analyse. Notre approche sera double: à partir de la polarité socio-économique et de l'urbanisation de la régionale du Bas-St-Laurent.

1- Polarité socio-économique

La polarité socio-économique va surtout intéresser la décision du bloc de Mont-Joli de se joindre au pôle scolaire de Rimouski. En consultant la carte de polarité socio-économique, nous constatons le grand attrait qu'exerce Rimouski sur le territoire de la régionale de la Péninsule: Rimouski étend son influence même en dehors de cette régionale et attire ainsi 51,078 personnes dans leur consommation de biens et de services professionnels. Mont-Joli, dans le même ordre d'idées, rejoint 20,744 personnes. Si nous nous basons sur l'indice pondéré global de l'équipement urbain des municipalités (1), Rimouski possède l'indice le plus élevé du territoire-pilote avec 85.93, tandis que Mont-Joli s'en tient à 38.50, St-Fabien à 4.82, Bic à 4.32, Luceville à 3.60 et St-Gabriel à 3.01. Il est à noter que le pôle de Rimouski réussit à attirer le territoire de Mont-Joli.

Dans ce contexte, il est aisé de comprendre pourquoi Mont-Joli a accepté de perdre le pôle scolaire aux mains de Rimouski. Il est vrai que Mont-Joli a pendant une période de temps contesté le leadership de Rimouski. Il nous semble que cela soit dû plutôt au fait que Mont-Joli basait sa politique scolaire sur les normes de 20,000 personnes, normes qui furent changées par la suite et qui amenèrent des déceptions de ce côté-là. De plus, dans cette régionale il n'y eut pas à vraiment parler de contestation de pôle scolaire, comme dans le cas de Chandler vs Gaspé, car le pôle socio-économique ressortait avec trop de netteté: c'était Rimouski qui serait favorisée et en second lieu Mont-Joli.

---

(1) Cf. Texte de Pierre Lamonde, op. cit.

2- Urbanisation de la régionale

Cette dimension nous apparaît comme la plus importante dans le processus de régionalisation scolaire du Bas-St-Laurent. Nous avons d'une part deux centres urbains (1) prédominants, Rimouski et Mont-Joli, soit 17,000 personnes et 5,400 personnes et ensuite les localités les plus populeuses partant de 3,290 personnes. La partie en dehors de Mont-Joli et Rimouski représente la majorité du point de vue démographique. Il serait hâtif, nous croyons, de désigner ces localités comme appartenant au rural. Ce serait englober dans le rural des villages industriels comme Price et Luceville.

Nous constatons que les revendications par rapport à la représentation des commissaires régionaux se font au nom du rural qui se trouve lésé. C'est là supposer une homogénéité que nous ne retrouvons pas parmi les municipalités qui ont signé la pétition de Luceville. Bien plus, comment comprendre la situation de St-Fabien, Bic et St-Valérien qui refusent d'adhérer à cette requête? St-Fabien, Bic et St-Valérien font partie de cette catégorie rurale.

Il nous semble que le bloc appelé rural consiste en un groupe de localités rurales groupées sous l'égide de Luceville comme étant la localité qui tenterait de conduire ces localités rurales. Le retrait du groupe de St-Fabien, Bic et St-Valérien indique tout simplement que le leadership de Luceville n'est pas accepté parce que ce groupe pourrait éventuellement grouper et conduire les localités rurales. Price dans cette situation, s'expliquerait par la rivalité en terme de sous-centre sis près du centre de Mont-Joli. Il faut bien voir que la ville de Mont-Joli est appelée à perdre le plus dans cette

---

(1) Si nous incluons Rimouski-Est et Sacré-Coeur à Rimouski, nous obtenons 19,550 personnes.

représentation projetée par la pétition de Luceville.

Le leadership du rural étant assumé par des localités basées sur l'industrie (v.g. Luceville) ne peut donc pas épouser complètement la thèse ruraliste (1) développée par Mgr Parent sur la régionalisation scolaire. Il faut noter en effet que la thèse de Mgr Parent demeure cohérente au point où elle soit inacceptable par une localité non essentiellement agricole, comme Luceville. Cela vérifie ce que nous disions plus haut à savoir qu'il n'y avait aucun point de raccordement entre les définisseurs ruralistes et les leaders de la requête de Luceville.

---

(1) Le terme n'implique aucun jugement de valeur et veut seulement souligner que le rural est privilégié par rapport à la ville.

ORDRE DES MUNICIPALITES SCOLAIRES SELON LA POPULATION:

Ste-Angèle-de-Mérici	1726
Les Hauteurs	1680
St-Anaclet	1650
Ste-Blandine	1350
Rimouski-Est	1300
Luceville	1300
La Rédemption	1294
St-Donat	1275
St-Narcisse	1260
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	1250
St-Charles-Garnier	1250
Ste-Luce	1215
St-Octave	1197
Ste-Flavie-de-Lepage	1165
Ste-Jeanne-d'Arc	1064
St-Marcellin	950
St-Vallérien	950
Kempt	800
Les Boules	753
Ste-Anne-de-la-Pointe-au-Père	650
St-Joseph-de-Lepage	530

APPENDICE 6

Régionale du Grand-Portage

A- DESCRIPTION

Introduction

La Commission Scolaire régionale projetée autour du pôle scolaire de Rivière-du-Loup comprend 57 Commissions Scolaires pour une population de 92,731 personnes (1). Les principales localités du point de vue population sont les suivantes:

Rivière-du-Loup	12,215	personnes
Trois-Pistoles	6,670	"
Cabano	3,470	"
St-Pascal	3,350	"
Ste-Rose-du-Dégelé	2,864	"
Notre-Dame-du-Lac	2,763	" (2)

Ces localités ne participent pas également à la prospérité socio-économique. En effet, d'après le rapport des zones homogènes du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec, nous pouvons distinguer dans cette région scolaire trois types de localités différenciées selon la prospérité socio-économique.

---

(1) Ces chiffres nous sont fournis par le Ministère de l'Education, par l'intermédiaire du Bureau de Planification scolaire.

(2) Pour une description plus complète, voir la fin de l'appendice.

Nous avons d'abord le premier type de localités qui comprend une partie de la première zone de prospérité, dans laquelle le niveau de vie est élevé, l'assistance-chômage faible. Les salaires y sont élevés, tandis que l'agriculture est tantôt prospère, tantôt moyenne. Nous rencontrons dans cette catégorie, les localités de Rivière-du-Loup, Cacouna, Notre-Dame-du-Portage, St-Arsène, Isle-Verte, Trois-Pistoles, Rivière-Trois-Pistoles, Ste-Françoise et St-Simon pour une population de 27,316 personnes.

La deuxième catégorie de localités de la région scolaire comprend une partie de la deuxième zone de prospérité socio-économique. Le niveau de vie est élevé et moyen ainsi que le salaire; l'assistance-chômage se maintient à un niveau plutôt faible, tandis que l'agriculture est tantôt prospère, tantôt moyenne et tantôt pauvre. Nous retraçons dans cette catégorie les localités de St-Antonin, St-Epiphane, St-Modeste, St-Paul-de-la-Croix, St-Jean-de-Dieu, St-Eloi, Cabano, Les Etroits, Rivière-Bleue, Squatteck, St-Honoré St-Mathieu-de-Rioux, St-Pierre-d'Escourt, St-Pierre-de-Lamy, St-David d'Estcourt, Notre-Dame-du-Lac, Ste-Rose-du-Dégelé, St-Eusèbe, St-Hubert et St-Clément. Ces localités englobent une population de 32,159 personnes.

Nous délimitons enfin une troisième catégorie de municipalités du point de vue prospérité socio-économique. Cette catégorie correspond à la sixième zone de prospérité socio-économique où le niveau de vie est moyen ainsi que l'assistance-chômage. Les salaires sont bas et l'agriculture est pauvre. Nous comptons une population de 14,463 personnes réparties parmi les localités suivantes: St-Cyprien, St-Guy, Biencourt, Lac-des-Aigles, St-Jean-de-la-Lande, St-Juste-du-Lac, St-Louis-du-Ha-Ha, St-Médard-de-Lejeune, Auclair, St-Elzéar, Ste-Rita, St-Médard, et St-François-Xavier-de-Viger.

Le district de Kamouraska, appartenant à la régionale scolaire de Rivière-du-Loup, ne peut être caractérisé selon la prospérité socio-économique puisqu'il se situe en dehors du territoire-pilote

d'aménagement. Cette partie de la régionale englobe une population de 17,893 personnes.

C'est sur cette toile de fond que va se dérouler la régionalisation scolaire, processus qui comprend plusieurs décisions nous dévoilant la structure du leadership ainsi que les conditionnements sociaux des prises de position. Nous pouvons mentionner comme décisions, l'acceptation ou le refus du principe de régionalisation scolaire, le choix du pôle scolaire et des sous-centres scolaires ainsi que la représentation. Le choix du pôle scolaire a vraiment accaparé la majeure partie des débats; c'est d'ailleurs sur cette décision que nous allons nous étendre le plus longuement.

Dans ce contexte, nous analyserons brièvement le leadership scolaire, puis nous décrirons les principales positions en présence et enfin nous nous tournerons sur le rôle des groupements et associations.

1- Le leadership scolaire

Nous identifierons plusieurs leaders car l'importance du débat et du nombre de population (près de 100,000 personnes) met en cause plusieurs leaders: ainsi, pour la municipalité X, le président de la Commission Scolaire, et le secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire. Pour la localité Y, nous soulignons l'importance du rôle du président de la Commission Scolaire, du président de la Chambre de Commerce locale, du maire et de l'abbé X. Dans le cas de la localité Z, ce sera le président de la Commission Scolaire locale; pour la localité W, mentionnons M, Y, puis le président de la Commission Scolaire locale ainsi que le secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire et de la corporation municipale.

Nous allons parcourir brièvement l'examen d'un très petit échantillon de leaders pour reconnaître l'insuffisance de l'explication ne s'en tenant

qu'à ce niveau. Nous choisirons quatre leaders qui nous semblent caractéristiques de l'ensemble.

Soit d'abord le cas du président de la Commission Scolaire de la municipalité Y. Celui-ci, a 44 ans, est le gérant-général d'une compagnie de cette localité; il a complété ses études commerciales et techniques. Il participe à des associations de sa localité; il est aussi le directeur de la Caisse Populaire, de la Société St-Jean-Baptiste, et du Foyer-Patro. Il participe également, à titre de membre, au club Richelieu et à la Chambre de Commerce. Dans le domaine scolaire, il est commissaire depuis 1948, et président de la Commission Scolaire locale depuis quatre ans.

Voyons maintenant le cas du président de la Commission Scolaire de la localité W. Celui-ci est agronome au service du gouvernement. Il participe beaucoup aux associations locales et régionales; sur le plan local, il a fondé la S.S.J.B.; il appartient également à la Chambre de Commerce locale, comme directeur, et au Club Richelieu local. Il est administrateur-fondateur de la Coopérative de consommation. Sur le plan régional et provincial, il assiste au Conseil d'Administration des Magasins Coopératifs du Québec. Il participe au Conseil d'Orientation Economique du Bas-St-Laurent; il a été pendant quatre ans directeur de l'U.C.C. Dans le domaine politique, il a présidé pendant trois ans l'Association libérale du comté. Dans le domaine scolaire, il préside la Commission Scolaire locale depuis quatre ans, après une élection par acclamation. Il fut vice-président de l'Association diocésaine des Commissions Scolaires du diocèse de Rimouski.

Enfin, prenons le cas du président de la Commission Scolaire de la localité Z. Celui-ci a 52 ans, et enseigne à l'Ecole des Arts et Métiers. Il a complété sa 11e année dans un collège du Nouveau-Brunswick, et par la suite suivit des cours d'électricité dans une école privée en plus de quelques cours par correspondance. Il a participé à nombre d'associations: c'est ainsi qu'il fut président des Chevaliers de Colomb pendant six ans, de

la Société St-Jean-Baptiste pendant cinq ans, président-fondateur du Club Richelieu pendant trois ans. La Chambre de Commerce locale a mis sur pied le Club de Promotion Industrielle de la localité Z. Dans le domaine scolaire, il préside la Commission Scolaire locale depuis environ trois ans, en plus de présider l'Association Diocésaine des Commissions Scolaires depuis 2 ans. En outre, il fait partie de l'Exécutif de la Fédération provinciale des Commissions Scolaires catholiques.

Nous avons décrit cet échantillon pour étoffer les remarques sur le leadership. Un fait nous frappe: le leadership scolaire de cette région est nouveau, dans le sens que le leadership scolaire de 1959-60 a été remplacé par de nouvelles figures. C'est le cas des localités X, Y, Z, et W. La régionalisation scolaire des normes de 20,000 personnes et celle des normes de 50,000 personnes a provoqué ce changement; il faut se méfier de la conclusion à laquelle ces nouveaux leaders auraient une optique régionale plutôt que locale. Il semble que les démissions des anciens leaders formels seraient attribuables à une incapacité de mettre en valeur les intérêts de leur localité dans le processus de régionalisation scolaire. C'est dans ce sens que le leadership formel exerce une grande influence dans les décisions puisque les personnes occupant des postes officiels aujourd'hui, jouaient un rôle important à titre de commissaire ou encore en dehors des structures de la Commission Scolaire locale. Le leadership informel et dans certains cas les éminences grises ont occupé les postes officiels à partir des années 1960-62. Notons également que le leadership formel et informel occupe des emplois très prestigieux et moyennement prestigieux. Ainsi, nous rencontrons des commerçants, des industriels, des hôteliers, des médecins et vétérinaires, ainsi que des agronomes et des professeurs. Nous constatons également que le leadership scolaire, à partir des trois exemples donnés plus haut, participe à beaucoup d'associations locales comme la Chambre de Commerce et la Société St-Jean-Baptiste. Ces associations constituent ainsi une école de formation pour le leadership scolaire; en revanche, cette

participation à des associations locales indique également une intégration du leadership que nous examinerons plus attentivement dans la partie suivante. Nous savons en outre que le leadership scolaire participe activement à la politique provinciale par l'intermédiaire des partis politiques et des associations partisanes au niveau local et régional. Cette dimension de la partisanerie politique n'exerce aucune influence à cause de la définition même du problème de la régionalisation scolaire. En effet, ce qui prime c'est la promotion des intérêts de la localité; cette promotion des intérêts locaux existe dans les principales localités de la région scolaire de Rivière-du-Loup.

2- Définition du problème dans les principales localités du territoire

Nous allons étudier successivement le processus de régionalisation scolaire dans le cas des localités de Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Notre-Dame-du-Lac, Cabano et St-Pascal-de-Kamouraska. Nous choisissons ces localités parce que dans la contestation du pôle scolaire, elles représentent les prises de position les plus importantes à cause même de leur influence sur les localités avoisinantes.

a) Rivière-du-Loup

Le leadership scolaire de Rivière-du-Loup regroupe beaucoup de personnes et d'associations locales dans une même définition du problème. Nous pouvons ainsi mentionner que la Chambre de Commerce s'occupe de la régionalisation scolaire par l'entremise d'un de ses comités. Ce comité d'éducation de la Chambre de Commerce de Rivière-du-Loup a été approprié par la suite par le conseil municipal, dont le maire représente le comté au Parlement fédéral. Par ailleurs le président de la Commission Scolaire, membre de la Chambre de Commerce, est directeur de la Corporation du Foyer Patro. Le Foyer Patro de Rivière-du-Loup consiste en un pensionnat et une organisation

de loisirs pour les jeunes de Rivière-du-Loup et des environs immédiats: Le Foyer Patro se veut une Cité des Jeunes pour les jeunes et les étudiants.

Lors du mémoire présenté au Ministre de la Jeunesse le 2 août 1963 par le comité de coordination de la Cité des Jeunes, on note la liaison existant entre la Cité des Jeunes et la future commission scolaire régionale.

Ce leadership scolaire, composé de personnes de la Commission Scolaire, de la Chambre de Commerce, du Foyer-Patro et du maire-député va définir la politique scolaire de Rivière-du-Loup par rapport aux trois étapes de la régionalisation scolaire dans cette région; le système des ententes, la première formule de régionale scolaire régie par les normes de 25,000 personnes et la deuxième formule de régionale scolaire régie par les normes de 50,000 personnes. C'est le leadership de Rivière-du-Loup qui a amené le territoire de Trois-Pistoles à participer à la régionale scolaire de Rivière-du-Loup. Trois-Pistoles hésitait à ce moment-là entre l'adhésion à la régionale du Bas-St-Laurent et celle de Rivière-du-Loup. Bien entendu, cela se passe sous la deuxième formule de régionale scolaire, telle que définie par la carte scolaire dévoilée au mois d'octobre 1962. C'est également Rivière-du-Loup qui a entrepris des démarches auprès du territoire de Kamouraska à intégrer la régionale de Rivière-du-Loup; le leadership scolaire de Kamouraska hésitait à rejoindre la régionale de Montmagny. L'argument invoqué par Rivière-du-Loup dans ces deux cas met l'accent sur la grandeur et la population nombreuse de la future régionale scolaire, permettant ainsi une plus grande diversité dans l'équipement et dans l'enseignement; ceux qui adhèrent à cette régionale pourront ainsi en bénéficier. Le leadership de Rivière-du-Loup a également attiré le secteur de Biencourt et Squatteck à adhérer à la régionale scolaire. C'est ainsi que Cabano adhèrait à la régionale, sous les instances de Rivière-du-Loup; le président de la Commission Scolaire de Cabano deviendra le président du comité provisoire de

la régionale scolaire grâce à l'appui de Rivière-du-Loup.

Nous n'avons rencontré à Rivière-du-Loup aucune opposition au principe de régionalisation scolaire. Rivière-du-Loup s'estime très favorisée par les implications de la régionale scolaire. Rivière-du-Loup ne s'oppose pas non plus à la représentation des commissaires telle que proposée par le plan de février 1964 préparé par le Bureau de Planification scolaire. On sait que d'après ce plan, il est prévu que Rivière-du-Loup aura 1 commissaire, les alentours immédiats de Rivière-du-Loup, 1 commissaire, le Kamouraska en aura deux, la région de Trois-Pistoles deux également, le Témiscouata trois dont 1 pour le secteur du Transcontinental, 1 pour le secteur de Biencourt, Lac-des-Aigles et Squatteck et 1 pour le secteur de Cabano, Notre-Dame-du-Lac et Ste-Rose.

b) Notre-Dame-du-Lac

Dans le cas de Notre-Dame-du-Lac, il est nécessaire de présenter brièvement l'histoire du processus de la régionalisation scolaire. En 1960, Notre-Dame-du-Lac se croit en droit d'obtenir une commission scolaire régionale, puisque les normes de population exigeaient à cette date 20,000 personnes. Ce premier projet était l'oeuvre du D.I.P. de concert avec la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques du Québec. Dans ce contexte, Notre-Dame-du-Lac avait réussi à obtenir l'adhésion de plusieurs Commissions Scolaires environnantes à son projet de régionale scolaire; le 4 mai 1961, le comité du commerce de la Chambre de Commerce locale mentionnait qu'il fallait préparer la localité à recevoir la Commission Scolaire régionale. Toutefois, dès cette époque, Notre-Dame se butait à la résistance de Cabano et de Ste-Rose-du-Dégelé, quant au choix du pôle scolaire. Cabano à cette époque avait également rallié plusieurs Commissions Scolaires locales à son projet de régionale scolaire et désirait obtenir également le pôle scolaire. On sait que cette première formule de régionalisation scolaire fut adoptée le 10 mars 1960 par le gouvernement provincial. Or, 1 mois après cette date,

Notre-Dame-du-Lac avait obtenu l'adhésion de 10 Commissions Scolaires sur 19 Commissions Scolaires. Ce n'est que huit mois plus tard que Cabano contesta le site de N.-D.-du-Lac comme celui du pôle scolaire.

Dans cette rivalité, Notre-Dame-du-Lac et Cabano, les principaux antagonistes quant à la question du pôle scolaire, rallièrent à leurs thèses beaucoup d'organisations scolaires et para-scolaires. Ainsi du côté de N.-D.-du-Lac, on peut ranger le secteur des Commissions Scolaires du Témiscouata (par ses quatre représentants) participant à la Fédération Diocésaine des Commissions Scolaires de Rimouski. Parmi ces quatre représentants du secteur du Témiscouata, on trouve le commissaire A de N.-D.-du-Lac. Par ailleurs, N.-D.-du-Lac fut également appuyée par un professeur de l'Université Laval qui prépara une étude dans laquelle il était indiqué que N.-D.-du-Lac devrait devenir le pôle scolaire. Cette étude postulait les normes de 20,000 personnes, normes qui furent changées par la suite. Cabano, au contraire gagna l'appui du président de la Fédération Diocésaine des Commissions Scolaires de Rimouski, ainsi que celui du président de la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques du Québec. Ce dernier appui prend toute son importance lorsqu'on sait que le premier projet de régionale scolaire était proposé par le D.I.P. et la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques du Québec.

Le leadership scolaire de Notre-Dame-du-Lac est partagé par plusieurs personnes mais ne venant pas tous du domaine scolaire. En fait, il y a unité dans la définition politique de Notre-Dame-du-Lac. On y trouve une homogénéité de leadership, tant scolaire que municipale. Cette intégration du leadership se fait par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce locale. Cette intégration remonte assez loin puisqu'en 1956, le 29 octobre, la Chambre de Commerce procède à la formation d'un comité dit comité de la construction de l'école.

"Le but de ce comité(1) sera de travailler de concert avec la Commission Scolaire afin d'obtenir une école assez spacieuse pour répondre aux besoins, même pour quelques années futures." Font partie de ce comité les deux maires d'alors, le maire A du village et le maire B de la paroisse, ainsi que le commissaire A et le curé de la localité. On y constate l'influence de M. X qui propose trois membres de ce comité. C'est à peu de chose près la même carte d'influence qui subsiste encore en 1964. M. X ne détient aucun poste officiel dans aucune association, ni au conseil municipal, ni à la Commission Scolaire.

M. X est celui qui définit la politique tant scolaire que municipale de Notre-Dame-du-Lac; dans le domaine scolaire, nous rencontrons en plus du commissaire A, le secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire (celui-ci est en même temps le secrétaire-trésorier du conseil municipal), ainsi que le notaire C. M. X évolue sur la scène provinciale, en tant que membre de l'exécutif du Collège des Médecins ainsi qu'au niveau du parti de l'Union Nationale. Il engage volontiers des démarches personnelles auprès du Bureau de la Planification Scolaire pour essayer de modifier les normes scolaires quant au Témiscouata.

c) Cabano

Cabano, on l'a vu, s'opposait au site de Notre-Dame-du-Lac comme pôle scolaire lors de la première formule de régionalisation scolaire. A ce moment-là, le leadership scolaire de Cabano se centrait autour du président de la Commission Scolaire locale ainsi que de la Chambre de Commerce et du conseil municipal. C'est ce groupe qui présenta le

---

(1) Nous citons le rapport du secrétaire-trésorier de la Chambre de Commerce; celui-ci est aujourd'hui commissaire de la Commission Scolaire locale.

projet de régionalisation scolaire (lère formule) autour de Cabano: il s'agissait dans ces conditions d'obtenir le plus d'adhésions possible des Commissions Scolaires environnantes et surtout aupres de celles qui avaient déjà établi des ententes avec Cabano pour y envoyer des élèves au secondaire. Ces démarches ne sont pas propres à Cabano mais propres à tous les centres aspirant à devenir les pôles scolaires (v.g. Rivière-du-Loup, Notre-Dame-du-Lac, Trois-Pistoles et St-Pascal). Ce projet de première formule de la régionalisation scolaire ne tint plus devant les nouvelles normes avancées lors du dévoilement de la carte scolaire à Rivière-du-Loup au mois d'octobre 1962. Le président de la Commission Scolaire de Cabano démissionna quelque temps après parce que Cabano ne pouvait aspirer au pôle scolaire, puisque Rivière-du-Loup était désigné le pôle scolaire pour tout le Témiscouata.

Le nouveau président de la Commission Scolaire de Cabano refusa d'abord d'adhérer à cette nouvelle régionale scolaire étendue, et suivit Notre-Dame-du-Lac dans son opposition à cette régionale. Cette dernière localité mit sur pied le Mouvement de l'Education du Témiscouata, avec le concours de Ste-Rose-du-Dégelé. Ce mouvement refusait la validité des normes du Ministère de l'Education(1), dans le cas du Témiscouata; les principaux arguments invoqués sont le transport (vu les distances, le temps nécessaire et l'état des routes en hiver), la perte de contrôle du Témiscouata sur cette régionale. Ainsi le nouveau président de la Commission Scolaire de Cabano de concert avec la Chambre de Commerce locale endossa la politique de Notre-Dame-du-Lac.

Ces hésitations se dispersèrent devant l'insistance de Rivière-du-Loup et l'adhésion de Biencourt, le 4 septembre 1963. Nous ne savons pas, comme le prétend Notre-Dame-du-Lac, s'il y eut promesses de la part de Rivière-du-Loup quant à l'octroi

---

(1) Ministre de la Jeunesse, à l'époque (octobre 1962).

d'un sous-centre scolaire pour Cabano. L'adhésion de Cabano à la régionale de Rivière-du-Loup le 16 décembre 1963 compromettait l'action du mouvement de l'Education du Témiscouata. Dorénavant, Notre-Dame-du-Lac parlera pour une partie du Témiscouata.

d) Trois-Pistoles

Trois-Pistoles, dès 1960, s'engagea dans le processus de régionalisation scolaire (1ère formule) en obtenant l'adhésion des Commissions Scolaires environnantes et rencontrait ainsi les normes de 20,000 personnes; ces adhésions étaient acquises dès 1961, et Trois-Pistoles attendait la sanction de la Commission Scolaire régionale. Vinrent plutôt les nouvelles normes de population au mois d'octobre 1962. Là aussi, le président de la Commission Scolaire de Trois-Pistoles dut démissionner puisque c'était là l'échec de sa politique scolaire. Le leadership scolaire de Trois-Pistoles se concentre autour du nouveau président de la Commission Scolaire, du secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire, de la Chambre de Commerce ainsi que le maire de la localité. La Chambre de Commerce de Trois-Pistoles, par l'intermédiaire de son président, s'est intéressée à la régionalisation scolaire autour de Trois-Pistoles: le président de la Chambre de Commerce a ainsi rencontré le député provincial à ce sujet. La Chambre a de plus présenté un mémoire au Ministre de la Jeunesse proposant Trois-Pistoles comme le pôle scolaire.

Dans la deuxième étape de régionalisation scolaire (deuxième norme de population), Trois-Pistoles pouvait adhérer à la régionale du Bas-St-Laurent comme à celle de Rivière-du-Loup. Trois-Pistoles décida d'adhérer à cette dernière le 19 septembre 1963. Trois-Pistoles voulait ainsi conserver les quatre premières années du cours classique donné à Trois-Pistoles même. Elle craignait ainsi de les perdre en rejoignant Rimouski.

3- Autres associations et groupements

Nous allons examiner dans cette partie le rôle qu'ont joué les associations volontaires et d'autres groupements, dans le processus de régionalisation scolaire de Rivière-du-Loup.

a) Le clergé régional

Il faut d'abord se rappeler la carte diocésaine. La région immédiate de Rivière-du-Loup appartient au diocèse de Ste-Anne-de-la-Pocatière tandis que le Témiscouata et la région de Trois-Pistoles se rattache au diocèse de Rimouski. Il y a là une différence réelle entre ces deux diocèses; nous avons rencontré dans le leadership de Rivière-du-Loup une perception du clergé du Témiscouata comme étant traditionnel. Nous devons noter que nous n'avons pas rencontré dans le Témiscouata cette unanimité parmi le clergé. Au contraire, il existe plutôt plusieurs politiques puisque ce qui compte là aussi, c'est de promouvoir les intérêts de la localité où le clergé réside. Tel est le cas des curés des localités W et U, deux municipalités du Témiscouata. C'est par ailleurs dans le Témiscouata que nous avons rencontré de l'opposition au principe de la régionalisation scolaire. Un curé s'y opposait pour des raisons de moralité à cause des transports mixtes; la majorité des curés rencontrés favorisaient la régionalisation scolaire et ce n'est l'exception qui déroge à la règle.

Quant aux milieux près de l'évêché de Ste-Anne-de-la-Pocatière et de l'archevêché de Rimouski, ils n'ont exercé aucune influence dans le processus de régionalisation scolaire. Nous savons que le milieu près de l'évêché de la Pocatière empêchait au début la réalisation du Foyer-Patro de Rivière-du-Loup; cet obstacle fut toutefois facilement franchi par les leaders de Rivière-du-Loup désireux d'obtenir cette Cité des Jeunes.

Les curés de la région de Trois-Pistoles ont manifesté plus d'opposition au principe de la régionalisation scolaire que le reste de la région scolaire. Là, c'est la minorité qui favorisait la régionalisation scolaire.

b) Chambres de Commerce

Nous avons vu au cours de ce chapitre le rôle qu'ont joué les Chambres de Commerce locales. Il n'y a pas de politique commune ou de définition identique de la régionalisation scolaire. Ce qui est important, on l'a vu, c'est la place de la localité par rapport à la région qui cristallise les activités des Chambres de Commerce. Au niveau local, les Chambres de Commerce constituent des écoles de formation de leaders plutôt que des groupes d'intérêts socio-économiques.

c) Union Catholique des Cultivateurs (U.C.C.)

L'U.C.C. en tant qu'encadrement des cultivateurs a exercé peu d'influence dans le processus lui-même. Nous devons rappeler toutefois sa déclaration publique du 29 août 1963 dans laquelle elle exige que les domiciles des cultivateurs soient seuls taxés pour les besoins scolaires et municipaux.

L'Union Catholique des Femmes Rurales (U.C.F.R.) dans la région de Trois-Pistoles s'est opposée à la fois à la régionalisation scolaire et à la centralisation scolaire. Elle voudrait conserver le système actuel des écoles de rang.

d) Clubs Richelieu

Les Clubs Richelieu exercent également peu d'influence dans la régionalisation scolaire, en tant qu'association. Il faudrait mentionner le cas du Club Richelieu de Trois-Pistoles qui s'occupait du problème de régionalisation scolaire. Là, le club Richelieu constitue un banc d'essai pour la politique scolaire à établir. Cette fonction de "feed-back" est recherchée par les leaders scolaires de Trois-Pistoles qui se basent sur la réaction du

Club Richelieu local pour établir leur politique.

e) Société St-Jean-Baptiste

De façon générale, les associations locales de la S.S.J.B. ont peu participé au processus de régionalisation scolaire. Pour la S.S.J.B. comme pour les autres associations volontaires, il n'existe pas de politique commune et homogène qui serait régionale. On peut constater dans le cas du club S.S.J.B. de Notre-Dame-du-Lac. Dans ce dernier cas, en effet, l'association locale prend part à la régionalisation scolaire en se prononçant en faveur du Comité de Promotion de l'Education au Témiscouata; elle favorise ainsi la résistance de Notre-Dame-du-Lac au projet de la régionale scolaire de Rivière-du-Loup.

f) Le gouvernement provincial

1) L'autorité provinciale

La première formule de régionale scolaire, on le sait a été proposée par le D.I.P. de concert avec la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques du Québec, tandis que la deuxième formule revient au Ministère de la Jeunesse et de l'Education. C'est surtout ce deuxième projet qui suscite les prises de position du leadership scolaire de la région scolaire. On s'entend assez généralement sur l'importance de l'initiative gouvernementale: c'est le gouvernement à qui revient l'initiative de la régionalisation scolaire. La régionalisation scolaire ne revient aucunement aux leaders de la région de Rivière-du-Loup. C'est surtout les résistants au projet, i.e. le Comité de Promotion de l'Education au Témiscouata qui invoquent la coercition des planificateurs scolaires légiférant en cabinet clos sans contacts avec les réalités de la région. C'est dans ce sens, que les résistants tentent d'infléchir les normes provinciales; ainsi M. Y de Notre-Dame-du-Lac.

2) Les inspecteurs scolaires

Les inspecteurs représentent le Ministère de l'Education sur le territoire. En ce sens, ils diffusent l'information et renseignent le leadership scolaire sur les implications de la régionalisation scolaire. Il faut mentionner également que les inspecteurs redéfinissent pour eux-mêmes les normes scolaires. C'est ainsi qu'on a vu l'inspecteur régional menacer les Commissions Scolaires résistantes de payer les arrérages si elles n'adhèraient pas immédiatement à la Commission Scolaire régionale. Cette action fut prise avec le concours du président de la Commission Scolaire de la municipalité Y. Nous n'avons pas rencontré dans la régionale de Rivière-du-Loup des inspecteurs scolaires prendre position pour telle ou telle localité dans le débat pour le pôle scolaire.

Les inspecteurs scolaires sont perçus comme les porte-parole du Ministère de l'Education; cette perception est plus accentuée dans cette régionale qu'ailleurs.

3) Les partis politiques

La partisanerie politique ne détermine pas les politiques scolaires; cette constatation vient confirmer que la politique scolaire est fixée et adoptée en fonction des intérêts de la localité. C'est dans cette perspective qu'on voit les partisans de l'Union Nationale et du parti Libéral s'unir ensemble pour obtenir les plus grands avantages pour la localité. Prenons le cas de la localité Y, où le président de la Commission Scolaire serait d'allégeance Union Nationale tandis que le maire milite dans le parti Libéral; or, on sait que ces deux personnes unissent leurs efforts pour leur localité. On rencontre le même phénomène dans le cas de la localité W, où le président de la Commission Scolaire milite dans le parti Libéral tandis que les principaux leaders scolaires, avec lesquels il collabore, appartiennent à l'Union Nationale. Nous n'avons pas rencontré de membres ou de sympathisants du Crédit Social (Caouette et Thompson)

parmi les définiteurs scolaires. Ce parti politique demeure puissant dans le Témiscouata: aux dernières élections fédérales le candidat du Crédit Social n'a pas été réélu, finissant deuxième quant au nombre de votes obtenus.

Nous notons toutefois que le leadership scolaire du Témiscouata appuie plus l'Union Nationale que celui de Rivière-du-Loup. Ce pattern est d'ailleurs conforme aux dernières élections fédérales où le leadership politique de Rivière-du-Loup s'est ligué contre le Témiscouata. Ces luttes politiques n'exercent aucune influence immédiate dans le processus de régionalisation scolaire.

g) Ordre de Jacques-Cartier (O.J.C.)

Là aussi, il n'existe pas de politique homogène entre les diverses cellules de l'O.J.C. La politique de l'O.J.C. est définie par chacune des cellules (les XC locales) et cela en fonction des intérêts locaux. Il faut souligner le caractère de précarité de nos renseignements sur l'O.J.C. à cause de l'aspect secret de cette organisation. Nous croyons que le nombre de cellules de l'O.J.C. n'est pas tellement élevé dans cette région. Là où l'influence de l'O.J.C. peut s'avérer efficace, c'est au niveau des coalitions qui viennent appuyer une politique déjà établie. Ainsi, au niveau de la Fédération Diocésaine des Commissions Scolaires, l'O.J.C. a peut être joué un rôle dans les coalitions de la localité Z, et négativement dans la localité W.

B- ANALYSE DU MATERIEL

La description du matériel recueilli sur le processus de régionalisation scolaire de Rivière-du-Loup a mis en évidence de façon presque exclusive le débat portant sur le choix du pôle scolaire. Ce débat prend toute la place du champ des perceptions du leadership scolaire régional, au point de

reléguer au deuxième plan la représentation au sein de la Commission Scolaire régionale. Ce dernier aspect est peu souvent mentionné par les individus de la région de Rivière-du-Loup (1). Il est d'ailleurs évoqué dans le même sens que le débat sur le choix du pôle scolaire et des sous-centres scolaires: ainsi, les résistants de la région immédiate de Notre-Dame-du-Lac (Mouvement de Promotion de l'Education au Témiscouata) invoquent comme argument leur faible représentation prévue dans la régionale scolaire. Par ailleurs, nous savons que les adhérents de la régionale scolaire se satisfont de la représentation prévue. Ce projet de représentation prévoit deux (2) commissaires pour le Témiscouata, deux (2) pour la région de Trois-Pistoles, deux (2) pour le Kamouraska, un (1) pour Rivière-du-Loup, un (1) pour le voisinage immédiat de Rivière-du-Loup et un (1) pour l'enclave de Biencourt, Lac-des-Aigles. On voit que le débat sur la représentation est absorbé par la lutte engagée à la fois pour le choix du pôle scolaire et des sous-centres.

Ce débat pour le pôle scolaire et les sous-centres scolaires nous apparait relier de façon intime à la polarité socio-économique. Dans cette définition du problème, où il faut privilégier les intérêts locaux, ces débats scolaires vont se rapprocher de l'importance socio-économique d'une localité. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le problème est défini par le leadership scolaire: à l'intérieur d'une localité tout le leadership économique et scolaire est mobilité pour promouvoir le choix de sa localité. Dans ce sens nous pouvons nous expliquer pourquoi la localité de Rivière-du-Loup obtient le pôle scolaire. Nous savons en effet (2), que dans cette partie du territoire-

---

(1) Nous rappelons que la région de Rivière-du-Loup indique dans le présent rapport le Témiscouata, la région de Trois-Pistoles, ainsi que la partie du Kamouraska appartenant à cette régionale scolaire.

(2) Cf. étude du B.A.E.Q., janvier 64.

pilote Rivière-du-Loup polarise la plus grande partie du territoire. L'indice global de l'équipement urbain de Rivière-du-Loup, tel qu'estimé par les travaux du B.A.E.Q. se trouve à 68.37, tandis que Trois-Pistoles ne se situe qu'à 15.73 sur la même échelle. On comprend dans ces conditions pourquoi Trois-Pistoles n'a pas réellement contesté le choix du pôle scolaire de Rivière-du-Loup une fois admise l'obligation d'être régie par le deuxième projet de régionalisation scolaire. L'influence socio-économique de Rivière-du-Loup ne couvre pas le Témiscouata. Cette portion du territoire est en effet attirée par plusieurs centres comme Cabano, Notre-Dame-du-Lac, Rivière-Bleue, Edmundston (au Nouveau-Brunswick) ainsi que Rivière-du-Loup. Nous pouvons signaler la compétition très vive au niveau de la polarité socio-économique, entre Cabano et Notre-Dame-du-Lac. Cabano a un indice de 11.01 pour l'équipement urbain tandis que Notre-Dame-du-Lac se situe à 9.79 dans la même échelle. Ces deux localités constituent d'ailleurs les deux centres socio-économiques les plus importants suivis de Rivière-Bleue (6.22) et de Ste-Rose-du-Dégelé (5.61). On saisit un peu mieux la compétition entre Cabano et Notre-Dame-du-Lac au niveau du premier projet de régionalisation scolaire (le choix du pôle scolaire) et au niveau du deuxième projet de régionalisation scolaire (le choix d'un sous-centre scolaire pour le Témiscouata). Nous n'avons pas de renseignements sur la région du Kamouraska (1) intégrée à la régionale scolaire de Rivière-du-Loup. Nous pressentons que cette partie de la régionale scolaire est influencée par la localité de Rivière-du-Loup. C'est d'ailleurs dans les aires d'influence socio-économique que les pôles d'influence ont établi des ententes scolaires. Ces ententes au niveau de l'enseignement secondaire viennent traduire au niveau scolaire l'attraction de centres socio-économiques. Le Mouvement de Promotion de l'Education se centre autour de Notre-Dame-du-Lac à

---

(1) Ce territoire n'appartient pas au territoire-pilote d'aménagement.

partir de l'influence socio-économique que cette localité a sur les autres localités.

Lorsque nous privilégions l'influence socio-économique dans l'analyse du processus de régionalisation scolaire, nous entendons bien assumer les conséquences de cette affirmation: il est clair que, dans cette définition du problème en terme de lutte pour le pôle ou les sous-centres scolaires, les petites localités sans influence socio-économique participent très peu aux décisions. Ces localités peuvent difficilement élaborer de politique scolaire autonome, par rapport aux pôles socio-économiques immédiats.

L'importance de la polarité socio-économique sur le processus de régionalisation scolaire ne saurait être exhaustive. Nous discernons entre la région immédiate de Rivière-du-Loup et le Témiscouata, une différenciation sinon un antagonisme. Qu'on se souvienne l'appréciation du clergé de Témiscouata comme étant traditionnelle faite par un curé près de Rivière-du-Loup. On se rappellera également les appréhensions du leadership scolaire de Cabano vis-à-vis ce qui est proposé par le leadership de Rivière-du-Loup. Cette différenciation entre le Témiscouata et les alentours immédiats de Rivière-du-Loup peut se ramener à cette hétérogénéité des zones telle qu'analysée par le B.A.E.Q. Cette dimension des zones homogènes vient compléter en quelque sorte la dimension des zones polaires.

ORDRE DES MUNICIPALITES SCOLAIRES SELON LA POPULATION:

Rivière-Bleue	2,506	personnes
Isle-Verte	2,450	"
St-Jean-de-Dieu	2,450	"
St-Alexandre	2,044	"
St-Hubert	1,991	"
St-Antonin	1,983	"
Ste-Hélène	1,950	"
Squatteck	1,946	"
St-Louis-du-Ha! Ha!	1,905	"
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	1,850	"
St-Eleuthère	1,822	"
St-Juste-du-Lac	1,726	"
St-Honoré	1,635	"
Lac-des-Aigles	1,547	"
St-David-d'Escourt (Sully)	1,444	"
St-Georges-de-Cacouna	1,426	"
Biencourt	1,384	"
St-Cyprien	1,365	"
St-Pierre d'Escourt	1,358	"
St-Epiphane	1,319	"
St-Arsène	1,311	"

Ste-Françoise	1,270	personnes
St-Clément	1,250	"
St-Mathieu-de-Rioux	1,175	"
St-Louis-de-Kamouraska	1,160	"
St-Philippe-de-Néri	1,130	"
St-Bruno-de-Woodbridge	1,130	"
St-Paul-de-la-Croix	1,100	"
St-Simon	1,050	"
Ste-Rita	1,025	"
St-Elzéar	910	"
Auclair	904	"
Esprit-Saint	900	"
St-Médard-de-Lejeune	895	"
St-Jean-de-la-Lande	804	"
St-Eloi	800	"
Les Etroits	792	"
St-Denis	730	"
St-Guy	725	"
St-Athanase	720	"
St-Modeste	691	"
St-Joseph-de-Kamouraska	653	"
St-François-Xavier-de-Viger	648	"
St-Médard	625	"

Notre-Dame-du-Portage	624	personnes
St-Pierre-de-Lamy	622	"
St-André-de-Kamouraska	564	"
St-Germain-de-Kamouraska	530	"
Rivière-Trois-Pistoles	300	"
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	260	"
St-Eusèbe	---	"